

UNIVERSITE DE KOUDOUGOU

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Département de Sciences de l'Education

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice



**Mémoire de fin de formation à la fonction de
Conseiller d'Education de l'Enseignement Secondaire**

**LA GESTION DE L'ABSENTEISME DES ELEVES
DANS LES LYCEES ET COLLEGES : STRATEGIES DE
TRAITEMENT, CONSEQUENCES ET PERSPECTIVES.**

Présenté par :

Sidiki DAYO
Elève Conseiller d'éducation

Sous la direction de :

Dr Juliette KABORE/OUEDRAOGO
Maître Assistant en Sciences de l'Education
Université de Koudougou

Année académique : 2010-2011

INTRODUCTION

Le développement économique, social et culturel de toute société est la conjugaison de plusieurs facteurs tels que l'éveil de conscience, l'acquisition de connaissances, et de façon globale l'éducation. De ce fait, le développement de l'humanité passe inéluctablement par l'éducation qui est le moyen pour toute société d'assurer sa pérennité. Aussi vieille que les sociétés humaines, l'éducation est un domaine qui exige patience, attention, régularité et continuité. La croissance économique, le recul de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et de travail des hommes ainsi que la bonne santé de la population sont des objectifs liés à l'éducation.

La question de l'éducation est donc vitale aussi bien au plan individuel qu'au plan communautaire. La déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 stipule que « *toute personne a droit à l'éducation (p.14)* ». Il faut donc donner la possibilité à tous d'accéder à l'éducation qui est une valeur cardinale. Autrement dit, l'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire, au moins au niveau élémentaire. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chance, de développer ses facultés, son jugement personnel, et son sens de responsabilités morales et sociales.

Ainsi, l'humanité entière s'est engagée à concentrer toutes ses énergies et ses efforts sur l'éducation. Les conclusions de la conférence des ministres de l'éducation du monde entier tenue à Jomtien (THAILANDE) en 1990 sous l'égide de l'UNESCO, de l'UNICEF, du PNUD et de la Banque mondiale stipule que l'éducation est le creuset de tout développement et le remède magique de prévention de tous les maux de l'humanité. De ce fait, il faut assurer l'éducation à chaque habitant de la terre, afin de bouter l'analphabétisme. D'où le slogan l'« *Education Pour Tous (EPT)* ». Les mille cinq cents (1500) participants estimèrent que l'éducation fondamentale apparaissait comme un but accessible. A cet effet, ils proclamèrent la déclaration mondiale sur l'EPT et s'engagèrent à favoriser un enseignement de base gratuit et obligatoire, à prendre des mesures pour encourager la fréquentation régulière des établissements scolaires et à réduire le taux d'abandon ou de déperdition scolaire.

Au Burkina-Faso la volonté de penser l'éducation a conduit à l'adoption en mai 1996 de la Loi d'orientation de l'éducation, prorogée en 2007. De plus, les Etats généraux de l'éducation de 1994, les Assises nationales sur l'éducation de 2002, les Séminaires

intergouvernementaux de 2004, et la nouvelle Loi d'orientation de l'éducation du 30 juillet 2007 constituent des démarches d'engagement de l'Etat à rendre l'enseignement de base obligatoire et gratuit. L'enseignement post-primaire a bénéficié de cet engagement avec la réduction de moitié de frais de scolarité de la 6^{ème} à la 3^{ème} d'une part, et d'autre part la gratuité des frais scolaires dans les quarante cinq (45) établissements secondaires choisis, soit un établissement par province.

Avec le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) et le Plan de Développement de l'Enseignement Post-Primaire (PEPP), des progrès indéniables sont enregistrés sur le plan de l'accès à l'éducation notamment en matière d'infrastructures. Au niveau de l'enseignement secondaire, des efforts sont faits surtout avec l'ouverture en 2004 de l'Institut Des Sciences (IDS) qui fournit environ deux cents (200) professeurs par an. Cet effectif vient renforcer celui de l'ENS/UK.

En dépit de toutes ces évolutions, il existe plusieurs handicaps à la réussite des missions éducatives. L'enseignement secondaire qui est le maillon central du système éducatif, connaît toujours certaines difficultés tels que la multiplication des classes à effectif pléthorique, l'insuffisance de matériel, l'insuffisance de l'offre éducative, l'absentéisme des élèves, le manque de pertinence sociale de certaines matières, etc.

Nous avons choisi de nous pencher sur l'absentéisme qui constitue un véritable manquement à l'obligation scolaire. La recrudescence des absences des élèves est un problème majeur auquel tout le système est confronté malgré le traitement actuel accordé à ce phénomène par la punition ou les retraits de points. Il s'avère donc nécessaire de s'interroger sur l'absentéisme des élèves, afin de cerner les différents contours de sa gestion actuelle et de proposer des pistes de solutions. Les parents, les enseignants comme le personnel administratif sont désemparés face au taux d'absentéisme des élèves qui s'accroît dans les établissements. Dans ce contexte, nous nous demandons alors si le mode de gestion actuel de l'absentéisme au secondaire est approprié. Pourquoi le phénomène persiste-t-il malgré les mesures actuelles prises pour le juguler? Quelles solutions faut-il envisager pour réduire son ampleur ?

Pour apporter des réponses à ces différentes interrogations, nous avons formulé notre sujet de recherche en ces termes :

« La gestion de l'absentéisme des élèves dans les lycées et collèges : stratégies de traitement, conséquences et perspectives ».

L'analyse d'un tel sujet nous engage dans une approche qualitative, car nous devons prouver la pertinence du phénomène en apportant des données significatives tout en

recherchant chez les acteurs de l'éducation (personnel administratif, enseignants, élèves, parents, responsables d'éducation, etc.) leurs perceptions et représentations du sujet afin de mieux cerner le sens de l'objet.

Notre travail sera organisé de la manière suivante :

Dans une première partie théorique, nous décrirons la problématique, construirons la revue de littérature, choisirons et expliquerons les théories de base et la méthodologie de recherche. La deuxième partie se rapporte à la présentation et à l'analyse des données collectées ainsi qu'à leur interprétation. Des suggestions seront faites par la suite dans l'optique de dégager des pistes de solutions.

CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET REVUE DE LA LITERATURE

L'école, cadre classique d'instruction et d'éducation des hommes, constitue un maillon important de la chaîne éducative. La réussite ou l'échec de ses missions a une grande répercussion sur le système éducatif. L'éducation est une œuvre collégiale. En ce sens, l'école ne saurait atteindre ses objectifs sans la participation effective de tous les acteurs (enseignants, élèves, parents,...). Cette participation est tributaire en grande partie de la capacité de l'établissement à stimuler les élèves à participer aux cours.

Cependant, force est de constater que l'absentéisme des élèves mine le fonctionnement des lycées et collèges.

1. Problématique

L'absentéisme se définit communément comme l'attitude de toute personne qui est régulièrement absente de son lieu de travail ou de tout endroit où elle est tenue d'être présente. Par exemple, le fait d'être absent de son service, d'une réunion, du culte, de la classe.

Selon le Livre bleu des Conseillers Principaux d'Éducation - 2002, l'absentéisme est un comportement marqué par la répétition d'absences volontaires. Ce qui se caractérise par une absence injustifiée ou dont la justification n'est pas valable. Le dictionnaire de l'éducation de R.LEGENDRE définit l'absentéisme comme le fait d'être absent des cours ou des jours de classe ; ou comme le comportement d'un élève ou d'un enseignant qui s'absente souvent. Dans une enquête de l'INSERM¹ sur les adolescents publiée en 1994, l'absentéisme résulte de trois critères : « *sécher les cours, arriver en retard, être absent une journée ou plus* ». L'absentéisme est un phénomène qui est aussi à la base des déperditions scolaires ; c'est une sorte d'inconduite, un manquement à l'obligation scolaire qui peut entraver la réussite scolaire.

Dans le but de bien cerner la nature du problème de l'absentéisme, son ampleur et sa pertinence, cette section décrira le contexte de l'absentéisme dans le milieu éducatif en le cernant dans la situation problématique, énoncera le problème de recherche, justifiera le choix du thème et fixera les objectifs de la recherche.

¹ Institut Nationale de la Santé et de Recherche Médicale (France)

1.1. La situation problématique

La question de l'absentéisme scolaire est de nos jours une préoccupation mondiale. En France une loi a été proposée par d'éminents députés pour lutter contre le phénomène. Cette proposition de loi² a été présentée et enregistrée à l'Assemblée Nationale avant d'être adoptée au Sénat. Les présentateurs de cette loi tels que Eric CIOTTI, Xavier BERTRANT, Henriette MARTINET, tous députés déclarent en première ligne :

« Mesdames, Messieurs, en France métropolitaine, pour l'année scolaire 2007-2008, 7% des élèves en moyenne étaient en situation d'absentéisme scolaire ou de décrochage, soit plus de quatre demi-journées d'absence non justifiée par mois, tous types d'établissement du second degré confondus. Cette situation concerne de plus en plus d'élèves. Elle est inacceptable car elle est le premier indicateur d'une situation de danger pour ces enfants qui les conduit à la marginalisation, à l'exclusion, voire à la délinquance. »

Ainsi les articles 1 et 2 de cette loi instaurent un nouveau dispositif de responsabilisation des parents et en décrivent les nouvelles modalités dans le Code de l'éducation. Ces articles définissent le rôle de l'ensemble des acteurs concernés (Directeurs d'établissements, Inspecteurs d'académie, Président du conseil général, Directeur de la caisse d'allocation familiale) dans la lutte contre le défaut d'assiduité à l'école. L'article 3 prévoit les nouvelles modalités de mise en œuvre du contrat de responsabilités parentales.

Ces députés concluent que cette proposition de loi qui vise à lutter contre l'absentéisme scolaire repose résolument sur la responsabilisation de l'exercice parental. En effet, la lutte contre l'absentéisme scolaire doit s'appuyer sur un équilibre entre accompagnement et soutien des parents d'un côté et l'effectivité de la sanction de l'autre, c'est-à-dire la pénalisation.

En plus des élus de l'Assemblée nationale, le Président français Nicolas SARKOZY s'est intéressé à la question à maintes reprises. En 2002, ministre de l'intérieur de son état, il propose de supprimer les allocations familiales et de faire payer des amendes aux parents des élèves absentéistes. En 2009, Président de la république il est encore revenu à la charge en proposant des primes pour les élèves assidus. Et le 5 octobre 2009, on lisait dans les colonnes de *Nouvelobs* un article intitulé « : *Lutte contre l'absentéisme au lycée : cagnotte ou carotte ?* » qui rapporte la réaction de ses adversaires et des syndicats contre les primes d'assiduité.

² Loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire

La question intéresse bien les acteurs du système éducatif français. Roberto MANCA (2008)³ affirme que l'absentéisme est un phénomène qui est apparu avec la massification à la fin des années 70. Il n'est donc pas nouveau. Son développement a conduit les CPE, les personnels enseignants et de direction à interroger les politiques d'accueil des élèves et de suivi des absences dans les établissements scolaires. La persistance du problème s'explique par la nature des causes essentielles de l'absentéisme (les difficultés d'apprentissage, la perte de confiance en soi, la démotivation, la phobie scolaire, le faible niveau économique, etc.) qui ne trouvent jamais de solutions toutes faites.

En Belgique, BENOIT, DONATIEN et PIERRE (2000) ont recensé les facteurs liés à l'absentéisme scolaire. Ils affirment que les causes du phénomène sont entre autres : une situation familiale difficile (pauvreté-divorce,...), des attitudes parentales négatives vis-à-vis de l'école, le redoublement, les fréquents changements d'écoles, etc.

Par ailleurs, JANOZ (2000) signale qu'en Amérique du nord, les facteurs engendrant l'absentéisme et l'abandon des élèves sont multiples. L'école par son organisation et sa structure ne facilite pas une bonne fréquentation scolaire. Il ajoute également que les enfants issus de familles démunies ou à faible revenu présentent beaucoup de risques de s'absenter aux cours ou d'abandonner l'école. En ce sens que les prémices de l'abandon scolaire se manifestent par l'absentéisme chronique. C'est pour cette raison que MULLER (2006) évoque la question au Canada, sous l'angle de l'abandon scolaire. Pour lui, le décrochage scolaire est une réalité sociale qu'on ne peut nier ou dissimuler. Même si cette réalité prend actuellement des proportions alarmantes. Il affirme qu'il est important de questionner cette problématique qui a de graves conséquences et ce, tant dans la vie des jeunes que sur le plan social et économique. En effet, l'absentéisme scolaire est l'un des véritables signes précurseurs du décrochage qui s'inscrit dans l'échec scolaire.

Ainsi la problématique de l'absentéisme scolaire se pose ailleurs, même si ses causes sont différentes. Tandis qu'en Europe l'exercice parental, les difficultés familiales et les fréquents changements d'écoles sont mises en cause, en Amérique la pauvreté des familles et l'organisation du travail scolaire par l'institution sont indexées.

En Afrique, ESDIRI (2009), dans son mémoire pédagogique de fin de formation au professorat de l'enseignement secondaire souligne que les comportements anti-scolaires des élèves tels que la violence et l'absentéisme sont tributaires de l'abdication de la famille. Il

³Conseiller Principal d'éducation (CPE) de l'Académie Nancy-Metz.

affirme que : « *le soutien familial fait défaut la plupart du temps au moment où l'enfant, notamment à l'âge de l'adolescence, passe par des changements physiologiques, psychologiques et comportementaux délicats* ». En effet, le rôle des parents ne se limite pas à assurer aux enfants les besoins matériels et scolaires : argent de poche, cahiers, livres, beaux vêtements, ordinateurs, etc. L'élève a besoin aussi de parents qui l'écoutent, l'orientent, le guident, dialoguent avec lui et le mettent sur la bonne voie ; des parents qui l'accompagnent et lui fournissent le soutien nécessaire. Laissé en toute liberté, l'élève de cet âge est incapable encore de se contrôler et de prendre des décisions pertinentes. Il peut trouver une grande difficulté à se repérer et s'écarte souvent de la bonne conduite. Le fait de se sentir libre, sans aucune contrainte, ni surveillance parentale, peut dans ce cas lui être nocive. Ainsi, influencés par les changements et les exigences de la vie, les parents abdiquent et se détachent, bon gré, mal gré de leur principale responsabilité : l'éducation des enfants. Moins contrôlé et de plus en plus ignoré, l'enfant essaie de compter sur soi-même.

Au Burkina Faso il n'est pas rare de rencontrer certains élèves du secondaire déambuler en ville, dans les marchés ou dans les lieux de cérémonies sous prétexte qu'ils n'ont pas cours pendant que leurs camarades sont en classe en train de travailler sous la direction de leurs enseignants. La conséquence est qu'en fin d'année, on constate sur leurs bulletins de notes, une soustraction de points pour cause d'absentéisme. Aussi, chaque matin, dans les services de la surveillance des établissements, on y trouve toujours des élèves retardataires qui ne pourront rentrer en classe qu'à l'heure suivante.

En sus de cela, dans la plupart des lycées et collèges, les surveillants enregistrent au quotidien de multiples absences pour diverses raisons. Au CEG de Tchérriba, nous avons constaté dans les cahiers d'absences les motifs suivants : maladies, funérailles, retard, frais de scolarité, inconnu. Ainsi toutes les absences non justifiées sont sanctionnées par un retrait de point. Les causes de l'absentéisme sont multiples. Le phénomène est aussi accentué par le manque criard de surveillants. Au CEG de Ouarkoye, il y a un seul Surveillant-Général-Econome pour onze (11) classes. De plus, l'établissement n'est pas clôturé et certaines classes sont en dehors du domaine scolaire. Ce qui rend difficile le contrôle des sorties clandestines des élèves qui choisissent de se soustraire aux cours.

Un surveillant du lycée Philippe Zinda évoque d'une part, la position centrale de l'établissement dans la ville de Ouagadougou alors que les populations habitent dans les quartiers périphériques. Il signale d'autre part la grandeur de l'établissement, soit quatre vingt

(80) classes et quatre mille six cent quatre-vingt-douze (4692) élèves pour l'année scolaire 2010-2011. Plusieurs absences ne sont pas justifiées et selon le règlement intérieur local, toutes les absences non motivées sont sanctionnées par le retrait d'un point par heure. Lorsque l'absence concerne un devoir, la note zéro est automatiquement attribuée si une justification valable n'est pas faite dans un délai de soixante douze (72) heures. Les parents sont mécontents lorsqu'ils constatent sur le bulletin de leurs enfants ces retraits de points. Cela est plus irritant lorsque de telles sanctions occasionnent le redoublement de l'élève ou son renvoi.

Or, au plan psychologique, l'absentéisme peut être lié à une pathologie: HUERRE et LEROY (2006) affirment :

« De l'adolescent qui sèche un cours occasionnellement pour s'investir parfois dans d'autres activités, à celui qui décroche totalement parce qu'il ne parvient plus à trouver la motivation nécessaire, ou est en proie à une phobie scolaire par exemple, en passant par le « présent-absent » qui assiste aux cours mais sans jamais acquérir les savoirs fondamentaux, le terme d'absentéisme recouvre des réalités très diverses. Ainsi peut-il apparaître, selon les cas, comme une transgression normale accompagnant le processus d'adolescence ou comme le symptôme d'une pathologie ».

En effet, la plupart des enfants traversent leur période de crise de l'adolescence étant au lycée ou au collège. A cette période, ils ont de comportements impulsifs, des attitudes de fougues accompagnées de refus et de rejet en quête d'auto-affirmation. La crise de l'adolescence se manifeste par l'augmentation du nombre d'épisodes de comportements inacceptables pour l'adulte (mensonge, tromperie, dispute, fugue, saute d'humeur, impolitesse,...). Selon DELDIME et DEMOULIN (1994), c'est entre quatorze (14) et seize (16) ans que les difficultés des échanges entre les adolescents et les adultes sont les plus nettes et les plus nombreuses. L'adolescent veut affirmer sa personnalité ; il y a un abaissement, à ses yeux, du prestige de l'adulte. Les consignes sont mal acceptées, critiquées. L'opposition peut s'exprimer sous des formes différentes : opposition ouverte ou agressivité chez les garçons, résistance plus discrète mais résolue néanmoins chez les filles. A ce stade, les adolescents se dressent toujours contre une autorité contraignante. Le développement de ces problèmes de comportement se fait de manière graduelle et diminue considérablement pour disparaître vers l'âge de dix-huit (18) ans.

Ainsi, s'interroger sur le phénomène de l'absentéisme, c'est apporter un traitement particulier au suivi individualisé des élèves. Pour JACQUARD (2002), le Conseiller d'Education gère les absences et lutte contre l'absentéisme des élèves. Alors, lorsqu'un élève a

des difficultés, (notes en baisse, agressivité, abandon, retard et absentéisme), il doit bénéficier d'une attention particulière pour éviter la rupture des études. Ce qui constitue l'un des rôles essentiels du personnel d'encadrement : les Assistants d'Education (AssE), les Attachés d'Education (AttE), les Conseillers d'Education (CE) et les Conseillers d'Orientation Scolaire et Professionnelle (COSP). Mais la plupart de nos établissements d'enseignement secondaire se limitent à un bilan statistique des abandons, sans chercher à identifier les raisons pour lesquelles les adolescents se comportent ainsi, et mieux, à entreprendre des actions pour les soustraire à ces situations. En témoigne la présentation de la situation en fin d'année 2009-2010 du Lycée Municipal de Dédougou.

Tableau 1 : Nombre de classes et d'élèves de l'année scolaire 2009-2010

Nombre de classes à la rentrée : 22

Nombre de classes en fin d'année : 22

Sexe	Nombre d'élèves au 30 Octobre 2009	Nombre d'élèves au 30 Juin 2010
Garçons	1344	1332
Filles	794	786
Total	2138	2118

Ce tableau se limite aux effectifs de rentrée et de fin d'année. Nous remarquons un écart de vingt (20) élèves qui n'est pas expliqué.

Tableau 2 : Situation des abandons par niveau et par sexe

Niveau Sexe	6^e	5^e	4^e	3^e	2^{de}		1^{re}		T^{le}		Total
					A₄	C	A₄	D	A₄	D	
Garçons	01	01	03	03	01	00	00	01	01	01	12
Filles	01	02	01	01	02	00	00	00	01	00	08
Total	02	03	04	04	03	00	00	01	02	01	20

Ce tableau indique les différents abandons sans préciser les motifs et les manifestations.

Nous constatons que les deux tableaux statistiques concernent uniquement le nombre de classes, les effectifs en début et en fin d'année et les abandons au cours de l'année. La situation des absences n'est pas établie dans ce rapport. Pourtant l'absentéisme est un phénomène qui est vécu au quotidien. Lorsque le taux d'absentéisme est élevé, cela doit interpeller toute la communauté éducative de l'établissement. Peut-être que l'établissement ne fonctionne pas bien ou alors les élèves ont des difficultés à venir au cours. Lorsqu'il est bas, cela traduit la capacité d'un établissement à promouvoir une bonne fréquentation scolaire. Il s'agit d'instaurer une interaction facilitante qui permet aux élèves d'être moins en retard et de ne s'absenter que pour des raisons justifiées.

Selon le dictionnaire de la langue française, la fréquentation scolaire serait « *le fait d'aller effectivement à l'école* ». Sur le plan éducatif dans notre pays, la fréquentation scolaire intègre le caractère obligatoire de la présence de l'élève à l'école. Il convient d'ajouter à cette obligation de présence, une autre obligation, celle de la participation aux activités pédagogiques. Cette dernière peut être considérée comme effective si l'apprenant, présent aux heures et lieux fixés pour les activités scolaires, exécute les mêmes tâches que ses pairs. Nous pouvons donc retenir que la fréquentation scolaire est l'obligation de présence et de participation pour l'élève aux activités scolaires, aux heures et lieux déterminés à cet effet. C'est ici que le personnel d'encadrement doit s'investir davantage afin d'assurer une bonne fréquentation scolaire.

La fonction de surveillant que nous avons eu à assurer sur le terrain nous a permis de vivre certaines réalités au quotidien. Nous nous sommes rendu compte que l'absentéisme continue d'être une gangrène dans les lycées et collèges malgré la gestion actuelle axée sur les sanctions punitives. La plupart du temps, bon nombre d'élèves sont absents aux premières heures du cours de la journée parce qu'ils sont en retard. Certains sont absents après la récréation. D'autres ne viennent pas aux cours les mercredis. Souvent, les cours dans la soirée enregistrent plusieurs absences. Aujourd'hui, nous pouvons parler d'absences choisies ; c'est-à-dire que l'élève choisit de s'absenter aux cours d'un professeur déterminé, soit qu'il n'a aucun respect pour l'enseignant, soit que la matière ne lui plaît pas. Toutes ces attitudes constituent un manquement au respect de la discipline. Elles entravent la mission d'enseignement qui est de

garantir une formation de qualité à l'élève afin qu'il fasse preuve de discipline et de rigueur dans le travail et qu'il soit utile à sa société et à lui même.

1.2. Le problème de recherche

Dans les établissements secondaires, le respect de la discipline, notamment l'assiduité aux cours, est la pierre angulaire de la réussite scolaire. Cependant, certains élèves se promènent dans les rues ou se pavanent dans les marchés aux heures de classe. A chaque conseil de classes, le bilan des absences fait ressortir que les différents retraits de points sont en majorité tributaires du manque d'assiduité des élèves.

Pourtant, le souci majeur du gouvernement burkinabè, depuis les indépendances jusqu'à nos jours, est de garantir au sujet apprenant les chances de la réussite scolaire. Des efforts sont déployés pour rapprocher les établissements des élèves. Le Projet Enseignement Post Primaire phase I (P.E.P.P I) a construit cent vingt (120) CEG dans le cadre de la politique « un département un collège »⁴. Cependant, nous assistons au quotidien à certains comportements d'élèves qui freinent sans doute leur cursus scolaire : les retards et les absences aux cours. La question qui mérite d'être posée est la suivante : *Comment l'institution scolaire gère-t-elle l'absentéisme des élèves ?*

A cette question, les études exploratoires menées montrent que l'institution intimide les élèves absentéistes à être régulièrement présents aux cours. De ce fait, ce sont des retraits de points qui sont effectués en fin de trimestre ou semestre. Le personnel administratif et le personnel enseignant dans les établissements sont toujours inscrits dans la réprimande des élèves. Pourtant, dans un pays où l'accroissement des villes est galopant rendant les distances longues à parcourir, où le marché de l'emploi se rétrécit créant le désespoir chez les élèves, où la faiblesse économique des ménages ne permet pas aux parents de répondre correctement aux besoins des enfants, où l'organisation du travail dans les lycées et collèges n'est pas chose aisée à cause du manque de personnel, il y a lieu de s'interroger s'il n'est pas nécessaire d'envisager

⁴ DEP/MESSRS-2004

de nouvelles stratégies de traitement de l'absentéisme et les conséquences inhérentes dans l'optique de trouver des pistes de résolution plus efficaces.

Des solutions sont toujours à chercher. C'est sans doute en cela que la gestion de l'absentéisme nous paraît intéressante à investiguer. En effet, de quels moyens disposent les surveillants pour rompre avec la méthode traditionnelle de retraits de points et de punitions hâtives ? Quelles nouvelles stratégies de traitement du phénomène peut-on envisager ?

Les questions qui nous paraissent donc évidentes à nous poser sont les suivantes : Quelles sont les conséquences de la gestion actuelle de l'absentéisme dans les établissements secondaires au Burkina Faso ? Quels modes et stratégies de gestion faut-il adopter face à l'absentéisme des élèves dans les lycées et collèges ?

Pour répondre à ce besoin de savoir afin de mieux l'apprécier, précisons à présent la situation problème de notre recherche.

La discipline dans les lycées et collèges est régie par un règlement intérieur (RI) national : *L'arrêté 2010-224/MESSRS/SG/DGSTP du 05 Juillet 2010 portant règlement intérieur des établissements secondaires au Burkina Faso*. Dans son titre *de l'horaire et des autorisations d'absences*, les articles 10, 11 et 12 précisent les différentes heures de présence dans l'établissement et notifient les raisons et les conditions qui peuvent amener un élève à sortir hors de l'établissement pendant les heures de cours.

Toutefois, des retards et des absences sont enregistrés chaque jour. Les mesures actuelles de gestion des absences semblent être inefficaces pour contenir l'absentéisme. Lorsque l'élève absentéiste dispose d'autres moyens pour s'acquérir des cours dispensés à son absence (l'internet, encadrement à domicile,...), il aura toujours de bonnes notes à l'évaluation et le retrait de points ne pourra guère être dissuasif. Aussi, les retraits de points ont de lourdes conséquences sur le cheminement scolaire. Il peut entraîner le redoublement et le renvoi de l'élève au cas où son travail se situerait au juste niveau de la moyenne exigée pour passer en classe supérieure ou pour reprendre la classe. Si l'élève est renvoyé avant l'âge de seize (16) ans, cela va en contradiction avec l'un des principes généraux de la loi d'orientation de l'éducation qui stipule à son article 4 que « *l'enseignement de base est obligatoire pour tous les enfants de dix (06) à seize (16) ans* ». En ce moment, le personnel administratif devrait-il réinscrire l'élève ou alors l'accompagner à s'inscrire dans un autre établissement ? Puisque la mission éducative de l'établissement est d'assurer l'obligation scolaire en vue de « *faire du jeune Burkinabè un citoyen responsable, producteur et créatif* » tout en dispensant « *une formation adaptée dans son contenu et ses méthodes aux exigences de l'évolution économique,*

technologique, sociale et culturelle qui tiennent compte des aspirations et des systèmes de valeurs ».

Bien plus, les retraits de points comme mode de gestion actuelle des absences, diminuent les chances de réussite aux examens scolaires. Il y eut un cas malheureux qui s'est produit dans un jury de Baccalauréat de la session de 2007. En effet, la candidate n'a pas bénéficié du rachat d'un (1) point après le second tour, parce qu'il était mentionné dans la case conduite de son livret scolaire un retrait de quatre (04) points consécutif à 4 heures d'absence aux cours. Pourtant ces camarades qui se trouvaient dans la même situation et qui n'avaient pas de retrait de points ont bénéficié de la décision du jury de racheter d'un (1) point.

C'est pourquoi l'absentéisme des élèves dans les lycées et collèges est l'objet de notre préoccupation essentielle. Ce phénomène touche de nos jours presque tous les établissements d'enseignement secondaire et constitue un fléau qui nécessite de nouvelles stratégies de traitement.

Nous avons mené une étude exploratoire dans un établissement secondaire d'enseignement général (CEG) qui montre que sur un effectif total de quatre cent cinquante-six (456) élèves, cent vingt-sept (127) se sont absentés au moins une fois au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire. Dans le cahier de gestion des absences du Surveillant général que nous avons consulté, les absences des élèves se manifestent entre 07h et 08h, lequel cahier était déjà presque rempli. Nous remarquons ici, que les élèves se permettent trop de retards ; ce qui du même coup entraîne des absences. Aussi, toutes les absences non motivées sont sanctionnées par des retraits de points.

Le rapport de fin d'année (2009-2010) du Lycée Municipal de Dédougou mentionne dans son volet difficultés de gestion : *« l'encadrement de plus de deux mille (2000) élèves par cinq (05) surveillants dont deux (02) SND est réellement difficile. Ainsi on remarque que l'indiscipline va grandissante dans l'établissement (...). Les retards et les absences sont multiples et fréquents »*. Nous constatons que le manque de surveillants dans cet établissement constitue également un facteur favorisant l'absentéisme. Pendant l'année scolaire 2006-2007, le taux d'absentéisme au cours du deuxième trimestre atteignait 07%. Aussi le total des absences d'une classe de quatre vingt cinq (85) élèves atteignait trois cent vingt-six (326) pour le compte du même trimestre et le taux des absences sans motifs était de 82,49%.

Dans le second établissement public de la ville de Dédougou, le Lycée provincial, un élève a totalisé quarante-deux (42) absences au cours du premier trimestre. Le cas particulier de

cet élève est que ses absences sont manifestes les après-midis. De plus, dans le cahier d'absence d'une classe de 2nde, seize (16) élèves étaient absents à un cours de Histoire – géographie par suite d'expulsion. Toutes ces absences sont sanctionnées par des retraits de points. Ces différents retraits de points, quels que soient les motifs, provoquent non seulement une baisse de rendement scolaire, mais aussi et surtout entraînent des redoublements, des renvois et des abandons. Dans le meilleur des cas, ils peuvent conduire les élèves à s'efforcer d'être présents au cours. Partant de ces différents constats, nous pouvons établir que l'absentéisme est un signe précurseur de la déperdition scolaire.

Au regard de l'expérience vécue et des études évoquées, il s'avère que l'absentéisme des élèves constitue une entrave à la réussite scolaire. Il est donc nécessaire d'envisager une gestion judicieuse du phénomène. L'ampleur du problème suscite des interrogations.

- Pourquoi les élèves s'absentent-ils ?
- L'absentéisme concerne-t-il une catégorie spécifique d'élèves ?
- Quelles sont les conséquences de l'absentéisme sur le rendement scolaire des élèves ?
- Quelles stratégies faut-il développer pour mieux contenir le phénomène ?

Le présent travail de recherche permettra de répondre à ces questions afin d'apporter l'éclairage nécessaire pour une meilleure gestion du problème. Mais auparavant, quelles sont les raisons qui nous ont motivés à nous pencher sur la question de l'absentéisme ?

1.3. Justification du choix du sujet

Plusieurs acteurs interviennent dans le fonctionnement du système éducatif. Le comportement de certains n'est pas de nature à accompagner l'école dans sa double mission qui est : *enseigner et éduquer*. Ainsi, certains parents, par ignorance, ne se préoccupent guère du suivi de la scolarité de leurs enfants. D'autres par contre, bien qu'ils soient conscients de l'importance de l'école, ne s'intéressent pas au suivi scolaire des enfants. Ils sont démissionnaires vis-à-vis de l'éducation de leurs enfants. Une fois les frais de scolarité et les fournitures payés, ils se croient libérés de toutes obligations supplémentaires jusqu'à l'année suivante. Dans cette situation, l'éducation parentale qui devrait compléter celle de l'école n'est plus de mise. Les parents s'accommodent aux désirs de leurs progénitures de peur de paraître rigoureux ou autoritaires. De ce fait, les enfants dictent leur loi et ne pensent plus à respecter leurs parents ni leurs éducateurs. Certains philosophes visionnaires de l'antiquité ont su

souligner cette déchéance morale. Il y a plus de 2300 ans que PLATON écrivait dans « *la république* »:

« Vois quand le père prend l'habitude de se comporter comme s'il était semblable à son enfant et se met à craindre ses fils et réciproquement, quand le fils se fait l'égal de son père et ne manifeste plus aucun respect ni soumission à l'endroit de ses parents. Dans ce régime, le maître craint ceux qui sont placés sous gouverne et il est complaisant à leur endroit. Les élèves, eux, ont peu de respect pour les maîtres, et pas davantage pour leurs pédagogues. On peut dire que généralement les jeunes conforment leurs gestes au modèle des plus vieux et ils rivalisent avec eux en parole et en action. De leur côté, les vieux sont racleurs, ils se rependent en gentillesse et en amabilité auprès des jeunes, allant jusqu'à les imiter par crainte de paraître antipathique et autoritaire. »

Ces propos de PLATON sont toujours d'actualité. La plupart des parents ne contrôlent plus l'assiduité de leurs enfants aux cours parce qu'ils les craignent. Aussi, dans les établissements, le personnel administratif et enseignant semble être confronté à une baisse de l'autorité. Les mouvements et grèves spontanés des élèves empêchent les cours de se dérouler dans les établissements secondaires publics et privés. De plus, en période électorale, le taux d'absentéisme pourrait atteindre 08 à 10% dans certaines classes (notamment au second cycle) du fait des activités politiques.

Par ailleurs, la production de mémoire est une meilleure occasion pour nous de nous pencher sur le sujet de façon rigoureuse. Cette étude offre l'occasion d'en faire l'exercice tout en apportant des réponses à des questions professionnelles liées à l'absentéisme des élèves, et qui nous ont toujours préoccupés.

Nous sommes convaincus que le processus dans lequel nous nous engageons constitue un apprentissage qui pourrait nous apporter d'énormes acquis permettant d'envisager une nouvelle vision de l'absentéisme des élèves dans les lycées et collèges. Cette recherche profitera non seulement à l'institution scolaire mais aussi et surtout aux acteurs ayant en charge la gestion de la vie scolaire.

En outre, au Burkina Faso le travail de surveillant connaît une évolution notable en termes de formalisation et de statut. Cette évolution nous a encouragés à nous pencher sur la question de la gestion de l'absentéisme des élèves dans les lycées et collèges. En effet, par Le décret N° 2006-423/PRES/PM/MFPRE/MESSRS/MFB portant organisation des emplois spécifiques du MESSRS, le corps du Personnel d'encadrement a vu le jour. Le rôle du Conseiller d'Education (CE) a été clairement précisé. Ainsi, il doit :

- coordonner les activités de surveillance ;
- veiller à l'application des décisions administratives, pédagogiques et disciplinaires au niveau des élèves ;

- participer à la confection de l'emploi de temps ;
- apprécier les justifications des absences et lutter contre l'absentéisme.

Lorsqu'un élève s'absente fréquemment, le CE doit chercher à comprendre et essayer de le soustraire à cette mauvaise conduite scolaire. Car les élèves du secondaire sont des adolescents dont la personnalité est en formation. C'est donc dire que nos responsabilités futures de Conseillers d'Education après la formation nous obligent à mieux nous instruire sur le problème de l'absentéisme des élèves dans les lycées et collèges en vue d'intervenir plus efficacement pour réduire le phénomène. Nous pensons alors que cette recherche constitue une grande opportunité pour nous d'échanger avec les chefs d'établissements, les censeurs, les élèves, les parents et surtout les surveillants qui enregistrent au quotidien les retards et les absences.

1.4. But et objectifs de la recherche

L'absentéisme scolaire est un phénomène qui interpelle tous les acteurs du système éducatif. Il est donc nécessaire d'intervenir pour mieux le gérer. Le but de la présente recherche est de comprendre pourquoi les mesures actuelles n'arrivent pas à juguler le problème de l'absentéisme des élèves.

Notre objectif général est d'analyser les modes de gestion du phénomène afin d'en montrer les limites.

Il s'agit de façon spécifique de :

- recueillir les représentations et les analyses des acteurs en ce qui concerne les pratiques actuelles de gestion du phénomène ;
- dégager les conséquences de cette gestion du phénomène ;
- proposer d'autres perspectives de gestion susceptibles d'endiguer l'absentéisme dans nos établissements secondaires.

2. Revue de la littérature

La revue de la littérature constitue l'étape charnière d'une recherche. Elle nous permet de faire le point sur l'état des écrits et connaissances sur le sujet. Tout en tenant compte des orientations du sujet, nous avons retenu un certain nombre de documents qui abordent diversement la question de l'absentéisme des élèves. Les documents sélectionnés ont été classés en trois groupes : les ouvrages généraux, les travaux de recherche, et les instructions et textes officiels.

2.1. Ouvrages généraux

CAOUILLE (1992) s'intéresse aux problèmes et aux besoins des élèves canadiens issus des milieux défavorisés. Il déclare qu'un effort considérable a été fourni pour démocratiser l'enseignement au Canada. Loin d'être un échec, l'opération a permis au contraire de rendre l'école élémentaire et le secondaire accessibles à presque tous les enfants. On est donc parvenu à assurer l'égalité d'accès à une école ouverte à tous et gratuite. Cependant un problème sérieux demeure en suspens. Si l'égalité d'accès est assurée, l'égalité des chances apparaît loin d'être acquise. Cette égalité qui signifie, pour chaque enfant, avoir les mêmes chances que les autres de réussir à l'école et de profiter de l'école.

Ce constat est le même au Burkina Faso. Ces dernières années, plusieurs établissements secondaires ont été construits à travers le pays. Cela ne traduit pas l'égalité de chance de réussite, car il y a en milieu rural des CEG qui manquent cruellement d'enseignants. Cette situation favorise l'absentéisme des élèves. L'apprenant estimera qu'il n'est pas nécessaire de venir à l'école pour 1 à 2 heures de cours seulement. Dans le même ordre d'idée, l'auteur ajoute que le milieu défavorisé se situe en tête de liste en ce qui concerne l'absentéisme. Selon lui, un grand nombre d'enfants de ce milieu se présente à l'école sans préparation suffisante à la vie du milieu scolaire. Ce qui pourrait les pousser à s'absenter, et ceux qui réussissent de

façon suffisante leurs premières années de fréquentation, manifestent ultérieurement une importante baisse de rendement et une perte quasi-totale de motivation. On ne peut guère compter sur les parents pour aider les enfants à s'intégrer au milieu scolaire et à y progresser. Les familles ont de multiples problèmes à régler, si bien qu'elles ne se rendent jamais compte que leurs enfants sont irréguliers en classe.

Par ailleurs, cet auteur indexe l'institution scolaire : il affirme que les difficultés scolaires, notamment les abandons, les retards et l'absentéisme doivent être reconnus comme un problème institutionnel, un problème dont l'école est en grande partie responsable. Pour cet auteur, l'école ne se préoccupe pas à priori des besoins des jeunes. Le problème crucial de démotivation scolaire des jeunes porte sur le caractère inadapté des programmes par rapport à leur vie réelle. Ce n'est ni les difficultés de la tâche d'apprendre, ni les efforts à fournir. Ils ne comprennent pas qu'on les oblige à apprendre des choses qui ne leur disent rien et qui ne serviront qu'à une minorité d'entre eux. L'inadaptation des programmes a pendant longtemps été décriée dans notre pays. Lorsque l'élève ne trouve pas de sens à ce qu'on lui enseigne, il est démotivé.

L'auteur propose comme solution l'école alternative. Cette école alternative est un milieu éducatif dont le mandat exclusif est de répondre aux besoins réels de l'apprenant, plutôt qu'un lieu de sélection-élimination. Il s'agit d'être cohérent par rapport aux valeurs, aux croyances, aux styles de vie et conceptions de la société.

Nous retenons de cet ouvrage les raisons d'une démotivation scolaire en milieu défavorisé. On remarque dans notre pays que le taux d'échec au Baccalauréat des CEG érigés en lycées départementaux est élevé. Il y a certains lycées du milieu rural qui font 0% de réussite au BAC. Dans ces localités, il n'y a pas de bibliothèques où les élèves pourraient enrichir les acquis contrairement à leurs camarades du milieu favorisé. Ceci constitue entre autres une véritable source de démotivation qui engendre l'absentéisme. Par ailleurs, lorsque les programmes enseignés ne répondent pas au besoin de l'apprenant, il ne juge plus nécessaire d'aller à l'école. L'écrit de CAOINETTE nous apporte un éclaircissement sur le rôle de l'institution dans la démotivation des élèves issus du milieu démuné. Il dégage des pistes d'investigation de nos réalités burkinabè dans la recherche d'une nouvelle manière de gérer les absences.

BOURDIEU et PASSERON (1999) donnent une explication sociologique des difficultés scolaires pouvant conduire à la déperdition, à l'échec, et à l'absentéisme scolaire.

Les principales explications mises en avant sont : le handicap socio-économique et le handicap socioculturel.

Au niveau du handicap socio-économique, les auteurs expliquent l'échec, l'abandon et l'absentéisme scolaire par le fait que les disparités financières des familles pourraient avoir un effet sur la réussite scolaire. Ils avancent l'hypothèse que les conditions de vie défavorables en matière de logement et alimentation, de santé, de l'obligation de travailler pour contribuer au maintien de la cellule familiale, ou encore la pauvreté ne permet pas aux familles démunies de répondre aux exigences matérielles minimales que requiert la fréquentation scolaire de leurs enfants. Cette situation est aussi évidente au Burkina Faso où près de 80% de la population vit dans la pauvreté.

S'agissant du handicap socioculturel, les auteurs soutiennent que le milieu scolaire privilégie certaines manières d'être qui correspondent à la culture de la classe privilégiée au détriment de la culture des classes défavorisées. Ce qui peut conduire à l'absentéisme scolaire. Pourtant chaque classe sociale a ses attitudes, ses habitudes et son mode de vie dans ce milieu qui est plus favorable aux classes aisées et bourgeoises. Selon toujours ces auteurs, les enfants des classes défavorisées seraient donc désavantagés et auraient plus de difficultés à venir régulièrement à l'école ou à se maintenir à l'école. Le niveau de scolarité des parents, leurs attentes de l'école sont entre autres des facteurs qui influenceraient la carrière scolaire des enfants. BOURDIEU et PASSERON accusent également le langage utilisé à l'école qui serait beaucoup plus proche de celui des couches favorisées et qui jouerait contre les enfants des classes démunies.

Les recherches sur le handicap socioculturel tendent à démontrer l'existence de différences culturelles entre les classes sociales ainsi que l'existence des valeurs culturelles spécifiques qui seraient transmises par l'institution scolaire. Les facteurs socio-économiques et socioculturels ne sont pas les seules causes des inégalités qui règnent dans la société en général. L'institution scolaire représente aussi la courroie de transmission des inégalités.

Cet ouvrage est d'un apport considérable pour la gestion de l'absentéisme scolaire. Son aspect socio-économique comme facteur influençant la réussite scolaire est une réalité dans l'enseignement secondaire au Burkina Faso. La rentrée des classes est un véritable cauchemar pour les parents qui doivent faire face à la fois aux frais de scolarité, à la tenue scolaire, et aux fournitures. Les lycées étant très souvent éloignés des domiciles, ils doivent trouver un moyen de déplacement pour les enfants. La plupart des familles au Burkina Faso étant d'un niveau économique faible, les parents n'arrivent pas à réunir toutes ces conditions. Le handicap

socioculturel est aussi observable dans notre pays. Les élèves issus de CEG départementaux et qui sont affectés dans les lycées de ville après le BEPC, éprouvent des difficultés à s'intégrer. Ils ont des difficultés de relation avec les pairs citadins qui ont un mode de vie différent du leur et qui sont déjà habitués à l'établissement et à ses hommes. Cet écrit de BOURDIEU et PASSERON rejoint celui de CAOUETTE.

JANOZ (2000) évoque les facteurs concourant à une mauvaise fréquentation scolaire qui débouche plus tard à un décrochage scolaire. Nous nous intéressons ici aux facteurs, car l'absentéisme est une manifestation de la mauvaise fréquentation. Ce sont : les facteurs institutionnels, les facteurs familiaux et les facteurs interpersonnels.

Les facteurs institutionnels sont en lien avec les structures de l'école, son organisation de cursus ou son climat qui influencent l'expérience scolaire des adolescents. Les écoles plus petites tendent à favoriser la participation des élèves aux activités parascolaires et à permettre un encadrement plus flexible et plus étroit de la part des adultes. A l'opposé, les écoles qui incorporent une grande diversité de cheminements éducatifs au secondaire et qui s'adressent à une population hautement diversifiée sur les plans culturel, ethnique et intellectuel, sont moins efficaces. De plus, le stress qui accompagne le passage du primaire au secondaire peut avoir des effets délétères sur la réussite scolaire. Ce constat est avéré au Burkina Faso aussi. L'élève de CM2 qui arrive en 6^{ème} se trouve confronté à plusieurs difficultés. Ce n'est plus le seul enseignant qui assure les enseignements mais plusieurs, les cours ne débutent plus à 7h30 mais plutôt à 7h00, et pire les leçons sont dictées contrairement au primaire où elles sont écrites au tableau. Tous ces éléments angoissent ce nouveau lycéen et contribuent à l'absentéisme.

En ce qui concerne les facteurs familiaux, les enfants qui proviennent de familles désunies ou reconstituées, ou encore de familles où il y a plusieurs enfants et dont les parents sont peu scolarisés, ont plus de risque de s'absenter et d'abandonner l'école. Les parents qui valorisent peu l'école et s'impliquent peu dans l'encadrement scolaire de leurs enfants favorisent le phénomène, de même que les familles qui ont un style familial permissif⁵, dans lesquelles il y a un manque de communication et de chaleur dans les rapports enfants/parents

⁵ BAUMRIND,(1971) cité par MARCOTTE,D. et al , (2001) « le style parental de type permissif est relié à des problèmes de comportement à l'école et de consommation de drogue, à des problèmes d'impulsivité, d'agressivité, d'absentéisme ainsi qu'à un manque d'habilité à prendre des responsabilités ».

ou qui réagissent mal ou pas du tout aux échecs scolaires de leurs enfants. Dans notre pays, le désengagement des familles peu scolarisées est observable. Les parents ne s'impliquent pas dans l'encadrement de leurs enfants. Ils ne vont pas chercher les bulletins qui pourraient les renseigner sur la conduite et le travail de leurs enfants. Aussi, dans les familles polygames avec une fratrie nombreuse, les enfants n'ont pas de communication directe avec leur papa qui ne cherche d'ailleurs pas à savoir si ses enfants vont régulièrement en classe. De plus, dans nos lycées et collèges, certaines absences des filles sont liées à l'absence de leur mère dans le foyer.

Les facteurs interpersonnels sont liés aux relations avec les pairs, l'isolement social et le rejet qui augmentent les mauvaises conduites scolaires. Des relations conflictuelles et insatisfaisantes avec les enseignants ou le personnel administratif apparaissent aussi comme des facteurs à risque. En effet, dans nos classes du second cycle certains élèves sont permanemment en opposition avec leurs enseignants qui les expulsent du cours. Il y a aussi les relations difficiles avec les surveillants qui ne cherchent qu'à sévir à la moindre faute.

L'auteur relève aussi des facteurs individuels dont les plus importants sont l'habileté intellectuelle et verbale, l'échec et le retard scolaire, la démotivation, le sentiment de compétence affaiblie, des aspirations scolaires peu élevées, les conduites additives telles que fumer du tabac, boire l'alcool et consommer la drogue.

Par rapport à notre étude, les différents facteurs concourant à une mauvaise fréquentation que JANOZ décline sont véritablement d'un apport considérable. Au Burkina Faso, l'organisation de l'institution scolaire ne favorise pas l'assiduité aux cours notamment dans nos lycées à grands effectifs. Les élèves de 6^{ème} ne sont pas accueillis avec les informations relatives aux changements qui les attendent. Nous n'ignorons pas les facteurs familiaux, car les familles peu scolarisés sont celles à multiples problèmes où la priorité n'est pas l'encadrement d'un élève du secondaire. Quant aux élèves, ils usent de l'ignorance et du désengagement de leurs parents pour adopter des comportements anti-scolaires malgré les sanctions actuelles. C'est pourquoi, ces différents facteurs énumérés par JANOZ pourront nous guider dans le choix de nouvelles méthodes de traitement des absences. Car, ils constituent un diagnostic réel dégageant les causes plausibles du fléau de l'absentéisme scolaire.

JACQUARD (2002) évoque dans le premier chapitre de son ouvrage l'histoire des Conseillers Principaux d'Education (CPE) au sein du système éducatif français. Du maître d'études ou répétiteur des lycées napoléoniens au surgé, le corps des Conseillers d'Education verra sa création en 1970 sous l'impulsion du mouvement idéologique de 1968. Ce rappel historique montre l'évolution d'une fonction strictement administrative à une fonction

éducative, enrichie d'une dimension pédagogique. L'auteur aborde également les conditions d'accès au concours de CPE, l'évolution de carrière et les obligations de service. Il mène une réflexion sur la formation initiale et continue des CPE et décline les compétences attendues du CPE en termes de responsabilités propres, partagées et déléguées. Pour lui, la formation est envisagée comme un moyen de développer l'identité professionnelle du CPE. Partant de là, l'auteur présente les missions et les fonctions du Conseillers Principal d'Education (CPE), c'est-à-dire ses attributions qui sont donc scindées en trois domaines essentiels :

Le premier concerne *le fonctionnement quotidien de l'établissement et la sécurité des personnes* : dans ce domaine, le CPE porte la responsabilité du service de surveillance, il encadre l'équipe de surveillants. Il organise les « mouvements » d'élèves, c'est-à-dire les sorties hors de l'établissement et les entrées. Au Burkina Faso, le surveillant général coordonne les activités du service de la surveillance. Il fait délivrer les billets de sortie et les billets d'entrée aux élèves.

Le second concerne *la vie collective dans l'établissement* : le CPE applique et fait appliquer le Règlement Intérieur. Il sanctionne certains comportements d'élèves, aide les adolescents à intégrer certaines règles de vie en collectivité. Le CPE dynamise les instances représentatives des élèves notamment le bureau du comité des élèves qui est mis en place par le surveillant général dans nos établissements secondaires.

Le dernier domaine est *le suivi individualisé des élèves* : le CPE gère « *les absences et lutte contre l'absentéisme des élèves* ». Il entretient des relations avec les parents, en particulier ceux des élèves en difficultés scolaires ou de comportement. Il organise la vie pédagogique et participe à l'orientation des élèves par les conseils et les apports d'informations. Globalement, il a une bonne connaissance des élèves par sa fonction vaste et ses actions très diversifiées. Il travaille donc avec tous les acteurs de l'établissement, en particulier avec le chef d'établissement, les enseignants, et les personnels sociaux et de santé notamment l'assistante sociale, l'infirmière et le médecin scolaire. L'assistante sociale informe le CPE de l'état des élèves présentant des troubles et des difficultés à suivre les cours. Avec l'infirmière le CPE pourra acquérir des informations concernant l'état de santé des élèves en vue de mieux les suivre. Au Burkina Faso, ce domaine n'est pas observable. Les établissements ne disposent pas de service social ou d'une infirmerie, sauf quelques grands lycées des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

Par rapport à notre étude, cet ouvrage nous permet non seulement de connaître parfaitement l'évolution du corps des Conseillers d'Education, mais aussi il nous décline les

principales attributions du CPE en vue de mieux gérer les situations professionnelles tels que les problèmes d'élèves en difficultés, de démotivation, et d'absentéisme scolaire. En effet, la fonction du CPE a pour objectif central de « *placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel* ». Cependant, cette réalité française diffère des réalités burkinabè. Nous n'avons pas encore des CPE sur le terrain, et les surveillants généraux qui jouent ce rôle n'ont pas de fonction pédagogique. Les élèves doivent parcourir de longues distances pour se rendre dans le dispensaire. Ce long trajet leur fait perdre 1 à 2 heures de cours. Le service de l'action sociale qui devrait être présent dans les établissements secondaires, est méconnu des élèves. Or dans les lycées et collèges, il existe des élèves en réelles difficultés et qui ont besoin d'aide afin de mieux participer aux cours. En ce qui concerne la gestion des absences et la lutte contre l'absentéisme, c'est le quotidien de nos surveillants généraux également comme les CPE en France.

HUERRE et LEROY (2006) affirment que l'absentéisme scolaire n'est pas un phénomène nouveau ; c'est parce qu'il est devenu un phénomène de société, qu'il suscite désormais de l'intérêt. Il fait naître non seulement de l'inquiétude chez les acteurs, mais surtout une mobilisation politique au plan national. Ils affirment que le terme d'absentéisme recouvre des réalités très diverses. Il concerne l'adolescent qui sèche un cours occasionnellement pour s'investir parfois dans d'autres activités, celui qui décroche totalement parce qu'il ne parvient plus à trouver la motivation nécessaire à l'apprentissage, ou parce qu'il est en proie à une phobie scolaire, mais aussi le « présent-absent » qui assiste aux cours mais sans jamais acquérir les savoirs fondamentaux. Ainsi, l'absentéisme apparaît, selon les cas, comme une transgression normale accompagnant le processus d'adolescence ou comme le symptôme d'une pathologie.

Pour ces auteurs, l'absentéisme s'inscrit dans la difficulté d'être, de nombreux adolescents, entre deuil de l'enfance et peur de devenir adulte. Cette difficulté doit être appréhendée avec prudence, notamment dans le cadre d'un suivi clinique. Cela permet de détecter une dépression ou une phobie scolaire, laquelle est souvent liée à une angoisse de dévalorisation et de séparation. Dans cette optique d'analyse approfondie d'une situation individuelle, ces auteurs dégagent les éléments permettant d'affiner la compréhension du comportement absentéiste et de détecter un éventuel trouble psychopathologique : précocité de l'absentéisme, caractère soudain ou progressif, caractère exclusif, sélectif ou total, caractère excusable ou excusé, existence ou non de fléchissements scolaires associés à une ou plusieurs

matières spécifiques, rapport aux pairs, participation à des activités périscolaires, etc. Le désinvestissement d'activités autres que scolaires peut ainsi révéler le passage d'une dynamique d'opposition à une inscription dans une certaine marginalité.

Nous retenons de cet ouvrage qui contribue sans doute à mieux comprendre les conduites adolescentes face auxquelles nous sommes trop souvent démunis, la nécessité d'analyser l'absentéisme des adolescents et sa nature psychopathologique. Dans le contexte de nos lycées et collèges, il arrive souvent de rencontrer des adolescents qui présentent des attitudes anti scolaires liées à une souffrance psychique telle que la névrose phobique. Cette situation les conduit à l'évitement ou à la fuite. La phobie scolaire comme la phobie d'objet poussent la victime à s'absenter aux cours. Par exemple, il y a des élèves qui ont peur des bâtiments, ou du tableau noir ou encore de la foule, etc.

Ces différents ouvrages évoquent la question de l'absentéisme différemment. HUERRE et al (2006) demandent de prendre en compte l'évolution de l'adolescent qui est faite de troubles ou crises, BOURDIEU et al (1999) considèrent que la théorie de la reproduction entretenue par l'école ne permet pas aux enfants démunis de s'intégrer au sein de leurs pairs. CAOUETTE (1992) signale que l'accès universel à l'école ne rime pas avec les chances de réussite. Il rejoint BOURDIEU et al (1999) pour affirmer que les enfants issus du milieu défavorisé sont lésés. Les programmes sont non seulement mal élaborés mais aussi ils sont conçus pour répondre aux besoins des enfants du milieu favorisé. De ce fait, le principal responsable de l'absentéisme des élèves est l'institution scolaire elle-même. Quant à JANOZ (2000), il a su énumérer les facteurs concourant à une mauvaise fréquentation scolaire. L'ouvrage spécifique de JACQUARD (2002) à l'intention des CPE indique les différents domaines d'action du Personnel d'encadrement en vue de mieux lutter contre l'absentéisme scolaire des lycéens.

En plus des ouvrages ci-dessus consultés, il est opportun d'examiner les travaux de recherches qui ont été menés sur le sujet.

2.2. Les mémoires et articles de recherches

Cette partie fait le bilan des recherches menées sur l'absentéisme scolaire. Il s'agit des mémoires et des articles de recherche.

2.2.1. Les mémoires

PANANDTIGRI (1986), s'est intéressé à l'« *analyse des causes d'absentéisme dans les centres de formation des jeunes de la région de Komsilga* ». Dans la problématique, il a d'abord décrit la localité où se déroule l'étude, avant de poser le problème de l'absentéisme au sein des Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA) de la région. S'interrogeant sur les raisons d'un tel phénomène, il est parti des hypothèses suivantes :

- les maladies empêchent les élèves des CFJA d'être assidus aux cours.
- la non insertion socio-économique des sortants des CFJA démotive les jeunes.

Il a utilisé pour sa recherche la méthode qualitative. Comme instrument de travail, il a effectué une analyse documentaire des registres d'appel journalier et des entretiens avec les formateurs et quelques parents des quatre centres de formation des jeunes agriculteurs de la région. Les motifs évoqués dans les registres par pourcentage et en rapport avec le total des absences sont les suivants :

- absences pour raison de santé (maladie) 25,69% ;
- absences pour raison économique (activités agro-pastorale et exode) 4,45% ;
- absences pour raison de décès ou funérailles en famille, 3,44%.

Les causes culturelles telles que les fêtes coutumières, religieuses et autres initiations qui se déroulent durant la saison sèche en pays moaga sont toujours de mise. Les élèves s'absentent les lendemains de ces grands jours. Pour les absences non motivées les statistiques font état de 63,71%.

A partir des réponses recueillies, PANANDTIGRI s'est rendu compte qu'effectivement les causes sont d'ordre sanitaire, économique, social et culturel le tout aggravé par le manque de structures d'accueil pour les sortants de ces centres. Selon les formateurs beaucoup de jeunes s'absentent effectivement sans motifs. Certains accusent les maladies, d'autres ne disent rien et restent chez eux. On les voit se promener au village, dans les marchés sans s'inquiéter outre mesure. Quelques uns sont retenus par les parents pour les travaux champêtres et les travaux d'artisanat tels que la fabrique de forge, la poterie, le tissage.

Comme solutions, l'auteur propose une sensibilisation de la population sur l'hygiène alimentaire afin d'éviter les maladies hydriques tel que le ver de guinée qu'il a noté dans la région du fait de l'utilisation des eaux souillées de marigots. Il y a également les maladies épidémiques et cycliques comme la rougeole et la méningite qui sévissent dans le milieu. De même, il propose un suivi sanitaire des jeunes par leurs parents et les agents de santé. Il

recommande par ailleurs la création d'une coopérative villageoise avec le soutien matériel, financier et technique de la part de l'Etat en vue de maintenir les jeunes sortant dans le terroir mais aussi d'encourager et de motiver ceux qui sont dans le centres à une fréquentation assidue.

Du mémoire de PANADTIGRI, nous retenons qu'il fournit des informations précises sur les causes de l'absentéisme dans le milieu rural en général au Burkina Faso. Les facteurs sanitaires identifiés peuvent se retrouver dans les lycées et collèges. Dans les CFJA étudiés, l'auteur ne fait pas cas d'une stratégie de gestion qui pourrait contenir le phénomène. Le milieu et la formation diffèrent de notre étude. Les solutions proposées nous éclairent peu sur le choix d'une nouvelle manière de traitement des absences dans les lycées et collèges. Toutefois, le suivi sanitaire des enfants nous paraît intéressant, car il permet de réduire les absences liées aux cas de maladies. De ce fait, nous nous inspirons de sa démarche pour mieux comprendre les représentations et les analyses des acteurs de l'éducation du traitement actuel des absences.

KORBEOGO (2004) s'est penché sur l'absentéisme des élèves en milieu rural. Après la justification du choix de son thème, il se propose de mieux comprendre le phénomène de l'absentéisme en général et dans la Circonscription d'éducation de Base de Poa en particulier, d'en identifier les causes et les conséquences. Dans la problématique, l'auteur cherche à identifier la part de responsabilité du système éducatif dans le problème de l'absentéisme scolaire. Pour trouver les raisons qui conduisent les élèves du primaire à s'absenter aux cours, il a émis les hypothèses de recherche suivantes :

- le manque ou l'insuffisance de suivi des élèves par les parents et le déficit de communication entre parents et enseignants expliqueraient l'absentéisme des élèves en milieu rural ;
- la non intégration effective et conséquente d'activités productrices du milieu aux pratiques pédagogiques actuelles serait une cause plausible de l'absentéisme en milieu rural.

L'analyse des données quantitatives recueillies à partir des questions adressées aux enseignants et des entretiens avec les encadreurs pédagogiques, lui a permis de retenir deux types de causes : des causes intra-scolaires tels que l'absentéisme des maîtres, l'absence de cantine, les châtiments corporels et les difficultés dans la transmission du contenu pédagogique ; et des causes extra-scolaires tels que les problèmes religieux, l'ignorance et les difficultés économiques des parents, le manque de suivi des élèves par les parents, le mariage forcé, etc.

Au niveau des conséquences, les absentéistes perdent des cours et cette situation se répercute sur le rendement scolaire lors des évaluations.

Comme solutions pour réduire le phénomène de l'absentéisme, l'auteur propose une sensibilisation des enseignants et des parents, une aide accrue de l'Etat en fournitures et en

cantine. De ce fait, il recommande de préparer un terrain favorable à l'émergence d'une collaboration dynamique entre parents, enseignants, autorités politiques et administratives, et autres partenaires de l'éducation.

De ce mémoire, nous retenons la description du problème de l'absentéisme en identifiant quelques causes et conséquences. Les raisons identifiées nous renseignent sur les éventuelles causes qui pourraient amener les collégiens du milieu rural à s'absenter. Par rapport au primaire, KORBEOGO (2004) ne s'intéresse pas au traitement des dites absences. Mais, il propose quelques solutions dont les plus pertinentes pourraient servir à juguler l'absentéisme au secondaire. Elles seront exploitées pour enrichir notre recherche.

2.2.2. Les articles de recherche

ASPY et ROEBUCK (1990) relatent les résultats d'une série de recherches visant à savoir ce qui se produit lorsqu'un enseignant sait montrer à ses élèves qu'il les aime vraiment, les comprend et veut les aider. Leurs résultats sont allés bien au-delà de ce qu'ils imaginaient. Ils se sont rendu compte que la bonne interaction entre enseignant et élèves permet non seulement de faciliter la transmission du contenu pédagogique, mais aussi et surtout de motiver les apprenants à venir suivre le cours.

Les auteurs qualifient d'interactions facilitantes les attitudes suivantes : la considération positive et l'empathie. Par ailleurs, ces auteurs ont noté en particulier que les élèves dont les enseignants offrent un haut degré d'efficacité au niveau de leurs interactions ont vu leurs résultats scolaires et leur niveau de Quotient Intellectuel (QI) s'améliorer. De plus, ils sont beaucoup moins absents et ont une meilleure image d'eux-mêmes.

ASPY et ROEBUCK (1990) ont élaboré un programme destiné à élever le niveau d'authenticité, de considération positive et d'empathie des enseignants. Ce programme présentait une sensible augmentation du nombre et de la qualité des interactions facilitantes, avec l'effet principal suivant: *'' l'école avait le taux d'absentéisme le plus bas de son histoire (8,8 %) en 45 ans d'existence ''*. Les auteurs concluent donc que le meilleur moyen pour les enseignants d'aider vraiment leurs élèves à apprendre et à mieux respecter la discipline, à être assidus aux cours, c'est de suivre un programme de formation qui leur enseigne systématiquement à employer des modes d'interaction et de communication empathique.

Nous retenons de ce travail le rôle déterminant de l'enseignant à réduire les absences à travers la sympathie, l'amour des apprenants et l'interaction facilitante car, dans les établissements secondaires certains adolescents développent une attitude négative vis-à-vis de

leur professeur. Nous remarquons également que certains enseignants enregistrent plus d'absences que leurs pairs. Ce phénomène pourrait effectivement s'expliquer par le défaut de considération ou par le manque d'interaction facilitante entre l'enseignant et les apprenants. Les absences choisies sont aussi fréquentes dans les lycées. L'élève s'absente à un cours déterminé parce qu'il n'aime pas le professeur. L'enseignement est une activité intellectuelle et humaine qui engage la responsabilité de celui qui l'exerce. Il s'agit moins d'une intelligence qui enseigne à d'autres intelligences que de personnes qui enseignent à d'autres personnes. Le véritable apprentissage, n'intervient que lorsque le facteur humain est respecté et satisfait. L'ouverture d'esprit de l'enseignant et sa bienveillance augmente les possibilités d'assiduité des élèves au cours. Pour LECOMTE (2008), les élèves dont les enseignants manifestent un haut degré d'empathie et de considération ont de meilleurs résultats scolaires, sont moins absents au cours, et ont une meilleure image d'eux-mêmes. De ce fait, la conclusion des auteurs est d'un grand apport pour minimiser le phénomène de l'absentéisme. Ils rejoignent ainsi BENOIT et Al tout en allant beaucoup plus dans les détails relationnels.

TOULEMONDE (1998) rapporte que l'absentéisme est aussi vieux que l'école. Qui n'a pas entendu évoquer la fameuse « école buissonnière »? Le phénomène a cependant pris une ampleur et des formes nouvelles plus inquiétantes. L'auteur ajoute que l'absentéisme se manifeste sous différentes formes et pour différentes raisons qui sont :

- *l'absentéisme de motivation* dû à l'incertitude des débouchés professionnels ;
- *l'absentéisme de confort* : qui se manifeste avec la complicité des parents. Par exemple 1 à 2 heures par jour ;
- *l'absentéisme de consumérisme scolaire* : les élèves choisissent les enseignements auxquels ils assistent en fonction des critères liés à la matière, en particulier le coefficient ;
- *l'absentéisme de respiration* : face à la lourdeur des programmes et des horaires, à la pression des devoirs et exercices, les élèves s'absentent pour rompre avec le « stress » et récupérer ;
- *l'absentéisme par nécessité économique* : par besoin financier, les élèves abandonnent les cours et vont accomplir de « petits boulots » ;
- *l'absentéisme contraint* : il se traduit par une exclusion provisoire de la classe ou une exclusion temporaire de l'établissement ;
- *le vrai faux absentéisme* : il s'agit des « absents-présents ». L'élève est présent dans le lycée, mais en dehors de la classe.

Il importe de remarquer que ces formes d'absentéisme reposent sur les causes du phénomène. Car, ce rapport met en exergue trois facteurs essentiels qui sont à l'origine de l'absentéisme. Ils sont d'ordre économique et social, organisationnel et pédagogique.

Les facteurs économiques et sociaux concernent la situation sociale des élèves, le contexte économique général plus ou moins défavorable à la motivation des élèves et à leur assiduité, les déviances dont les plus importantes sont la consommation de drogues, les conduites violentes et la dépression. La tendance à la constitution d'un groupe social des jeunes, la rupture sociale, génératrice de « non-communication » entre les élèves et les professeurs, la démission, voire la capitulation des parents, la complicité des familles, leur incapacité à exercer l'autorité, leur impuissance à faire respecter les règles, parfois même à faire lever leur enfant pour aller en classe et à fortiori à suivre le travail scolaire sont des réalités qu'il convient de souligner. Les difficultés rencontrées au sein de la vie familiale rejaillissent sur l'enfant. Le nombre d'enfants (fratrie nombreuse) est également signalé comme facteur d'absentéisme. L'étude de l'INSERM montre que les filles sont moins absentéistes que les garçons. Les élèves internes sont moins absents que les autres élèves ; ils ont moins d'occasions et de prétextes possibles et ils savent que les familles sont prévenues dans la journée.

Les facteurs relatifs à l'organisation du travail des lycéens concernent la désorganisation des enseignements qui porte naturellement préjudice à ceux qui sont les plus fragiles. Les veilles de vacances, les journées isolées d'ouverture théorique (lendemain de jours fériés), les rentrées de congés en milieu de semaine sont également sources d'absentéisme. Plusieurs lycées signalent le problème posé par le Ramadan et par le jour de Sabbat. Sur la semaine scolaire, d'une façon générale, il est observé :

- plus de retards le lundi matin ;
- plus d'absences le mercredi lorsqu'il n'y a pas cours l'après-midi ;
- plus d'absences les jours où l'emploi du temps ne comporte que peu d'heures de cours ;
- plus d'absences le vendredi après-midi quand le samedi matin est libéré ;
- plus d'absences le samedi matin quand il existe encore.

Dans la majorité des établissements, la corrélation entre les absences des professeurs et l'absentéisme des élèves est une évidence. Un même professeur régulièrement absent permet aux absentéistes d'user de la carte « *je croyais qu'il n'était pas là* ». Plusieurs professeurs absents le même jour font que les élèves estiment qu'il ne sert à rien de venir pour deux ou trois heures de cours.

Les facteurs de nature pédagogique se situent au niveau des questions de l'orientation et de l'échec scolaire. Les taux d'absentéisme sont globalement plus élevés dans les filières

technologiques que dans les filières générales, et les absences sont plus nombreuses encore dans les filières professionnelles que dans les filières technologiques. Le taux d'absences est d'autant plus élevé que l'orientation n'a pas été vraiment désirée par le lycéen. Plus les élèves sont en échec, plus l'absentéisme est important : insatisfaction scolaire, redoublements multiples, rejet de l'école. Le statut de la matière d'une part et la personnalité de celui qui enseigne d'autre part jouent également un rôle dans l'absentéisme. L'importance d'une matière reconnue par un élève relève non seulement des représentations de la discipline dans l'esprit des lycéens et de leur famille, mais aussi et surtout du coefficient et du caractère obligatoire aux examens. Quant à la personnalité du professeur, elle influe considérablement sur l'assiduité des élèves. « L'engagement et le dynamisme » d'un professeur sont systématiquement associés à l'assiduité des élèves, et la relation professeur-élève est centrale : même si ce travail relève les facteurs organisationnels et pédagogiques, il évoque aussi l'enseignant comme facteur de l'absentéisme, principalement ses caractéristiques personnelles et leurs incidences sur son rapport à l'enseignement et sa relation aux élèves. TOULEMONDE (1998) vient ainsi conforter la position de ASPY et ROEBUCK (1990) sur le rôle de l'enseignant dans le phénomène.

Pour ce qui concerne notre recherche, ce rapport de TOULEMONDE nous paraît intéressant à retenir. Il relate les différents visages de l'absentéisme et les facteurs liés. Quelques aspects des facteurs pédagogiques sont relevés par ASPY et ROEBUCK (1990). En outre, son rapport nous éclaire dans le sens que les insuffisances organisationnelles vont toujours contribuer à l'absentéisme. Or, tout en occultant sa part de responsabilité, l'institution continue de punir les absentéistes. Nous tiendrons compte de ce rapport dans la mise en œuvre de nouvelles stratégies permettant de mieux gérer le manque d'assiduité des élèves aux cours.

BENOIT, DONATIEN et PIERRE (2000) ont étudié les facteurs liés à l'absentéisme dans une population d'élèves à risque de décrochage et la vision des élèves de l'école.

Après avoir donné les motivations profondes qui ont conduit à cette étude, les chercheurs ont essayé de recenser les causes des phénomènes d'abandon et d'absentéisme.

En ce qui concerne l'absentéisme, ils affirment qu'il semble être une préoccupation pour de nombreux acteurs de l'éducation. Cependant, la majorité des recherches se focalisent plus sur la problématique de l'abandon scolaire que sur celle de l'absentéisme proprement dit. Or, la plupart des enseignants se plaignent de l'absentéisme épisodique qui, pour eux, est beaucoup plus difficile à gérer au quotidien que le départ pur et simple d'un élève, même s'il est un prédicateur puissant à l'abandon, un premier pas vers le décrochage. Plus un élève

s'absente de façon répétée et durable, plus il risque d'abandonner. Pour ce qui concerne les facteurs liés à l'absentéisme, les auteurs relèvent la situation familiale difficile (divorce, pauvreté,...), les attitudes parentales négatives vis-à-vis de l'école, le manque de soutien de la famille dans le travail scolaire, le redoublement et les fréquents changements d'école. Ils signalent également :

- le faible intérêt pour l'école et l'absence de projet chez les élèves;
- l'influence des pairs déviants;
- le travail hors de l'école pour gagner de l'argent;
- l'absence de sanctions scolaires ou parentales ; etc.

Par ailleurs, les chercheurs évoquent la victimisation, les difficultés d'intégration chez les pairs, les problèmes relationnels avec les enseignants. Pour eux, si l'absentéisme est un précurseur de l'abandon, les prédicateurs de l'absentéisme sont moins connus. Par conséquent, leur étude vise d'une part, à mieux connaître la façon dont les élèves voient l'école (quelle image se sont-ils construits de l'école? Qu'attendent-ils des cours et des enseignants?), et d'autre part, à identifier les variables liées à l'absentéisme.

L'hypothèse principale émise est la suivante : au sein d'une population à risque, l'absentéisme est associé à l'intérêt pour les cours et au degré d'intégration sociale dans l'école, c'est-à-dire, à la qualité des relations entre les enseignants et les élèves de leur classe.

L'enquête a concerné quarante et un (41) élèves du secondaire âgés de seize (16) à vingt-deux (22) ans issus d'une population d'origine socio-économique modeste. Les résultats auxquels ils sont parvenus sont les suivants :

Sur la qualité de ce qu'on apprend à l'école, les élèves sont très partagés ; 46% se disent satisfaits de ce qui leur est enseigné. Les aspects relationnels semblent prioritaires, car les élèves ont visiblement des attentes assez élevées de l'école. Mais la majorité, soit 70% d'entre eux, s'estiment déçus par l'école. Ils avancent comme raisons la discipline trop stricte, les mauvaises relations avec les enseignants et entre les élèves, la victimisation de certains élèves et l'absence des enseignants. Les élèves insistent fortement sur la disponibilité et l'écoute de la part des enseignants. Un quart (1/4) des élèves jugent qu'il y a violence dans leur classe. Mais il s'agit de la violence verbale de la part des enseignants et de certains élèves.

A la question de savoir s'ils ont des amis qui s'absentent volontairement? Plus de 90% des élèves répondent par l'affirmation. Un tiers (1/3) des élèves déclarent que leurs parents ne sont pas au courant de ses absences alors que la plupart affirme que la réaction de leurs parents

face à leurs absences est négative. Les élèves reconnaissent également s'absenter de façon délibérée.

Par rapport à notre recherche, ces résultats mettent en avant l'importance de l'intégration sociale au sein de l'école, dans la dynamique de la lutte contre l'absentéisme des élèves. Ils soulignent en outre le rôle que paraît jouer, non pas les caractéristiques sociodémographiques, mais le soutien familial. Même si ces réalités européennes semblent différentes des nôtres, nous avons aussi des parents qui ne réagissent jamais à l'absence de leurs enfants. Les parents ont d'autres problèmes à gérer. L'absence de l'élève ne les interpelle pas. La préoccupation essentielle est d'assurer la subsistance quotidienne. Souvent, ils sont même tentés de retenir les enfants pour des travaux. En dehors des problèmes de famille, il y a aussi la négligence de certains parents. Car dans nos lycées, certains grands absentéistes ont des parents nantis qui occupent de hautes responsabilités. L'aspect relationnel développé est important à prendre en compte. La bonne relation avec les enseignants et les camarades de classe est un véritable motivateur à participer aux cours.

SARKOZY (2002), Ministre français de l'intérieur à l'époque, dans son plan de lutte contre l'absentéisme, propose de pénaliser les parents d'élèves régulièrement absents dans « *La république de seine et Marne* » du 7/10/2002.

La commission interministérielle mise sur pied pour travailler sur le problème de l'absentéisme des collégiens et lycéens parvient à des propositions qui visent à responsabiliser les parents, à infliger une amende de 2000 Euros aux parents d'élèves qui, après une mise en garde de l'Inspection s'absentent sans motifs légitimes, quatre demi-journées par mois. Celles-ci ne devraient être effectives qu'après des avertissements et des rencontres entre l'établissement et les familles.

Suite à la mesure prise, des réactions ont fusé notamment celle du Ministre de la famille, Christian JACOB, les syndicats et les parents d'élèves qui trouvent que cette mesure ne réglera le problème que dans une minorité des cas. Car la plupart des familles sont dans la détresse financière et sociale. Il est préférable d'embaucher des surveillants qui sont les liens privilégiés entre les élèves et leurs parents et qui sont nécessaires pour contrôler les sorties des élèves.

Au regard de ces différentes réactions, Nicolas SARKOZY, devenu Président de la république française, propose un second plan en Octobre 2009, dans un discours prononcé depuis l'Élysée. Il propose de donner tout au long de l'année des primes aux élèves assidus.

L'expérimentation repose sur la mise à disposition de la classe d'une somme de départ (2000 Euros) qui pourra être abondée jusqu'à 10 000 Euros en fonction de l'implication des élèves aux activités scolaires.

Mais cette mesure a subi les désapprobations des syndicats, des hommes politiques et de la presse qui se demandent toujours quelle attitude observer face à l'absentéisme des élèves. Pour ses adversaires, la cagnotte collective en classe de lycée présente deux défauts : elle serait à la fois inefficace contre l'absentéisme et contraire aux valeurs de l'école de la République. C'est également sur le terrain des valeurs que les parents d'élèves placent leurs réticences. Ils conseillent plutôt au gouvernement de s'attaquer aux "causes de l'absentéisme des élèves au lycée: orientation et affectation non choisies, affectation dans un établissement éloigné du domicile, nécessité de se salarier, emplois de temps mal construits, et parfois, manque de sens des enseignements".

Du côté des enseignants, on désapprouve ces mesures considérées comme « une grave dérive démagogique ». Alors, ils se demandent :

"La carotte sans le bâton: prendrait-on les élèves pour des ânes?" "Les élèves ont besoin d'être instruits, pas d'être achetés". "Comment motiver des élèves qui arrivent après la rentrée dans des sections non choisies? Avec une prime ?" "C'est déraisonnable et c'est présenter aux jeunes une société où l'argent est roi",

Nous constatons que SARKOZY (2002) a voulu vraiment faire de la lutte contre l'absentéisme scolaire son cheval de bataille. Cependant, ses propositions jugées inappropriées ont été rejetées. La tendance générale des contre-propositions faites est de recruter des surveillants en nombre suffisant. Le manque de surveillants est un facteur favorisant l'absentéisme comme cela se constate dans notre pays où la plupart des établissements n'ont pas de personnel d'encadrement.

A partir de ces différents travaux, les auteurs reconnaissent à l'unanimité que la réussite scolaire dépend de l'assiduité aux cours. Les solutions proposées sont d'un grand apport pour minimiser le phénomène. Seulement, ils n'analysent pas les conséquences du traitement actuel. Le cas particulier de KORBEOGO, qui s'intéresse au milieu rural, se focalise sur les causes et conséquences de l'absentéisme. Notre particularité est de nous intéresser au mode de gestion actuelle des absences en vue de proposer d'autres perspectives. A la suite des travaux de recherches menés sur l'absentéisme scolaire, il serait utile d'examiner les instructions et textes officiels qui balisent la gestion du phénomène au Burkina Faso.

2.3. Les instructions et textes officiels

Cette sous section sera consacrée aux différents textes notamment une loi, des décrets et des arrêtés relatifs à notre sujet de recherche.

En 1996, l'Assemblée Nationale sur proposition du gouvernement adoptait la première loi d'orientation de l'éducation. Elle fut prorogée par celle de 2007, c'est-à-dire la loi N° 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso qui édicte des principes généraux importants concernant l'éducation:

- le droit à l'éducation équitable et de qualité pour tous les citoyens burkinabè ;
- le principe de l'obligation scolaire pour les burkinabè de 6 à 16 ans ;
- la gratuité de l'enseignement de base public tout au long de la scolarité obligatoire ;
- la laïcité de l'enseignement public ;
- les programmes sont impératifs et l'enseignement privé est reconnu ;

Si l'enseignement est obligatoire et gratuit, nous estimons que les élèves devraient mettre tout en œuvre pour être présents aux cours. L'absentéisme est évidemment un manquement à l'obligation scolaire même si aujourd'hui cette gratuité prônée n'est pas une réalité totale.

Mais soucieux de l'encadrement des élèves et dans l'optique d'avoir du personnel qualifié en charge de la vie scolaire dans les établissements secondaires, le Président du FASO signa le décret N° 2006-423/PRES/PM/MFPRE/MESSRS/MFB portant organisation des emplois spécifiques du MESSRS. Dans ce décret, les attributions des Conseillers, des Attachés, des Assistants d'Education sont définies :

- « Le Conseiller d'Education coordonne les activités de surveillance, participe à la confection des emplois de temps, apprécie la justification des absences des élèves, participe à l'organisation des examens scolaires, veille au traitement et à la conservation des dossiers, livrets, registres de notes, etc. »
- « L'Attaché d'éducation applique les décisions au niveau des élèves, mènent les activités de surveillance, reçoit les parents d'élèves, enregistre la justification des absences au cours, participe à la gestion de la bibliothèque scolaire, etc. »
- « L'Assistant d'éducation veille au respect du règlement intérieur, contrôle les effectifs dans les classes, contrôle les absences (billet d'entrée et billet de sortie), surveille les devoirs sur tables dans les classes, encadre les élèves dans la cour et lors des sorties, suit les évacuations sanitaires des élèves tombés malades pendant les cours, etc. »

Nous voyons ici un personnel de type nouveau qui constitue le lien privilégié entre les élèves et leurs parents. Du contrôle des absences jusqu'à l'appréciation de la justification, chacun à son niveau doit travailler à réduire le phénomène de l'absentéisme. Ce personnel doit encadrer les élèves et chercher à lutter contre l'absentéisme en plaçant les adolescents dans les meilleures conditions de vie. Dans ce sens, le décret N° 94-07/MESSRS/SG du 16 Août 1994 portant fixation des effectifs dans les classes stipule que dans l'enseignement secondaire général, les effectifs à ne pas dépasser par classe sont de 70 élèves au premier cycle et de 60 élèves au second cycle. Dans l'enseignement technique ces effectifs sont de 60 au premier cycle et de 50 élèves au second cycle. Le respect de ce décret nous permet d'éviter les pléthores dans les classes. Lorsque les effectifs sont réduits, cela crée les conditions favorables d'apprentissage, toute chose qui stimule la fréquentation scolaire des élèves. Pendant l'étude exploratoire, nous avons rencontré une classe de 3^{ème} avec un effectif de cent trente-quatre (134) élèves et une classe de 2^{nde} C avec un effectif de cent vingt-deux (122) élèves. Les premières tables sont collées à l'estrade et l'enseignant ne possède aucun espace pour circuler dans les rangées. Dans ces conditions, les cours deviennent pénibles à suivre. Aujourd'hui, force est de constater que ce décret n'est pas respecté. Les recrutements ne sont pas faits en fonction des capacités réelles d'accueil. Pourtant l'arrêté 94-81/MESSRS/SG/DESG/DEST du 28 Juillet 1994 portant réglementation du recrutement en complément d'effectif institue en son article premier une commission qui examine l'offre et les demandes de places. Le sens de cet arrêté nous semble caduc. Cette commission existe dans peu d'établissements. Au cas où elle existerait, elle n'exerce pas ses attributions.

Pour ce qui concerne l'horaire et les autorisations d'absences, nous avons l'arrêté 2010-224/MESSRS/SG du 05 juillet 2010 portant règlement intérieur des établissements d'enseignement secondaires au Burkina Faso qui abroge celui de 2003.

L'article 10 dispose que l'horaire quotidien affiché dans chaque classe doit être impérativement respecté par les élèves. A cet effet, l'obligation d'assiduité et de ponctualité s'impose pour tous les enseignements (obligatoire et facultatif). Les élèves s'installent en classe au premier son de cloche et ne doivent y sortir que sur autorisation du professeur.

L'article 11 fixe les conditions d'octroi des autorisations d'absence. Une autorisation d'absence peut être accordée pendant les heures de présence obligatoire. Dans ce cas, sur instruction du chef d'établissement le surveillant général délivre un billet de sortie avec l'indication du jour et de l'heure de départ, du motif, et de la durée de l'absence autorisée. A son retour l'élève doit rapporter le billet à l'autorité qui le lui a délivré.

L'article 12 précise les conditions des absences sans autorisation. A ce propos, tout élève absent de l'établissement sans autorisation ne peut le réintégrer que sur justification des parents ou tuteurs. Les justifications doivent se faire dans un délai de soixante (72) heures à la direction de l'établissement. Mieux, cette disposition insiste qu'en cas d'absence notoire non motivée, les parents ou le tuteur sont convoqués pour information et l'administration se réserve le droit de traduire l'élève devant le conseil de discipline.

L'arrêté 2004-66/MESSR/SG/DGESG/DGESTP du 9 Avril 2004 portant fonctionnement des établissements secondaires précise les instances au sein desquelles les acteurs et partenaires de l'établissement peuvent se rencontrer et prendre ensemble des décisions. On distingue le conseil d'établissement, le conseil d'enseignement, le conseil des classes, le conseil de discipline qui a compétences sur toutes les questions relatives à la discipline. Il est mis en place en début de chaque année scolaire.

Ce conseil peut faire comparaître un bon élève pour le féliciter, mais se réunit surtout pour délibérer sur les actes d'indiscipline d'élèves. Un dysfonctionnement de ces différentes instances pourrait entraver la bonne marche de l'institution. Un élève félicité avec inscription au dossier constitue un modèle et un véritable tremplin de réussite pour ses camarades absentéistes.

Au regard de la revue de littérature, le sujet a fait l'objet de plusieurs investigations. Les documents consultés ont tous souligné que l'absentéisme est un véritable handicap à la réussite scolaire. Si HUERRE et LEROY (2006) mettent l'accent sur des causes pathologiques, KORBEOGO (2004) évoque les difficultés économiques des parents et les pesanteurs socioculturels. BOURDIEU et PASSERON (1999) et CAOUETTE (1992) accusent l'institution scolaire qui favorise les plus riches. TOULEMONDE (1998) nous a bien présenté les différents visages de l'absentéisme et les facteurs y relatifs. Les textes officiels examinés constituent un grand apport pour la gestion des absences, car ils nous éclairent sur la situation nationale. Ces études nous éclairent aussi sur la gestion de l'absentéisme et nous permettent de développer des stratégies pour mieux le contenir. C'est pourquoi, il est nécessaire que nous voyions les théories susceptibles de nous guider dans la compréhension et dans le traitement de notre problème de recherche.

CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE

Dans l'histoire des organisations et leur gestion, les chercheurs ont développé des théories et des modèles en vue de contrôler les organisations du monde du travail dont font partie les structures scolaires. Dans ce chapitre nous tenterons dans un premier temps de choisir et d'analyser les théories de l'administration relatives à la motivation et aux relations entre les acteurs. Elles pourraient offrir des appuis à notre recherche et nous permettre de mieux cerner notre sujet. Dans un second temps, nous formulerons nos questions de recherche.

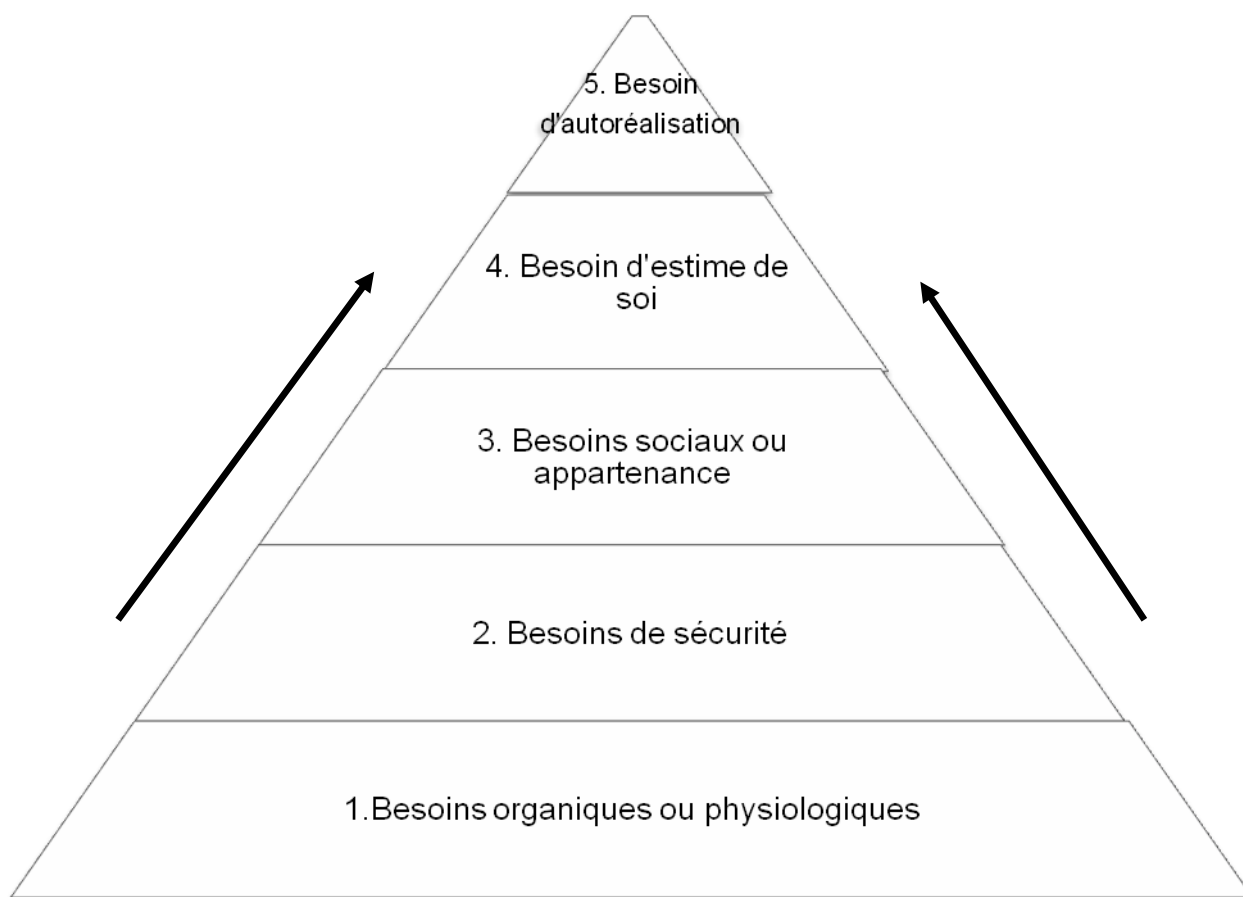
1. Les théories des organisations

Dans les théories des organisations, la motivation est l'ensemble des facteurs internes et externes qui induisent des comportements positifs chez l'acteur face à une situation. La motivation prend alors en compte les besoins, les conditions d'organisation du travail, le contenu des programmes d'activités, les résultats attendus, etc. Au regard de l'importance de ces facteurs dans les écrits recensés, les théories de la motivation nous semblent être très porteuses dans la compréhension de l'absentéisme des élèves du secondaire. Ainsi, plusieurs auteurs s'y sont intéressés. Nous pouvons citer MASLOW (1954), ADAMS (1965), VROOM (1964), etc. Mais la théorie qui nous semble la plus proche de notre contexte est celle de MASLOW.

1.1. La théorie des besoins de MASLOW (1954)

Partant du principe que les individus ont un ensemble de besoins complexes, MASLOW a élaboré la théorie de la hiérarchie des besoins qui est l'une des plus célèbres. Dans sa théorie, il démontre qu'il existe cinq (05) catégories de besoins classées selon leur niveau hiérarchique comme le montre la pyramide ci-dessous reproduite. Ce sont, de la base au sommet :

- les besoins physiologiques tels que se nourrir, s'abriter, la conservation de la vie;
- les besoins de sécurité : se sentir équilibré et protégé dans sa vie physique et dans ses relations quotidiennes avec autrui ; les besoins de se prémunir contre la maladie ou la douleur ;
- les besoins d'appartenance : les individus ont besoin d'amour, d'appartenir à un groupe, d'établir des relations personnelles avec telle personne ou telle autre, d'être aimés et acceptés ;
- les besoins d'estime de soi: les individus ou employés ont besoin d'épanouissement, de respect, de valorisation de leur potentiel, et de se sentir estimés des autres, compétents, maître de soi et de leur vie ;
- les besoins d'autoréalisation : les besoins d'accomplissement, de croître personnellement, d'utiliser ses compétences au maximum et de la façon la plus créative possible en vue de se réaliser dans la vie.



La pyramide des besoins de MASLOW

Source : BERGERON (2001) P.560

Ces besoins peuvent être regroupés en deux types : les besoins de niveaux inférieurs et les besoins supérieurs. Tout individu cherche d'abord à satisfaire les besoins inférieurs avant de se retourner vers les besoins supérieurs. Selon MASLOW, les conduites humaines sont dictées par la satisfaction des besoins. Ainsi, il est primordial de satisfaire les besoins d'ordre inférieur tels que les besoins physiologiques, les besoins de sécurité et les besoins sociaux pour permettre aux hommes de viser des besoins d'ordre supérieur tels que les besoins d'estime de soi et les besoins d'autoréalisation.

En identifiant les besoins que les individus cherchent à satisfaire et les comportements y relatifs, cette théorie peut nous servir de lanterne pour éclairer le comportement des élèves. En effet, les élèves du secondaire ont des besoins à satisfaire : besoins de se nourrir, de s'habiller, d'être en sécurité, d'être aimés, afin de trouver à l'école un sens. Ces besoins sont fondamentaux et leur non satisfaction déclenche chez les élèves un comportement défensif. La théorie des besoins appliquée au niveau de l'enseignement secondaire permet d'approfondir les raisons de la démotivation de l'élève. Les élèves n'arrivent pas à satisfaire correctement leurs besoins vitaux. C'est pourquoi, il faut instaurer et maintenir les cantines scolaires pour

permettre à ceux qui habitent loin ou qui sont à leur propre charge de prendre le repas sur place. Quant aux besoins d'estime de soi et d'autoréalisation, ils sont étouffés, lorsque les professeurs et le personnel administratif utilisent au quotidien un langage frustrant. Partant de là, il devient opportun de chercher à communiquer avec les absentéistes au lieu de les punir de facto.

D'autres théories des organisations concernent soit le comportement des acteurs (la théorie X et Y de Mc GREGOR ,1960), soit la situation et les conditions de travail qui y prévalent (la théorie situationnelle de BRASSARD ,1996), soit à la globalité de l'organisation (la théorie systémique de BRASSARD, 1996), soit à la communication dans l'organisation (BERGERON et BELANGER, 1979), etc. Parmi ces théories, nous retenons la théorie systémique et les conceptions de la communication en éducation.

2.2. La théorie systémique

Le mot système dérive du grec "systema" qui signifie "ensemble organisé". Un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but. Le degré de complexité d'un système dépend du nombre de ses composantes et du nombre et type de relations qui les lient entre eux. Lorsque le système est appliqué à l'activité humaine, il se caractérise en termes de structures hiérarchiques, de propriétés émergentes, et de réseaux de communication et de contrôle. Nous pouvons affirmer que le système d'activité humaine est complexe. Il comprend : l'équifinalité, l'interaction et l'ouverture.

Un système est "équifinal" parce qu'il peut réaliser ses objectifs à partir de différents points de départ et par différents moyens. C'est la capacité que possède un système d'atteindre ses objectifs à partir de différents états initiaux et par l'intermédiaire de différents scénarii. L'interaction est l'ensemble des liens de dépendances existant à l'intérieur des différentes composantes d'un système. Un changement apporté au niveau des programmes d'études d'un système scolaire, par exemple, entraîne des ajustements de méthodes, la modification de l'emploi du temps, le redéploiement des acteurs, la production de nouveaux textes et règlements, l'élaboration de nouveau matériel pédagogique, etc. Une modification d'un sous-ensemble du système entraîne des réajustements plus ou moins importants au niveau des autres composantes du système. Cet aspect d'interaction et d'interdépendance est également applicable dans la lutte contre l'absentéisme au secondaire. S'agissant de l'ouverture, c'est la capacité qu'a un système d'échanger de l'information avec d'autres systèmes ou avec l'environnement qui l'influence de façon évidente. Un système fonctionne à l'intérieur d'une organisation qui

l'englobe (supra-système) et qui lui impose certaines contraintes. C'est ainsi que le système scolaire doit développer chez les élèves certaines habiletés leur permettant de s'adapter aux exigences de l'établissement dans lequel ils vivent.

Dans cette perspective systémique, l'organisation est donc présentée comme un système cohérent dont tous les éléments sont interdépendants et interagissants avec une multi-dimensionnalité et des individualités au plan professionnel. Cette vision de l'institution permet à chaque acteur d'exercer une liberté responsable à travers la mise en place de règles administratives pour permettre à tous de participer réellement aux différentes situations administratives. Par exemple, dans les lycées, un professeur qui se sent en retard ou empêché doit le signifier au censeur qui, à son tour, informe les surveillants. Ces derniers vont s'occuper de la classe afin de maintenir le calme et d'empêcher des élèves rusés qui pourront profiter pour s'absenter. Par ailleurs, les conflits structurels et dynamiques doivent être gérés dans une perspective de négociation, d'enrichissement mutuel, du respect de la liberté d'autrui et du dépassement de soi. Dans ce sens, nous estimons qu'il n'est plus nécessaire d'opposer la force ou la punition à l'absentéiste ; plutôt, il faut chercher à le comprendre et à envisager ensemble une solution.

Toutes les théories des organisations développées plus haut ne peuvent être mises en pratique au sein de l'établissement que s'il y a communication entre les responsables et les élèves d'une part, et entre le personnel et les parents d'autre part.

2. Les conceptions de la communication en éducation

FREIRE (2001) a abordé les questions théoriques de la communication en présentant le dialogue comme l'essence même de ce domaine et comme pratique de la liberté. Pour lui, le dialogue est un phénomène humain, et se traduit par la parole qui a deux dimensions : l'action et la réflexion de ceux qui le pratiquent. De ce fait, la parole constitue un droit pour tous, et personne ne doit imposer aux autres sa parole en refusant la leur. Ainsi, le dialogue est une exigence existentielle. Il ne peut se réduire au « dépôt » des idées d'un individu dans un autre. Ce ne doit pas être non plus une discussion agressive, polémique des personnes qui ne voudraient pas s'engager en cherchant la vérité. Par conséquent, il n'y a pas de dialogue sans humilité. Le dialogue est une rencontre des hommes pour apprendre ensemble à agir. Il se rompt lorsque l'un des acteurs oublie l'humilité. Nous ne pouvons dialoguer si nous projetons

sur les autres l'ignorance, si nous refusons la contribution des autres. La confiance dans l'homme est une condition à priori. Elle doit exister avant que le dialogue ne se concrétise.

Selon BERGERON et BELANGER (1979), la ressource la plus importante dans la communication interpersonnelle est l'homme. Cela se justifie dans la mesure où l'homme est au centre de toutes les activités économiques, sociologiques, administratives et scolaires. Tout passe par lui et revient à lui. La nouvelle vision des ressources humaines est la communication qui valorise l'homme et concourt à l'efficacité de son action. La valeur intrinsèque de l'être humain est décrite par ses compétences, ses valeurs morales, sa personnalité, ses croyances, et ses aspirations. Tous ces aspects intérieurs de l'homme sont à connaître, car ils placent le responsable dans le bon chemin du management. Pour y parvenir, il doit privilégier la communication en valorisant l'homme dans ce qu'il a en lui. Si le responsable administratif sait se montrer attentif aux aspects sociaux et humains, si l'agent est impliqué dans la résolution des problèmes, et si le gestionnaire des ressources humaines sait éviter et oublier les préjugés, et permettre ainsi à l'agent discriminé de s'amender, alors la question de la motivation, de l'efficacité peut être résolue.

Au niveau des établissements secondaires, il appartient au personnel administratif de perpétuer la communication interpersonnelle de manière à avoir une bonne écoute entre personnel d'encadrement et les élèves, sans ignorer aussi les parents. La communication interpersonnelle est une grande source de motivation et d'efficacité, mais elle exige un certain nombre de qualité humaine et d'aptitude. En effet, communiquer met en présence deux ou plusieurs individus et se caractérise par des échanges. Pour que la communication soit efficace, il faut :

- accueillir et respecter l'émetteur ; celui-ci est tenu de respecter l'auditeur ;
- tenir compte des valeurs humaines et des aspirations profondes pour recueillir la participation de l'interlocuteur ;
- avoir une capacité d'écoute.

La bonne écoute commence par la bonne attitude dans l'accueil qui rassure. Il faut écouter l'autre jusqu'au bout de ses propos. Cela signifie qu'on accorde de l'intérêt au problème même si on ne peut pas le résoudre. La capacité d'écoute se ressent dans les questions qu'on pose, l'avis de l'auditeur sur le problème évoqué. Par exemple, dans une situation d'échange entre le CE et un élève, le CE peut demander l'avis de celui-ci, les solutions possibles. La motivation au quotidien exige un type de rapport valorisant. Lorsqu'un élève commence à s'absenter aux cours, il faut l'appeler pour l'écouter. Quelle que soit

l'ampleur des raisons évoquées et la gravité de la faute, il faut associer cet élève et ses parents à la recherche de solution : d'où la coopération.

L'OIF⁶ (2001) définit la coopération comme l'activité par laquelle des sujets mettent en commun leurs énergies, leurs savoirs et leurs savoir-faire pour réaliser une fin. Cela laisse comprendre qu'il faut fédérer les efforts pour parvenir au but recherché. Pour l'illustrer, deux animaux attachés à la même corde d'un bout à l'autre, veulent brouter deux tas de foin disposés de sorte que sans le consentement des deux, aucun ne peut être satisfait. Las de se tirer, ils décident de trouver une solution⁷. C'est ainsi qu'ils prennent la résolution de brouter ensemble un tas avant de passer au second tas. C'est donc dire que la coopération suppose la communication, la collaboration, la participation et l'entraide.

Le fondement théorique de notre sujet étant ainsi établi en vue de mieux nous guider dans le travail d'investigation empirique, il nous paraît nécessaire de poser les questions de recherche qui pourront nous aider à mieux appréhender la gestion de l'absentéisme au secondaire.

4. Questions de recherche

Dans l'optique de mener à bien la réflexion, nous formulons la question générale suivante qui servira de boussole dans notre investigation.

- Comment l'absentéisme est-il géré dans les établissements secondaires?

Nous l'éclatons en deux questions spécifiques :

- Quelles sont les conséquences du traitement actuel de l'absentéisme ?
- Comment peut-on mieux gérer ce phénomène ?

Afin de mieux répondre à ces différentes questions, un cadre méthodologique est nécessaire pour recueillir l'information auprès des acteurs concernés.

CHAPITRE III : CADRE METHODOLOGIQUE

⁶ Organisation Internationale de la Francophonie

⁷ Voir illustration en annexe 8

Ce chapitre présente et justifie les choix méthodologiques concernant le milieu d'étude, la population et l'échantillon de la recherche. Elle fait aussi le choix de la méthode de l'approche, des outils de collecte et d'analyse des données.

1. Le champ de la recherche

Notre zone d'étude est la Direction Régionale du MESS de la Boucle du Mouhoun. Elle compte six provinces qui sont : Balé, Banwa, Kossi, Mouhoun, Nayala et Sourou.

1.1. Situation des établissements secondaires de la région

Tableau 3 : Etat numérique des établissements

Province	Etablissements publics	Etablissements privés	Total
Balé	15	03	18
Banwa	09	02	11
Kossi	12	05	17
Mouhoun	15	12	27
Nayala	14	04	18
Sourou	13	02	15
Total	78	28	106

Source : DR/MESS/B-MHN/Service des statistiques

Il ressort de ce tableau que la région compte cent six (106) établissements dont soixante dix-huit (78) publics et vingt-huit (28) privés. En outre, la province du Mouhoun regorge plus d'établissements privés et la plupart se concentre dans la ville de Dédougou. Le nombre important d'établissements publics est favorisé par la démocratisation de l'enseignement post primaire et secondaire. En effet, pour la rentrée scolaire 2010-2011 la région a connu l'ouverture de vingt (20) CEG. L'effectif global des apprenants s'élève à 28128 garçons et 18970 filles, soit un total de 47098 élèves.

1.2. Situation de la gestion de l'absentéisme

La gestion de l'absentéisme rencontre plusieurs difficultés dont le manque de surveillants. Pour la rentrée scolaire 2010-2011, la situation du personnel d'encadrement des établissements publics se présente comme suit :

Tableau 4 : Etat numérique du personnel d'encadrement

Province	S.G.	S.G. /Eco	Surveillants	Total	Déficit
Balé	03	03	05	11	20
Banwa	02	01	03	05	16
Kossi	01	00	04	05	21
Mouhoun	02	02	07	11	27
Nayala	02	01	05	08	19
Sourou	01	00	03	04	21
Total	11	06	27	44	124

Source : DR/MESS/B-MHN, Service du personnel

Nous remarquons un manque criard de personnel d'encadrement. Le déficit tend à tripler le nombre de surveillants sur le terrain.

Au regard de l'étendue géographique de la région, nous avons choisi de mener notre investigation dans les provinces du Mouhoun et de la Kossi (Dédougou, Nouna et Bondoukuy). Le choix de ces provinces s'explique par le fait que nous avons une bonne connaissance des dites localités et nous y trouvons des établissements de types urbain, semi-urbain et rural. Nous avons servi en tant que surveillant dans la province du Mouhoun qui regorge d'un nombre important d'établissements privés. Dans les privés, les rapports de clientélisme ont une incidence sur le rapport entre les acteurs, et le rapport des élèves avec l'établissement, et donc le règlement intérieur. La discipline est plus difficile à établir. En outre, le nombre considérable d'établissements privés a un effet de contagion sur les établissements publics : les effets environnementaux, la dépendance des établissements au contexte, les échanges d'élèves,...

2. La méthode et approche de recherche

La présente étude cherche à comprendre la gestion de l'absentéisme au secondaire, et à dégager les conséquences du traitement actuel en vue d'envisager des perspectives qui pourront juguler le phénomène. L'étude de l'absentéisme est un objet complexe et social, donc à caractère subjectif. Pour cela, nous allons adopter la méthode qualitative. La méthode qualitative est la mieux indiquée pour comprendre les perceptions et les représentations des acteurs de l'éducation. Elle nous permet également de prendre en compte leur apport et de faire une analyse profonde des données recueillies afin de résoudre adéquatement le problème posé. Les données chiffrées qui seront recueillies viendront appuyer la pertinence du problème.

La recherche qualitative procède par un choix raisonné de participants. Elle permet l'usage d'un échantillon restreint de 10 à 30 par catégories de participants mais un traitement approfondi des données grâce à des instruments souples. La recherche se faisant en milieu réel, nous estimons que cette méthode qualitative est la meilleure formule pour nous rapprocher le plus possible de l'objectivité.

2.1. Les instruments de collecte des données

Afin de procéder à la collecte des données nécessaires à notre étude nous avons utilisé trois instruments nécessaires : la recherche documentaire, le questionnaire, et l'entretien.

2.1.1. La recherche documentaire

Elle a consisté à collecter des documents variés de recherche lors du travail théorique et empirique. La recension des écrits dans la partie théorique a constitué la revue de la littérature. Ce qui nous a permis d'obtenir des données statistiques et littéraires. Nous avons pu ainsi parcourir des ouvrages théoriques, des mémoires, des articles, des décrets, des arrêtés, une loi, et des productions diverses sur l'absentéisme scolaire.

A toutes les occasions de rencontre avec les personnes constituant notre échantillon, nous avons sollicité l'information écrite susceptible d'éclairer notre sujet. Nous avons ainsi rassemblé un certain nombre de documents sur le sujet en nous rendant à la DR/MESS Boucle du Mouhoun et dans certains établissements, en visitant aussi les centres de documentation et les bibliothèques disponibles.

2.1.2. Le questionnaire.

Nous avons choisi le questionnaire qualitatif pour les chefs d'établissements, les parents d'élèves et les personnes ressources. Nous avons distribué le questionnaire aux

participants qui l'ont rempli en toute liberté. Nous sommes repassés les chercher deux jours plus tard.

Tout en exhortant les participants à une bonne collaboration, l'anonymat et la confidentialité des réponses leur ont été garantis. C'est pourquoi, nous leur avons adressé un formulaire de consentement. En plus de l'identification, le questionnaire a comporté des questions ouvertes, des questions fermées ou semi-ouvertes. Elles favorisent la cueillette du maximum d'informations nécessaires et une analyse qualitative. Ecrites, elles éliminent les facteurs émotionnels qui pourraient être liés à notre présence. Les questions se présentent par thèmes. Ces thèmes sont issus du cadre théorique et varient selon la position et la fonction des participants. Cette variation permet à chaque catégorie de participants d'investir son expérience au profit de l'information en vue de l'enrichir. Cet instrument, permet non seulement de recueillir rapidement les informations sans trop de contraintes, mais aussi offre une exploitation rapide et une meilleure compréhension de celles-ci.

2.1.3. L'entretien semi-dirigé.

Pour tenir les entretiens dans les meilleures conditions, nous avons doté les participants de guides d'entretiens afin qu'ils s'informent du sujet. Trois guides d'entretien ont été conçus : un guide d'entretien avec les surveillants, un second avec les élèves (absentéistes ou non) et un troisième guide avec les enseignants. Ces guides comprennent, en plus des informations démographiques, des questions ouvertes afin de permettre aux répondants de développer leurs idées tout en restant dans le cadre de cette étude. Nous avons choisi ces participants, parce qu'ils sont directement concernés par notre sujet de recherche.

L'utilisation de cet outil a l'avantage de créer une interaction verbale entre le chercheur et les participants. Sa flexibilité et sa souplesse permet une expression libre du participant tout en offrant la possibilité au chercheur de rebondir pour poser d'autres questions. Comme contrainte, l'entretien semi-dirigé exige la présence effective du chercheur et une attention toujours soutenue pour ne pas perdre le fil des échanges.

Les entretiens viennent en appoint au questionnaire pour en confirmer certains résultats ou les infirmer, s'il y a lieu.

3. La population et l'échantillon de recherche

3.1 La population de recherche

Au regard de notre objet de recherche sur l'absentéisme des élèves dans les lycées et collèges, notre population de recherche concerne tous les acteurs de l'éducation de la région de la Boucle du Mouhoun. Il s'agit essentiellement des chefs d'établissements, des censeurs, des professeurs principaux, des surveillants ou personnel d'encadrement, des élèves, des parents d'élèves, des encadreurs pédagogiques et des responsables d'éducation de la région.

Aussi importante que soit cette population pour notre étude, nous ne serons pas en mesure de la considérer en intégralité. En effet, le statut de stagiaire qui nous soumet à des contraintes diverses au nombre desquelles la présence régulière au lieu de stage ne nous permet pas de prendre en compte l'ensemble de ces acteurs ci-dessus évoqués. C'est pourquoi nous retiendrons un certain nombre d'établissements et leurs acteurs.

3.2. L'échantillon de recherche

Pour des raisons logistiques (temps, moyens financiers et matériels), nous avons limité notre champ d'investigation aux provinces du Mouhoun et de la Kossi. Dans ces provinces, nous avons ciblé trois types d'établissements : urbain (le Lycée Municipal de Dédougou ou LMD, le Complexe Scolaire Privé Evangélique/Dédougou ou CSPE, le Lycée Privé Béthel/Dédougou ou LPB et le Collège Privé Saint Gabriel/Dédougou ou CPSG), semi-urbain (le Lycée Provincial de Nouna ou LPN) et rural (le Lycée Départemental de Bondoukuy ou LDB). Nous avons aussi pris en considération le statut des établissements : trois privés et trois publics. Un autre critère que nous avons considéré dans la constitution de l'échantillon des établissements est la taille. Selon certains auteurs, la taille des établissements est déterminante dans leur gestion, principalement dans celle de l'absentéisme des élèves (DEROUET et DUTEREQ, 1997 ; ST PIERRE ,2001).

Tableau 5 : Situation scolaire des établissements retenus

ETS	Nombre classes	Nombre surveillants	Effectif			
			Garçons	Filles	Total	Ratio S/E
LMD	24	02	1282	800	2082	1/1041
LPN	17	03	989	661	1650	1/550
LDB	01	02	386	216	602	1/301
CSPE	13	02	489	419	908	1/454
CPSG	09	01	205	107	312	1/312
LPB	08	02	313	310	623	1/311

Source : DR/MESS/B-MHN/Service des statistiques

À la lumière de ce tableau, nous constatons que le ratio surveillant/élèves est faible. C'est dire toute l'importance et la difficulté de la gestion de l'absentéisme dans ces établissements.

En ce qui concerne les participants, le nombre de personnes à enquêter est déterminé sur la base d'échantillon qualitatif valide à partir de dix (10) à trente (30) participants par type de répondant. En considérant la méthode qualitative, Crewell, Pires, Strauss et Corbin cités par KABORE/OUEDRAOGO (2003, p123) indiquent que « *la recherche qualitative aborde le sujet dans la perspective d'un échantillon restreint* » Ainsi, dans notre étude, nous avons retenu un échantillon de soixante sept (67) participants au total. Il s'agit de douze (12) répondants pour le personnel administratif (censeurs et surveillants), et dix huit (18) professeurs pour le personnel enseignant. Quant aux apprenants, nous avons choisi seize (16) élèves. Douze (12) représentants des parents d'élèves et neuf (09) personnes ressources (chefs d'établissements, encadreurs pédagogiques, responsables d'éducation) seront sollicités.

Pour les critères de choix, chaque participant doit avoir une ancienneté de trois ans au moins à son poste ou d'expérience.

Tableau 6: l'échantillon de recherche

Catégorie participants	Etablissements							
	Nombre	LMD	LPN	LDB	LPB	CSPE	CPSG	DR
-Censeur, surveillants	12	02	02	02	02	02	02	-
-Professeurs	18	03	03	03	03	03	03	-
- Elèves	16	04	04	02	02	04	02	-
-Parents d'élèves	12	02	02	02	02	02	02	-
-Personnes ressources	09	01	01	01	01	01	01	03
TOTAL	67	12	12	10	10	12	10	03

Légende : LMD : Lycée Municipal de Dédougou

LPN: Lycée Provincial de Nouna

LDB : Lycée Départemental de Bondoukuy

LPB: Lycée Privé Bethel/Dédougou

CSPE: Complexe Scolaire Privé Evangélique/Dédougou

CPSG : Collège Privé Saint Gabriel/Dédougou.

Nous pensons qu'avec ce type d'échantillon nous parviendrons à un travail acceptable.

4. Validation et administration des outils

Après l'élaboration du questionnaire et des guides d'entretien, nous avons tenu à vérifier la validité de nos instruments avant de les utiliser sur le terrain. Ainsi, nous avons procédé à un test de quelques questionnaires et des guides d'entretien auprès de trois personnes ayant les mêmes caractéristiques que notre échantillon. Pour cela, nous avons retenu trois surveillants, trois professeurs et trois élèves de la ville de Koudougou à qui nous avons administré les questionnaires et le guide d'entretien. Ces différents exercices nous ont permis de recadrer un certain nombre de questions et d'améliorer le choix de l'échantillon.

C'est à l'issue de cette démarche préliminaire que nous avons entrepris la ventilation des questionnaires et les entretiens avec les personnes ciblées. Nous avons nous mêmes ventilé les questionnaires et les guides d'entretien en faisant le tour des établissements quelques jours avant les entretiens. Afin de nous faciliter l'accès aux différents services, l'ENS/UK nous a délivré une lettre de recommandation. Pour des raisons d'ordre éthique, un formulaire de consentement a été adressé aux participants. Nous avons négocié avec les chefs d'établissement l'accès aux élèves.

5. Le mode d'analyses des données.

Au regard de l'approche qualitative utilisée dans l'enquête nous avons privilégié l'approche thématique des données. Elle nous paraît la mieux indiquée pour une analyse des données collectées sur la base des questions conçues à partir des thèmes. En effet, pour mieux cerner les contours de notre sujet, nous avons dégagé des thèmes à partir de la revue de littérature. Ces thèmes nous permettent d'établir des liens entre les discours, les points de vue des différents participants afin d'approfondir l'analyse.

L'approche thématique est un modèle d'analyse inductif qui se prête au traitement des données qualitatives et favorise l'émergence des thèmes à travers les discours des participants. L'avantage est qu'elle permet une progression ordonnée, évitant des amalgames. Le dépouillement des données et l'analyse ont été faits manuellement et par regroupement de réponses selon les rubriques des questions composant les outils et par rapport aux différentes catégories des participants.

CHAPITRE IV : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES

Ce chapitre est consacré aux aspects pratiques de l'étude. Il comporte quatre sections : la présentation des données, l'analyse des données, l'interprétation des résultats et les propositions d'amélioration de la situation d'étude. Pour en faciliter la lecture et pour garantir la pertinence nous recourons souvent à des extraits de réponses sous anonymat. A cet effet, les outils de collecte ont été codés. Par exemple pour les censeurs et surveillants qui sont au nombre de 12, nous avons utilisé le code *Ce* pour les censeurs et le code *Sur* pour les surveillants. Chacun est identifié par un chiffre : *Ce.1* pour le premier et *Ce.2* pour le deuxième ; *Sur.1, Sur.2...Sur.10*. Pour les professeurs principaux qui sont au nombre de 16, nous aurons *Pp.1....Pp.16* ; *El.1....El.16* pour les élèves. *Pe.1.....Pe.10* pour les parents d'élèves. *Pr.1..... Pr.9* pour les personnes ressources.

1. Présentation des données collectées

Cette rubrique fait d'abord le point du recouvrement des questionnaires et des entretiens avant de présenter les résultats. Au regard de l'approche choisie, la méthode qualitative, nous procédons par la synthèse des réponses obtenues et ce, par catégorie de participants puis par thème. Nous présentons certaines données dans des tableaux suivis de commentaires.

1.1. Résultats du dépouillement

Notre travail de terrain s'est déroulé durant tout le mois de Février. Nous avons rencontré les participants et échangé avec eux dans les localités de notre champ d'étude. Le tableau ci-dessous présente l'état de réalisation des enquêtes.

Tableau 7 : Taux de réalisation des enquêtes

Catégorie de participants	Nombre prévu	Nombre réalisé	Pourcentage de réalisation
Censeurs et surveillants	12	11	91.66%
Professeurs principaux	18	16	88.88%
Elèves	16	18	112.5%
Personnes ressources	09	09	100%
Parents d'élèves.	12	10	83.33%
Totaux	67	64	95.52%

Nous n'avons pas pu assurer tous les entretiens compte tenu du déficit de surveillants et du manque de temps chez les enseignants toujours préoccupés pour leurs cours. Tous les parents d'élèves ne nous ont pas rendu leur questionnaire. Au regard du nombre réduit de ceux qui n'ont pas pu répondre, nous n'avons pas trouvé d'inconvénients à traiter les informations reçues des 64 participants qui ont été disponibles.

1.2. Présentation des données

Dans cette partie, nous faisons ressortir les tendances qui se dégagent des premières lectures des données collectées. Nous les présentons de façon sommaire par catégories de participants, en attendant d'y revenir plus en détails dans la partie analyse.

1.2.1. Présentation des données des entretiens

L'entretien semi-dirigé a concerné trois catégories de participants qui sont : les censeurs et surveillants, les professeurs principaux et les élèves.

1.2.1.1 Présentations des données collectées auprès des censeurs et surveillants

Les données collectées à ce niveau révèlent que la situation de l'absentéisme est une des préoccupations quotidiennes des censeurs et surveillants (personnel administratif) que nous avons interrogés. De ce fait, ils ont donné des réponses convergentes quant à l'existence des absentéistes dans les établissements. Le phénomène n'est pas trop grave, mais il est important de s'y pencher, car il faut des élèves en classe pour qu'un professeur donne des enseignements.

Dans la journée, disent-ils, on constate plus d'absences à la première heure (7h - 8h) ; elles sont aussi perceptibles dans les après-midi. S'agissant des facteurs, les interrogés ont cité l'éloignement des domiciles, la pauvreté, le désintérêt des élèves pour les cours, l'organisation du travail, etc. Quelques participants signalent l'existence d'un phénomène lié à l'absentéisme des lycéennes ou collégiennes : les filles-mères qui sont contraintes de s'absenter pour aller s'occuper de leur bébé.

De la gestion de l'absentéisme au niveau des établissements publics, les responsables (censeurs et surveillants) affirment que la gestion des absences se fait en deux étapes conformément aux procédures arrêtées par l'établissement : la justification pour ceux qui ont des motifs valables et certifiés de leur absence, et les retraits de points sur le total pour ceux qui n'ont pas de motifs valables d'avoir séché les cours. Pour ce faire, les surveillants semblent mieux maîtriser les mécanismes de la justification en détectant souvent la ruse des gros malins. Ce mode de traitement est communiqué aux élèves par le biais du règlement intérieur. En ce qui concerne les retardataires, ils sont considérés comme absents à la première heure et doivent être traités de la sorte. Ils sont soumis à des travaux d'intérêt collectif (nettoyage de la cour et des toilettes, arrosage des fleurs, ...). Deux établissements privés ont la même option. Par contre dans le troisième établissement privé les retraits de points ne constituent pas le mode de gestion. Il ne figure pas dans le règlement intérieur. Le mode de gestion est axé sur la perte de tous les cours de la demi-journée concernée, la méthode d'information immédiate des parents par le biais du carnet de correspondance et les travaux d'embellissement de la cours dès la réintégration de la classe.

Quant aux conséquences du traitement actuel, l'ensemble du personnel administratif reconnaît que les retraits de points causent des dommages tels que les redoublements, les renvois, l'échec aux examens scolaires et la dégradation des rapports de travail entre les différents acteurs de l'établissement.

1.2.1.2. Présentation des données collectées auprès des professeurs principaux

L'entretien avec les professeurs principaux avait pour objectif essentiel de découvrir leur perception de la situation de l'absentéisme, l'appréciation qu'ils donnent au mode de gestion et leur rôle dans le déclenchement du phénomène.

De la situation de l'absentéisme dans les établissements, les professeurs principaux confirment qu'il existe des absentéistes parmi les élèves. Certains signalent des absences après la récréation, et le phénomène s'accroît dans le mois de décembre et vers la fin de l'année. Concernant les facteurs, les professeurs principaux déclarent que la démotivation, les difficultés

socio-économiques, les évènements familiaux, les conditions de travail, etc. sont largement à l'origine de l'absentéisme des élèves dans les lycées et collèges. Par ailleurs, "l'absentéisme de respiration" est évoqué par une minorité des enseignants qui estiment que les emplois du temps sont surchargés dans certaines classes. De l'avis de la majorité des enseignants, les élèves sont inconscients et manquent d'ambitions par rapport à la réussite scolaire.

De la gestion de l'absentéisme, nous avons pu noter auprès des participants les travaux communautaires, les consignes, les retraits de points, l'exclusion au cours suivant ou à l'évaluation suivante. Tous les participants sont unanimes pour reconnaître que le mode de traitement est communiqué aux élèves en début d'année par eux, les professeurs principaux. Abordant les conséquences du traitement actuel de l'absentéisme, tous les participants n'ont pas la même opinion sur la question. Une majorité des professeurs estime que le mode de traitement actuel influence très peu le comportement des élèves absentéistes ; car, malgré les retraits, beaucoup d'élèves continuent de s'absenter. Selon quelques enseignants, le traitement a une influence positive pour les élèves consciencieux qui ont le souci de leur réussite scolaire. Au niveau des perspectives, seulement deux enseignants ont proposé de viabiliser l'entité scolaire avec des infrastructures de sport et des salles de lecture. Quant aux autres, ils recommandent de renforcer les sanctions.

1.2.1.3. Présentation des données collectées auprès des élèves

Avec les élèves, nous avons cherché à comprendre les raisons qui les amènent à sécher les cours d'une part, et leur appréciation de la gestion actuelle du phénomène de l'absentéisme d'autre part.

Selon les élèves interrogés l'absentéisme est un phénomène qui existe dans les lycées et collèges. Les élèves absentéistes sont nombreux et se rencontrent dans tous les cycles.

Concernant les causes du phénomène, tous des participants reconnaissent que les facteurs sont multiples et diversifiés, et sont d'ordre extra-scolaire et intra-scolaire. Ce sont d'une part, le froid, les pannes de vélo, les difficultés de restauration et de frais de scolarité ; et d'autre part, l'attitude et le comportement de certains enseignants pendant la communication pédagogique.

Pour ce qui est des divergences de vues, plus de la moitié des élèves affirment que le traitement actuel ne comporte que des conséquences négatives, car un point retenu ne peut que diminuer le rendement scolaire de l'apprenant. Les autres estiment qu'il permet de dissuader certains absentéistes qui ont du plaisir à s'identifier comme tels. De façon commune presque la totalité des participants condamnent cette façon de gérer qui, souvent, ne tient pas compte des

individualités ou des cas particuliers. En matière de gestion de difficultés scolaires, les élèves absentéistes préconisent d'écouter les élèves concernés, car les situations ne sont pas les mêmes.

1.2.2. La présentation des données des questionnaires

Les questionnaires ont été soumis aux personnes ressources (chefs d'établissements, encadreurs et responsables d'éducation) et aux parents d'élèves.

1.2.2.1. Présentation des données collectées auprès des personnes ressources

Les données recueillies concernent essentiellement la fréquentation scolaire, les facteurs déclencheurs de l'absentéisme, les conséquences de la gestion actuelle, l'appréciation du traitement actuel et les perspectives d'une nouvelle stratégie de gestion.

Les réponses recueillies sur l'ensemble des questions relatives à la fréquentation scolaire dans les établissements montrent que les personnes ressources sont imprégnées de l'existence du phénomène. A cet effet, les participants s'accordent sur le fait qu'il existe des absentéistes dans les lycées et collèges. Selon les chefs d'établissements, ils sont nombreux, mais l'ampleur du phénomène n'est pas excessive. Donc, la fréquentation scolaire des élèves n'est pas trop mauvaise.

De leurs expériences, les encadreurs soutiennent que les absences sont manifestes les matins. Cela est aussi l'avis des chefs d'établissements qui ajoutent par ailleurs que certains élèves du second cycle sèchent les cours après la récréation et dans les après-midi. Vers la fin de l'année les absences sont plus nombreuses.

Des raisons de l'absentéisme, les Proviseurs de lycées et Directeurs de collèges considèrent que les absentéistes ne bénéficient pas d'un suivi conséquent de la part des parents. Les problèmes de santé, les événements familiaux et culturels, les conditions socio-économiques, l'inconscience et la mauvaise image de l'école, sont entre autres les raisons évoquées qui conduisent à l'école buissonnière. Ce point de vue fait l'unanimité au sein des participants. De plus, un des encadreurs ajoute l'aménagement de l'espace scolaire, le climat en temps froid et les loisirs. Il évoque aussi la crise d'adolescence que traversent les élèves des lycées et des collèges.

De la connaissance de la gestion actuelle, les encadreurs affirment qu'ils sont imprégnés du mode de gestion des absences. Ils notent les travaux d'intérêt communautaire, les retraits de points, les blâmes et le refus de tableau d'honneur. Des conséquences du

traitement actuel, la gestion appliquée influence peu le comportement des élèves absentéistes, tel est l'avis des chefs d'établissements et des encadreurs. Quelques élèves conscients essaient de corriger leur attitude parce que les retraits de points influencent négativement le rendement scolaire et créent dans certains cas, une adversité entre personnel d'encadrement et élèves ou entre professeurs et élèves.

Pour ce qui concerne la pertinence du traitement fait de l'absentéisme, la majorité des participants s'accordent pour dire que la gestion actuelle n'est pas très efficace. C'est ainsi que les chefs d'établissement préconisent une nouvelle stratégie de traitement basée sur l'information des parents au quotidien et un cadre de gestion centré sur l'écoute.

1.2.2.2. Présentation des données collectées auprès des parents d'élèves

Tout comme les chefs d'établissements, les parents d'élèves affirment que certains élèves ne sont pas assidus aux cours. En effet, un grand nombre des participants déclarent que les élèves absentéistes refusent d'aller à l'école et se promènent à travers les rues pendant que leurs camarades sont en classe. Ils n'ignorent pas souvent les problèmes de santé et les difficultés économiques car, de nos jours, beaucoup d'élèves du secondaire sont à leur propre charge. Autre facteur non moins important est l'attitude ou le comportement de certains enseignants qui n'est pas de nature à favoriser une bonne fréquentation scolaire. De plus, les parents ajoutent que l'institution scolaire occasionne des absences par la méthode de recouvrement des frais de scolarité. L'administration chasse les élèves afin qu'ils viennent payer les frais de scolarité.

Concernant le mode de traitement de l'absentéisme, la majorité des parents déclarent qu'ils ignorent le mode de gestion actuelle. Ils estiment qu'ils n'en sont pas informés. Ils constatent des retraits de points sur les bulletins. C'est pourquoi ils affirment que ces retraits sont inappropriés, car ils sont très souvent sources de renvoi et de redoublement. Donc, les parents n'apprécient pas positivement cette manière de gérer qui a des conséquences fâcheuses.

La présentation des données a permis de nous faire une idée de la gestion de l'absentéisme. Elle nous éclaire conformément à notre question de départ formulée comme suit : « *comment l'institution scolaire gère-t-elle les absences ?* »

En croisant les informations relatives à cette question, nous pouvons déduire que les sanctions, notamment les retraits de points, l'exclusion pour le cours prochain et à l'évaluation suivante, les travaux communautaires et les blâmes constituent le principal mode de gestion de l'absentéisme. L'analyse des données apportera plus de détails sur cette réalité.

2. Analyse des données

L'objectif de l'étude est de cerner la vision des acteurs de la gestion de l'absentéisme et de comprendre comment l'institution scolaire gère les absences. Dans cette section, nous faisons l'analyse des données d'entretiens et des questionnaires. L'entretien semi-dirigé a concerné trois catégories de participants à partir desquelles les données recueillies ont été présentées. Le questionnaire a été adressé à deux catégories de répondants. Nous avons retenu l'analyse thématique en fonction des thèmes contenus dans le guide d'entretien et du questionnaire, mais aussi en fonction des thèmes qui ont émergé des propos des participants : la situation de l'absentéisme, les facteurs déclencheurs de l'absentéisme, la gestion actuelle de l'absentéisme et ses conséquences, l'appréciation de la gestion actuelle et les perspectives. Ensuite, une synthèse des difficultés de la gestion de l'absentéisme relevées par les participants viendra clore ce point.

2.1. La situation de l'absentéisme

Tous des participants sont unanimes que le phénomène de l'absentéisme scolaire existe dans les établissements. Pour le personnel administratif (surveillants et censeurs), il ne se passe un jour où des élèves ne s'absentent pas dans les lycées et collèges. Les professeurs principaux sont également de cet avis. Etant en contact direct avec les élèves et chargés de relever les absences, ils déclarent que l'absentéisme au cours est un phénomène que chaque enseignant rencontre au quotidien. Quant aux élèves, ils soutiennent que plusieurs de leurs camarades ne viennent pas souvent au cours. Parmi eux, il y a des absentéistes qui acceptent témoigner de leur manque d'assiduité en classe. Cette position commune de l'existence des absentéistes dans les établissements est renchérie par les chefs d'établissements, les encadreurs pédagogiques et les parents d'élèves qui soulignent que le phénomène se manifeste de plusieurs manières comme le décrit TOULEMONDE (1998) dans son rapport de l'IGEN sur l'absentéisme des lycéens. Cependant, par rapport au thème, les perceptions du phénomène diffèrent.

2.1.1. Le point de vue du personnel administratif (surveillants et censeurs)

Les censeurs et surveillants ont constitué les principaux participants à cette recherche. Au regard de leur responsabilité, ils sont les éléments clefs du mécanisme de gestion de l'absentéisme.

Il ressort de leurs entretiens, que le taux d'absentéisme est relativement variable d'une classe à une autre et d'un établissement à un autre. Mais, aucun établissement ne dispose de données chiffrées des années antérieures indiquant les taux d'absence. Ils se limitent aux totaux des absences par classe. Le personnel administratif évoque la méconnaissance d'une formule de calcul, et le fait que les statistiques scolaires et le canevas de rapport de fin d'année ne l'exigent pas. Nous pensons que cette situation est aussi tributaire de la complexité du phénomène. A quel moment dit-on qu'un élève est absentéiste ? Une à deux heures d'absence ? Une demi-journée d'absence ? Toute une journée ou trois jours ? Dans la perception de l'ensemble des surveillants et censeurs, est absent celui qui n'est pas présent en classe au même moment que ses camarades pour suivre le cours, quel que soit le nombre d'heures. Par conséquent, les surveillants devraient faire la situation des absences et de façon régulière tout en l'exprimant en pourcentage ; ce qui permet une lisibilité aisée. Mais tel n'est pas le cas dans les établissements visités. C'est pourquoi à l'issue des différents entretiens avec les surveillants, nous avons calculé les taux d'absences du premier trimestre :

Tableau 8 : Taux d'absence du premier trimestre de l'année scolaire 2010-2011

Ets	6è	5è	4è	3è	2 nd	1è	Tle	Moyenne
LMD	0.92%	1.05%	1.77%	1.24%	1.26%	0.91%	0.82%	1.14%
LPN	0.97%	0.95%	1.30%	0.86%	1.33%	0.65%	1.12%	1.02%
LDB	0.93%	1.07%	0.98%	0.76%	1.02%	0.74%	0.54%	0.86%
LPB	0.59%	1.02%	1.08%	0.95%	1.16%	0.87%	0.78%	0.92%
CSPE	0.97%	1.09%	1.02%	1.65%	1.10%	0.61%	0.85%	1.05%
CPSG	0.85%	1.11%	1.25%	0.97%	1.21%	0.78%	1.04%	1.03%

Légende : LMD : Lycée Municipal de Dédougou

LPN: Lycée Provincial de Nouna

LDB : Lycée Départemental de Bondoukuy

LPB: Lycée Privé Bethel/Dédougou

CSPE: Complexe Scolaire Privé Evangélique/Dédougou

CPSG : Collège Privé Saint Gabriel/Dédougou

Ces différents taux ont été calculés selon la formule suivante :

Nombre d'heures de travail du trimestre x l'effectif = Présences possibles

$$\frac{\text{Nombre total d'absences} \times 100}{\text{Présences possibles}} = \text{Taux d'absence}$$

Par exemple, la classe de 4^e B du LMD :

Effectif : 97

Nombre d'heure de travail du trimestre : 280 heures

Le total des absences : 514

Présences possibles : $280 \times 97 = 27160$

Taux d'absence : $\frac{514 \times 100}{27160} = 1.89\%$

Le tableau 8 montre que le plus grand établissement de la région (LMD) a le taux d'absence le plus élevé. Cela est certainement dû à sa taille, car selon DEROUET et DUTEREQ (1997) et ST PIERRE (2001), la taille des établissements est déterminante dans leur gestion, principalement dans celle de l'absentéisme des élèves. Les surveillants et le censeur de cet établissement ont largement évoqué l'absence de clôture et le manque de personnel d'encadrement. Il est suivi d'un établissement privé qui n'échappe pas aux mêmes contraintes ci-dessus citées. Le personnel administratif interrogé ajoute la mauvaise volonté des élèves. A ce propos, *Sur.1* affirme :

« Comme raisons avancées, ces absentéistes trouvent que les conditions socio-économiques difficiles influencent négativement leurs apprentissages, surtout lorsqu'ils logent chez des tuteurs. Ils s'absentent volontairement aux cours de certains professeurs et choisissent des matières spécifiques en fonction de leur coefficient et négligent celles qui sont complémentaires. Certains élèves s'absentent aux cours des professeurs qu'ils n'apprécient pas, et d'autres s'absentent les jours où ils n'ont aucune motivation pour le travail scolaire, donc un problème de volonté. »

La fréquentation scolaire n'est pas très mauvaise, mais la recrudescence des absences est inquiétante. Les élèves ont de la peine à rester longtemps en classe quand le professeur est en retard. Ils profitent de la récréation pour rentrer chez eux. En outre, les participants signalent que des élèves arrivent le matin sans avoir pris le petit déjeuner. *Ce.2* affirme : « *les difficultés alimentaires jouent sur la concentration prolongée* ».

Les absentéistes se retrouvent dans les deux cycles. Les acteurs en donnent des explications différentes : l'inconscience et les difficultés d'adaptation des élèves du premier cycle, l'arrogance et le désintéret pour ceux du second cycle. De l'avis de *Ce.1* :

« Un nouvel élève en 6^{ème} voit sa récréation passer de 30 mn au primaire à 15 mn au lycée. S'il n'a pas eu à déjeuner le matin, il est donc pressé de retourner à la maison, quand il n'a pas de sous à la récréation. Celui de la Tle D trouve que le cours d'anglais placé après 10h00 mn lui sert peu. Alors il quitte la classe ou l'établissement soit pour des exercices de sciences exactes, soit pour retrouver ses copains à la maison autour du thé ».

En effet, certains élèves du premier cycle trouvent l'école souvent ennuyeuse. Ils ont la propension à s'absenter, car ils ont une perception négative. Ils vont au lycée parce que tout le monde y va. Dans le changement qui s'opère au niveau de l'élève de 6^{ème}, il y a évidemment le fait d'aller tôt à 7 h 00 mn alors qu'il était habitué à rentrer en classe à 7 h30 mn au primaire. Il

Il y a également le nombre des enseignants ; il était habitué à son unique maître qui enseignait toutes les matières. Au lycée ou au collège, plusieurs enseignants se succèdent avec plusieurs méthodes. Ces remarques soulèvent le problème de l'heure de début des cours dans les lycées et collèges. Dans cette optique, un des surveillants interrogé préconise d'harmoniser les heures de démarrage des activités pédagogiques avec le primaire. Cette harmonisation permettra de réduire les retards aussi bien au niveau des élèves qu'au niveau des professeurs.

2.1.2. Le point de vue des professeurs principaux

En général, les professeurs principaux signalent que beaucoup d'élèves s'absentent aux cours, mais que leur nombre n'influence pas l'assiduité de l'ensemble. Les absences de la première heure sont dues aux retards et le lever tardif du soleil en temps de froid. Toutes ces contraintes ne constituent pas une excuse car selon le Pp.1 « *le non respect du temps est une '' pratique africaine''* ». L'avis de ce professeur nous interpelle tous sur la ponctualité. Il est ressorti des entretiens que ce n'est point seulement les élèves qui viennent en retard ; il y a également des enseignants et des surveillants qui ne sont pas ponctuels.

Contrairement aux censeurs et surveillants qui indexent la période de froid, les professeurs principaux affirment que les absences se manifestent à l'approche des congés à cause de l'esprit des fêtes et de la fatigue intellectuelle. Cet avis est corroboré par TOULEMONDE (1998), dans « *L'absentéisme des lycéens, les rapports de l'éducation nationale* ». On enregistre beaucoup d'absences à la reprise des classes, après les congés et le lendemain des fêtes. Certains élèves ont le plaisir de prolonger les congés sous prétexte d'avoir raté le car de retour.

En ce qui concerne le rôle du professeur dans l'absentéisme, nous avons noté l'expulsion du cours qui semble être une pratique courante chez certains enseignants. La réponse du Pp.7 le confirme : « *j'ai plusieurs fois expulsé des élèves pour les motifs suivants : écart de langage, tenue scolaire, bavardage, sortie sans autorisation, consommation d'aliment en classe, absence non justifiée au cours précédent, etc.* »

De ce propos, nous retenons que tous les motifs d'exclusion évoqués ne sont pas mentionnés dans le règlement intérieur. L'article 6 du règlement intérieur local du LMD stipule que « le port de l'uniforme de l'établissement est obligatoire, par conséquent, aucun élève ne sera admis à suivre les cours s'il n'est revêtu de cet uniforme ». Les autres motifs y figurent, mais il n'est pas mentionné qu'ils doivent être des motifs d'expulsion au cours. Pour une question de rigueur et de maintien de la discipline, les enseignants expulsent les élèves qui perturbent en sortant sans autorisation, en consommant des aliments en classe, etc. Pourtant

l'expulsion consécutive à la consommation d'aliment est cruelle pour des élèves en pleine croissance, qui n'ont pas le temps de déjeuner à la maison. S'ils ne mangent pas, ils ne peuvent pas se concentrer. Qu'à cela ne tienne, il y a probablement des insuffisances dans le règlement intérieur local qui est la loi de l'institution que tous les élèves doivent respecter. Il y a également de l'abus d'autorité de la part de certains enseignants.

2.1.3. Le point de vue des élèves

Les élèves qui constituent les principaux concernés de notre sujet de recherche ont conscience que s'absenter au cours est un manquement à la discipline scolaire. La quasi-totalité des interrogés affirment qu'ils se sont déjà absentés ou qu'ils ont des camarades qui s'absentent aux cours. Les absentéistes se retrouvent dans tous les cycles, mais les plus incorrigibles, c'est-à-dire ceux qui s'absentent le plus, sont les élèves du second cycle. *El.2* soutient que « *les élèves du premier cycle ont peur contrairement à ceux du second cycle qui sont orgueilleux et se croient connaisseurs* ». Le répondant *El.1* ajoute un justificatif en ces termes :

« Les élèves du second cycle s'absentent plus parce qu'ils apprennent les leçons jusqu'à tard dans la nuit. Au réveil le matin, ils se sentent fatigués. Il y a aussi la compagnie des amis autour du thé nocturne, surtout en période électorale où nous, les jeunes, sommes financés par les politiciens pour animer les sièges des partis ».

Ces propos soulèvent la délicate question de la responsabilité des acteurs politiques dans l'absentéisme des collégiens. Les élèves sont non seulement sollicités pour les bureaux de vote, mais aussi et surtout, ils sont utilisés pour battre la campagne. Presque tous les candidats politiques disent qu'ils comptent sur la jeunesse pour gagner. Cette jeunesse est constituée en grande partie des lycéens et collégiens qui doivent sécher les cours afin de se rendre sur le terrain de campagne. *El.3* apporte plus de précision en ces termes : « *Durant la campagne électorale passée plusieurs élèves de notre classe s'absentaient les jours de meetings* ». Sans incriminer qui que ce soit, une majorité d'élèves interrogés a signalé la complicité de l'administration qui observe un silence face à de tels absentéistes. Nous pensons que les élèves sont aussi responsables, car ils sont au second cycle et doivent être en mesure de faire le bon choix entre les activités politiques et les cours.

A la suite de l'opinion des élèves, nous avons recueilli celle des personnes ressources de notre recherche.

2.1.4. Le point de vue des personnes ressources

Nous avons retenu tous les chefs d'établissements, deux encadreurs pédagogiques et un responsable d'éducation qui est le chef de service de la scolarité et de la planification de la DR/MESS/B-MHN.

Dans l'ensemble, la perception de la situation de l'absentéisme est empreinte d'inquiétudes. Les participants affirment que la fréquentation scolaire n'est pas très satisfaisante. Car, il n'y a pas une présence de 100% des élèves. Le nombre des élèves absentéistes pourrait influencer celui des élèves réguliers. C'est pourquoi, il faut redoubler de vigilance, et selon *Pr.2* « *les absences de la matinée concernent plus les élèves du premier cycle, et celles après la récréation et dans les après-midi concernent ceux du second cycle qui choisissent de façon délibérée de sécher les cours* ».

De ce fait, les absences qui varient d'un cycle à un autre nécessitent que les responsables en charge de la vie scolaire aient une vision différenciée du phénomène. L'élève de 6^{ème} ou 5^{ème} qui a eu de la peine pour être en classe le jeudi matin à 7h00, par manque d'habitude, ne doit pas être considéré au même degré que celui du second cycle qui a volontairement déserté la classe après la récréation. L'obligation scolaire de 6 à 16 ans, selon la loi d'orientation de l'éducation du 30 juillet 2007, concerne plus les élèves du premier cycle. Partant de là, la quasi-totalité des encadreurs proposent de trouver une méthode ou un dispositif permettant de réduire au maximum l'absentéisme des plus jeunes.

2.1.5. Le point de vue des parents d'élèves

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de l'enfant. Tous les établissements de notre échantillon ont le régime d'externat. C'est donc dire qu'après l'école, les élèves retournent à la maison pour revenir le lendemain. Alors, ils pourraient avoir des difficultés qui les empêchent d'arriver à l'heure en classe. Cependant, des parents trouvent que les élèves qui s'absentent sont têtus et paresseux. Le répondant *Pe.2* relate comment il constate l'absentéisme des élèves :

« Ils quittent la maison pour l'école, mais ils ne s'y rendent pas. Ils restent en cours de route avec des amis ou alors retournent se coucher dans leur lit au moment où les parents sont partis au travail. Lorsque le père les surprend, ils disent qu'ils n'ont pas cours ou que le professeur n'est pas venu».

De cet avis, se dégage le problème d'absence de communication entre l'administration scolaire et les parents. En effet, les parents ne connaissent pas l'emploi du temps de leurs enfants. Alors, le père ne peut que s'en tenir à ce que l'enfant avance comme justificatif pour rester à la maison.

Ce thème nous a permis de recenser diverses opinions. Après avoir analysé les points de vue des censeurs et surveillants, des professeurs principaux, des élèves, des personnes ressources et des parents d'élèves sur la situation de l'absentéisme dans les établissements, il devient opportun de porter un regard sur les raisons qui sous-tendent ce phénomène.

2.2. Les facteurs déclencheurs de l'absentéisme

L'ensemble des participants s'accorde pour dire que l'absentéisme est un phénomène lié à des facteurs climatiques, socio-culturels, économiques, etc. Le personnel administratif et les professeurs principaux affirment que les absences sont plus manifestes en période de froid du fait qu'en décembre et janvier, le soleil se lève tard. Par ailleurs, la quasi-totalité des interrogés évoquent le problème de santé (les maladies), les événements familiaux (décès, mariages, funérailles) et les cérémonies socioculturelles telle que la sortie des masques en pays bwaba qui est un rituel dans toutes les localités de notre champ de recherche. Pendant le FESTIMA⁸, plusieurs élèves désertent les classes pour aller regarder les masques. Les parents et les personnes ressources partagent également cette opinion, et ajoutent que les difficultés de restauration et la pauvreté ont un grand impact sur l'assiduité des élèves. Les élèves, principaux concernés, soutiennent tous ces arguments et précisent que les conditions de vie familiale déterminent leur assiduité aux cours.

En dehors de ces points de vue convergents de l'ensemble des participants, chaque catégorie a une perception particulière des facteurs déclencheurs de l'absentéisme.

2.2.1. Le point de vue du personnel administratif

S'agissant des facteurs déclencheurs de l'absentéisme, le personnel administratif interrogé signale deux faits majeurs : l'absence de clôtures et le manque de personnel d'encadrement qui est la principale difficulté commune à tous les établissements de la région. L'institution scolaire qui est un temple du savoir doit être une entité close où toutes les entrées et les sorties sont contrôlées. Cet avis est une réalité que les responsables d'éducation et les partenaires devraient considérer avec le maximum d'attention. Au-delà des absences, les établissements sans clôtures sont en proie à la circulation des personnes et d'animaux qui traversent la cour, et peuvent occasionner d'autres problèmes.

En outre, les surveillants soulignent l'absentéisme des professeurs qui pourrait entraîner des absences d'élèves. A ce sujet, le répondant *Sur.2* dit ceci :

⁸ Festival International des Masques et des Arts/Dédougou

« Au-delà de leurs obligations horaires qui sont de 18 heures ou 22 heures, les enseignants se surchargent avec la vacation dans les établissements privés. Face à la cadence des cours accompagnée d'un grand nombre de copies à corriger, ils s'absentent des fois dans les établissements publics. Ils n'informent ni le censeur, ni le surveillant général. Lorsque cela se produit plus d'une ou deux fois, l'élève se dit que le professeur ne viendra pas. Il rentre clandestinement à la maison et est absent au cours suivant. »

Ces propos apportent un éclairage sur le rôle de l'enseignant dans l'absentéisme des élèves. Lorsque l'enseignant est en retard ou est absent, s'il ne le signale pas à l'administration, il donne l'occasion aux élèves d'en profiter pour sécher les cours. Les surveillants qui l'évoquent, sont bien conscients que l'insuffisance de personnel d'encadrement ne permet pas d'assurer à la fois le maintien de l'ordre dans une classe sans enseignant et le travail au bureau. Compte tenu du fait que l'absentéisme des enseignants peut affecter l'assiduité des élèves, il est préférable que les enseignants essaient de réduire leur taux horaire de la vacation. Ce qui serait profitable non seulement pour l'institution, mais aussi pour eux-mêmes, notamment en matière de santé.

Par ailleurs, les censeurs interrogés ont noté l'accroissement des villes qui éloigne les domiciles de l'école. En effet, la plupart du temps les établissements sont excentrés par rapport aux zones d'habitations. Les élèves doivent parcourir de longues distances pour s'y rendre. De plus, il y a le phénomène d'instabilité dans les familles, c'est-à-dire les départs ou les divorces qui créent une désorganisation temporelle ou continue chez les enfants qui demeurent préoccupés. Seulement trois surveillants ont évoqué cette question en précisant que la fracture familiale influence la fréquentation scolaire. Elle contribue à amener l'élève à adopter des conduites à risque, dont l'absentéisme.

Quelques participants signalent l'amplification d'un phénomène lié à l'absentéisme des lycéennes ou collégiennes, celui des filles-mères qui sont contraintes de s'absenter quand leur enfant est malade ou de sécher les cours après la récréation pour aller allaiter leur bébé.

Enfin, une grande partie des participants soulignent que la surcharge de l'emploi du temps et le changement de cycle influencent l'assiduité au cours. L'absentéisme est provoqué par un climat scolaire peu propice à la motivation des élèves ; l'orientation scolaire inappropriée et les relations enseignants/élèves difficiles sont autant de motifs du phénomène. Il s'avère alors nécessaire de connaître l'opinion propre des enseignants sur les raisons qui poussent les lycéens et les collégiens à s'absenter des cours.

2.2.2. Le point de vue des professeurs principaux

S'exprimant sur les facteurs déclencheurs de l'absentéisme, les professeurs principaux interrogés estiment que certaines leçons devraient être retirées pour permettre une fluidité des

enseignements. Avec les larges effectifs, les cours dispensés dans la soirée sont pénibles aussi bien pour les enseignants que pour les apprenants. Les professeurs principaux ajoutent qu'ils ne sont pas suffisamment motivés. Les conditions de travail et l'image sociale du métier d'enseignant constituent des facteurs qui démotivent le professeur. Or, le dévouement et la bonne humeur de l'enseignant sont des éléments essentiels qui donnent l'envie à l'élève de rester en classe. Selon *Pp.5* :

« Un enseignant démotivé ne peut pas donner le meilleur de lui même, et la communication pédagogique comportera certainement des défaillances qui démotiveront l'apprenant. De plus, l'enseignant ne constitue plus de nos jours un groupe de référence pour les élèves. Peu d'élèves s'identifient à leur enseignant avec le souci de suivre toutes ses prestations.»

De ces propos, nous retenons que les conditions de vie et de travail dérisoires, tout en démotivant les enseignants, affectent également la motivation de l'élève à aller suivre les cours. L'image sociale peu reluisante de l'enseignant ne favorise pas un attachement de l'élève à son professeur dans le souci de lui ressembler. C'est ainsi que les élèves préfèrent le groupe des pairs avec tout le risque de développer des comportements de travers.

L'un des professeurs principaux affirme qu'il existe une forte corrélation entre absentéisme, délinquance, déviance : les absentéistes sont souvent fugueurs, certains sont violents. Pendant les mouvements de grèves d'élèves, les absentéistes sont les plus agités et quelques uns cherchent à se venger des enseignants. Dans ce sens, il faut signaler que les absentéistes sont toujours présents les jours de mouvements et sont parmi les premiers à organiser la violence. La plupart des enseignants affirment que les élèves absentéistes sont très audacieux et considèrent les surveillants et les professeurs comme leurs adversaires. De plus, lorsqu'un élève fume ou consomme de l'alcool ou autres stupéfiants, il n'est pas loin d'adopter un comportement anti-scolaire, tel que s'absenter des cours. Certainement, l'opinion des professeurs principaux diffère de celle des élèves.

2.2.3. Le point de vue des élèves

D'une manière générale, les raisons qui poussent les élèves à ne pas être en classe, en dehors des problèmes de santé et des événements familiaux, sont le dégoût des cours, les cours non animés, la cadence des devoirs, la paresse, etc. Plusieurs élèves ont évoqué l'absence d'une bonne interaction entre enseignant et élèves pendant la pratique de la classe. De ce fait, il ressort que l'empathie, la compréhension, l'attention de l'enseignant envers les apprenants constituent une condition préalable pour transmettre le savoir. L'empathie et la bonne attitude de l'enseignant permettent de stimuler les élèves à être assidus aux cours. C'est aussi le point

de vue de ASPY et ROEBUCK (1990), dans « *On n'apprend pas d'un prof qu'on n'aime pas* ». L'enseignant qui sait se montrer gentil et compréhensif (sans perdre de vue le cours), joue sur le taux d'absentéisme des élèves qui se réduit. Dans ce sens, quelques élèves interrogés affirment qu'aucun de leur classe ne souhaite rater l'heure de Monsieur X qui dispense des cours intéressants et captivants dont tous les élèves ont de l'intérêt à venir suivre. De même, plus de la moitié des participants affirment que non seulement les enseignants font beaucoup de digressions par rapport au contenu du cours, mais aussi ils tiennent des propos qui frustrant les élèves. El.3 le confirme en ces termes :

« *Certains professeurs passent le temps à se vanter et à raconter leur vie privée. Lorsqu'ils ouvrent une parenthèse ils oublient qu'il faut la fermer sitôt et continuer le cours. En plus, ils nous insultent et parlent sans pudeur* »

Ce genre de comportement provoque chez les élèves le désintérêt du cours. Aussi, si les élèves n'aiment pas certains cours de même que l'enseignant qui l'assure, cela est tributaire de la manière dont le professeur dispense son cours : il s'agit ici de la maîtrise du contenu du cours et de l'art de transmettre le savoir. Par exemple, la diction du cours est non seulement rapide, mais aussi le cours manque d'explication et d'exemples concrets. Par conséquent, les élèves ont des mauvaises notes à l'évaluation. Ces insuffisances font que certains enseignants enregistrent plus d'absences que leurs collègues.

L'ennui, comme le rappelle VITALI (2000), est souvent évoqué par les élèves : qu'il s'agisse d'expliquer leur comportement indiscipliné, leur rébellion contre le système scolaire, ou leurs absences. En effet, l'ennui favorise la réticence à se soumettre à la discipline de l'école. La majorité des élèves absentéistes affirment sécher les cours de temps en temps sans être convoqués systématiquement à la surveillance. Ce qui montre bien que le système est loin d'être infaillible. La plupart du temps, les parents ne sont pas au courant des absences de leurs enfants, car ils ne reçoivent pas d'informations à ce propos. Même quand il s'agit de venir justifier, les raisons avancées par les élèves ne sont pas vraies.

Généralement, le manque d'intérêt au cours revient le plus souvent comme motifs d'absence des élèves. Des propos tels que, « *aller en cours pour ne rien faire. Je pense que j'ai vraiment mieux à faire* » (El.4), confirment que les élèves ne trouvent pas de sens à l'école. Certains sont plus précis dans leur critique et ciblent une matière, un enseignant ou encore un surveillant: El.8 : « *Le surveillant du 1^{er} cycle est très méchant* »

El.13 : « *Le prof de Maths est vraiment trop nul, en plus il ne nous laisse pas faire autres choses* »

El.14 : « *Moi je ne m'absente qu'aux cours inintéressants, qui ne sont pas primordiaux, comme EPS* ». Le cas de ce dernier rejoint l'absentéisme choisi. L'élève peut s'absenter pour s'occuper dans une autre discipline. C'est pourquoi, il est opportun de noter que derrière ces absences se dessine souvent une véritable stratégie de l'élève qui souhaite avant tout la rentabilité : il cherche à préparer une évaluation programmée ou à se rattraper dans une matière à coefficient élevé.

El.8 : « *je voulais 'm'avancer' dans mon cours de PC.* »

El.13 : « *j'avais un cours particulier.* »

El.14 : « *j'avais trop de cours à réviser, car on a devoir jeudi soir et samedi matin* ».

Il ressort que le problème de la hiérarchisation des coefficients des disciplines enseignées peut être source d'absentéisme : l'élève privilégie une matière au détriment d'une autre au regard de son fort coefficient. De plus, ces remarques mettent l'accent sur le problème d'organisation de la vie scolaire. Effectivement, il n'est pas souhaitable qu'une classe ait deux à trois devoirs dans la semaine. De même, un emploi du temps mal équilibré conduit souvent les élèves à "boycotter" le dernier cours, même s'il est important. De manière générale, les emplois du temps dans nos lycées et collèges privilégient le professeur et non l'élève, l'aspect apprentissage du temps de travail scolaire n'étant pas assez pris en compte.

Par ailleurs, Il faut distinguer les problèmes liés à l'histoire personnelle des élèves et les problèmes engendrés par une scolarité que beaucoup jugent facteur d'angoisse, de stress, voir de dépression. Ainsi, HUERRE et LEROY (2006) explique que l'absentéisme est un phénomène de société qui suscite des inquiétudes et apparaît comme une transgression normale, comme le symptôme d'une pathologie. Il existe dans nos sociétés ou dans certaines familles d'énormes difficultés qui entravent l'apprentissage scolaire des enfants. Cela va de l'éclatement ou de l'inexistence de la cellule familiale à l'irresponsabilité des parents. Les élèves absentéistes interrogés se sont bien exprimés sur la question en apportant plus de détails. Le répondant *El.15* traverse une crise identitaire et souffre de manque d'affection parentale :

« Mes parents ne sont pas au courant de mes absences. Mon tuteur ne connaît pas l'emploi de temps. Comme je suis en 2nd, il pense que je n'ai pas cours. Il semble que mon père est décédé, je ne l'ai pas vu. Ma mère seule m'a élevé. Dans ma vie, je ne connais personne d'autre en dehors de ma mère. Je ne connais point mes oncles paternels, je ne sais pas où ils se trouvent. J'ai demandé à connaître les frères ou la famille de mon père, personne ne me les a indiqués. Ma mère m'a confié à un ami simple qu'elle a rencontré lors d'un voyage en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, elle est mariée à BOBO, mais son époux ne m'aime pas ; il me déteste et fait la différence entre les enfants. Je ne vois aucune direction à ma vie. Je me demande chaque fois : qui suis-je ? Que vais-je devenir demain ? Aller à l'école, ce n'est que retrouver des amis ».

Cet élève en difficulté donne des raisons qui le tourmentent et porte un coup à son assiduité. Il a besoin de connaître ses parents pour avoir un sens à sa vie et à l'école. Lorsque aller à l'école ne correspond qu'à la simple retrouvaille d'amis, l'assiduité aux cours n'est point

une préoccupation. Tous les enfants ont besoin de connaître leurs parents, même si les géniteurs sont décédés. C'est en se sentant aimé et membre d'une famille connue qu'il peut développer un sentiment d'appartenance, de l'estime de soi, et de l'autoréalisation. Il appartient à l'administration scolaire d'apporter un soutien moral à de pareils élèves qui ne trouvent aucun sens à la vie ni à l'école.

Lorsque l'enfant a une famille bien identifiée, il a besoin d'être aimé et de voir les promesses se réaliser. L'irresponsabilité de certains parents les conduit à ne pas tenir leurs promesses. S'il est nécessaire de galvaniser les enfants en leur promettant des cadeaux de réussite, il est aussi impératif de les honorer afin qu'ils ne soient pas déçus au point de ne trouver aucun sens à l'école. Le répondant *El.16* exprime ce qui le démotive et le rend absentéiste aux cours :

« Mes parents ont divorcé mais mon père est au courant de mes absences, puisqu'il me voit à la maison. Je peux être assidue en classe à condition que mon père m'achète un nouveau vélo. Il m'a promis au CM2 que si j'obtiens mon CEP, qu'il m'achèterait un vélo. Il ne l'a pas fait. J'ai continué à marcher. Arrivée en quatrième il a pris le vieux vélo de mon grand frère me remettre, et ce, parce qu'il partait à l'université. En troisième il m'a promis que si je suis admise au BEPC, il m'achètera un nouveau vélo. Je me suis battue pour avoir le BEPC au premier tour et l'entrée en seconde. Je croyais qu'il allait être heureux et tenir sa promesse, mais rien. Pourtant il construit une maison en étage qu'il couvre avec des carreaux et met du pavé dans la cour. »

Il ressort de tels propos que certains parents n'encouragent pas leurs enfants dans une perspective de bonne fréquentation et de réussite scolaire. Non seulement ils ne tiennent pas leurs promesses, mais aussi, ils ne cherchent jamais à voir les bulletins des enfants. Lorsque la famille est démunie, il est très aisé de comprendre en partie le père qui n'arrive pas à honorer ses promesses. L'achat du moyen de déplacement procure d'une part la satisfaction morale à l'enfant, et d'autre part lui permet d'être ponctuel à l'école. En fait, il faut reconnaître que le divorce ou la séparation des parents affecte indéniablement les enfants.

En plus des raisons ci-dessus évoquées, certains élèves relèvent les difficultés de restauration qui tourmentent la plupart d'entre eux. L'élève est motivé à venir à l'école, s'il est convaincu qu'il aura à manger à midi. Ce n'est pourtant pas le cas chez plusieurs élèves. Le répondant *El.17* dit : « *lorsque mes vivres finissent, je ne peux pas venir à l'école. Je retourne au village ou je vais travailler sur des chantiers. Il y a aussi le problème de frais de scolarité. Mon père a plusieurs femmes, et les autres frères ne veulent pas qu'il investisse de mon côté* ».

Aujourd'hui, force est de constater que certains élèves venant des villages se regroupent pour habiter ensemble. N'ayant pas eu de tuteur pour eux, leurs parents ont été obligés de louer des maisons et ces enfants deviennent du coup leur propre chef de ménage. Ces élèves qui sont à leur propre charge, n'ont parfois pas à manger. Par conséquent, ils vont faire de petits boulots pour survivre ou bien ils retournent au village pour chercher de l'aide. Enfin, il y a des élèves

qui évoquent des difficultés d'apprentissage dans certaines matières qu'ils n'aiment pas. Cela a aussi un lien avec les absences.

L'entretien avec les élèves absentéistes nous a permis d'avoir des réponses approfondies sur les raisons de l'absentéisme. Cependant, il est nécessaire aussi de connaître l'opinion des chefs d'établissements, des encadreurs pédagogiques et responsables d'éducation.

2.2.4. Point de vue des personnes ressources

Une minorité des personnes ressources a signifié que certains élèves confiés à des tuteurs ou tutrices rencontrent d'énormes difficultés. Des tuteurs obligent les élèves confiés à réaliser certaines tâches avant d'aller à l'école. Cela est beaucoup plus accentué chez les filles qui doivent faire des travaux domestiques. Selon le répondant *Pr.3* « *ces filles doivent se lever tôt chaque jour pour faire le ménage. S'il arrive qu'elles se lèvent tard, elles viendront en retard* ». Disons que les absences dues aux travaux domestiques chez les logeurs sont réelles, mais généralement les élèves concernés pensent être les coupables pour n'avoir pas pris les précautions de finir à temps. Or, le fait de confier les enfants apparaît comme un facteur de mise et de maintien à l'école. Pratique très ancienne et bien ancrée dans les traditions des sociétés africaines, confier un enfant s'inscrit dans le système de solidarité africaine comme moyen de renforcement des liens familiaux. Pendant longtemps, cela a permis à de nombreuses générations de pouvoir poursuivre leur scolarité, dans un contexte où les institutions scolaires, surtout celles du secondaire ne sont pas dans toutes les contrées. Cependant, avec les changements socio-économiques, l'envoi des enfants dans des ménages urbains conduit, dans certains cas, à l'exploitation de la main d'œuvre infantile. De nombreux élèves en situation de tutorat (en particulier les filles) se retrouvent transformés en domestiques, hypothéquant du même coup leur réussite scolaire. D'autres problèmes comme l'esclavage sexuel constituent des réalités plus graves.

En dehors des corvées imposées par les tuteurs, l'ensemble des participants s'accorde pour dire que les parents sont démissionnaires. Selon *Pr.8* « *Ils élèvent leurs enfants, mais ils ne les éduquent pas. Ils offrent trop de loisirs aux enfants et ne se préoccupent pas de leur assiduité aux cours.* »

A quoi peut-on s'attendre lorsque la démission parentale continue à prendre de l'ampleur ? Nous constatons que certains parents ne s'intéressent pas à l'éducation de leurs enfants et cela se traduit par le manque de suivi scolaire. Ils cherchent de plus en plus à se faire remplacer par les aide-ménagères ou encore les technologies de l'information et de la

communication ; lesquelles sont bel et bien impliquées dans l'ancrage de la mauvaise conduite chez les enfants. D'ailleurs, le désistement des parents est derrière plusieurs problèmes qui compliquent la situation. Les enfants se croient plus connaisseurs que leurs parents et ne veulent plus les écouter. Assurément, pour que l'école puisse traiter correctement l'absentéisme, il faut d'abord redéfinir l'autorité au sein de la famille et lui permettre de retrouver son équilibre.

Par ailleurs, la crise d'adolescence est évoquée par un des participants. La plupart des élèves traversent cette période avec des difficultés. Les garçons adoptent une attitude d'opposition aux adultes (les parents, les enseignants et les surveillants) qu'ils jugent trop exigeants et vouloir étouffer leur liberté. Quant aux filles, certaines deviennent plus audacieuses et désertent souvent la cour familiale pour rejoindre leur petit ami ou copain. Dans ces cas, elles peuvent passer une journée entière sans aller à l'école.

Enfin, un répondant accuse l'état de droit ou la trop grande démocratie et liberté que les textes accordent aux droits des enfants, avec son corollaire de baisse de l'autorité administrative. Il affirme que : « *les textes juridiques des droits des enfants accordent une très grande liberté et de démocratie à ceux-ci* »(Pr.5). Cet avis soulève la question de liberté que les élèves ont mal comprise. Ils pensent qu'ils ne doivent rendre compte à personne. Ils oublient le règlement intérieur qui régit l'institution.

Les personnes ressources ont donné leur opinion sur les facteurs en désignant le rôle coupable des tuteurs, la démission des parents et les textes de droit de l'enfant. Pour leur part, les parents qui sont les premiers responsables de l'enfant ont des avis différents.

2.2.5. *Le point de vue des parents d'élèves*

Les données collectées auprès des parents dégagent des facteurs qui mettent en cause les élèves. Selon Pe.1 : « *Les enfants aiment les loisirs et se couchent tard. Ils s'engagent dans de mauvaises compagnies.* ». Partant de ce propos, il ressort que les élèves aiment les feuilletons télé et les sorties. Ils ne se soucient pas de l'école du lendemain. C'est pareil lorsqu'un élève est entouré de camarades de quartier qui ne sont pas des scolaires, il est tenté par l'école buissonnière.

En outre, certains parents ont noté que l'institution scolaire occasionne souvent les absences. En effet, le mode de recouvrement des frais de scolarité qui consiste à renvoyer les élèves qui ne sont pas à jour, contribue à favoriser l'absentéisme. Ils rentrent chez eux et restent jusqu'à ce que leurs parents trouvent les frais. De retour, ils constatent qu'ils ont raté beaucoup de cours et même des devoirs qui ne seront pas repris pour eux. De plus, deux parents

interrogés ont souligné les multiples revendications du corps professoral. Ces revendications se soldent par des grèves des syndicats enseignants qui paralysent les établissements, et qui offrent l'occasion aux élèves de s'absenter de façon hasardeuse.

2.3. La gestion de l'absentéisme et ses conséquences

Tous les participants sont unanimes que la gestion de l'absentéisme dans les lycées et collèges est centrée sur les sanctions. Cependant, le mode de punition et le degré des sanctions diffèrent.

2.3.1. Le point de vue du personnel administratif (surveillants et censeurs)

En ce qui concerne la gestion de l'absentéisme, c'est-à-dire de l'absence établie jusqu'à la sanction, l'élève est au centre. Il lui revient d'apporter une justification valable. Ainsi, presque tous les participants affirment que les absences non justifiées sont sanctionnées par des retraits de points. Le quota de ces retraits varie d'un établissement à un autre, selon le règlement intérieur local. Les différents règlements intérieurs consultés font ressortir 0,15 ; 0,5 et 1 point par heure d'absence sur le total des points.

Cependant les absences exagérées (plus de 10 heures d'absences) sont portées à la connaissance des parents qui sont convoqués pour un entretien. Généralement, ils réagissent bien et certains parents encouragent le personnel d'encadrement.

Quant à l'unique surveillant du privé qui ne rejoint pas les autres, il affirme que la gestion des absences ne comporte pas de retraits de points. Dans cet établissement privé, il est institué un carnet de correspondance que chaque élève tient au quotidien et qui constitue la courroie de transmission entre les parents et le personnel d'encadrement. Ce carnet contient le règlement intérieur de l'établissement et l'emploi du temps de la classe. Au besoin, les parents sont tenus de certifier les motifs de l'absence de l'élève avant qu'il ait accès à la classe. Les cas extrêmes sont soumis à des travaux d'intérêt communautaire le week-end. L'ensemble des participants affirme que le mode de traitement est communiqué aux élèves en début d'année par le biais du règlement intérieur qui est lu, commenté et affiché dans chaque classe par les surveillants et les professeurs principaux. A cela, il faut ajouter les rappels occasionnels lors des passages du personnel d'encadrement dans les classes pour des informations relatives à la discipline.

Abordant les conséquences, le personnel administratif dit qu'une soustraction de points n'améliore guère le rendement. Elle donne toujours un résultat en baisse avec le risque de

redoublement, de renvoi ou d'abandon. La dégradation des rapports de travail est l'une des conséquences de ce mode de traitement. A cet effet, *Sur.4* dit que :

« *Pour un retrait de point, le surveillant devient la hantise des élèves. Les multiples surnoms à l'endroit des surveillants prennent leur source dans de pareilles sanctions qui n'arrangent pas les apprenants* ». Cela traduit toute l'adversité entre élèves et surveillants que les retraits de points occasionnent. *Sur.6* ajoute : « *Les élèves diabolisent le personnel d'encadrement et les enseignants. Les retraits les amènent à trouver de fausses justifications, et ce, avec la complicité de certains agents de santé.* ».

Ces propos dégagent la complexité des conséquences du traitement de l'absentéisme. La dépravation des valeurs s'accroît car, les élèves apprennent à tricher et à corrompre les agents de santé pour obtenir le justificatif. Aussi, les élèves concernés risquent d'être exclus. La dégradation des rapports entre enseignant/élèves, enseignant/personnel d'encadrement, surveillant/élèves ou parents vient alourdir les conséquences.

S'agissant du traitement qui ne comporte pas de retraits de points, plutôt une communication permanente avec les parents et les travaux d'intérêt commun, les conséquences ne sont pas fâcheuses. *Sur.10* dit ceci : « *Notre mode de gestion a l'avantage d'embellir la cour de l'établissement par l'arrosage des fleurs et le nettoyage des locaux. La correspondance avec les parents instaure un climat de confiance entre nous.* ». En effet, le carnet permet un suivi de l'élève. Lorsqu'il s'absente, cela est signifié à ses parents par le biais du carnet. Les parents doivent venir justifier l'absence ou joindre des pièces justificatives au carnet avant qu'il n'ait accès à la classe.

2.3.2. *Le point de vue des professeurs principaux*

La majorité des professeurs principaux soutiennent que la gestion de l'absentéisme est essentiellement les sanctions, c'est-à-dire les retraits de points. Partant de là, des enseignants ont outrepassé le règlement intérieur de l'institution, en créant leur propre mode de gestion du phénomène. La réponse suivante de *Pp.4* donne des précisions :

« En ce qui nous concerne personnellement, l'élève est expulsé, s'il ne présente pas une justification valable de l'absence précédente. A l'évaluation, les questions relatives au cours séché ne sont pas prises en compte dans la correction. En série A comme en série D, l'élève écope de la note zéro au devoir prochain. Notre mode de gestion personnelle est efficace. Etant donné qu'il est question de note (talon d'Achille des élèves), ils font l'effort d'être en classe avant le professeur. Et s'ils sont en retard ou absents, ils viennent avec des billets d'entrée ou de justification certifiés ».

Des sanctions extrêmes et personnelles comme celles-là ont des conséquences lourdes. En effet, la note zéro réservée pour le devoir prochain pourrait amener l'élève à ne plus se présenter aux cours, si toutefois, il ne reste que cette seule évaluation. En plus, il n'a aucune autre chance de se rattraper et ce qui pourrait lui être préjudiciable pour son cursus scolaire.

2.3.3. Le point de vue des élèves

Hormis les élèves de l'établissement où l'on n'effectue pas de rétention des points, tous les autres élèves ont affirmé sans hésitation que le mode de gestion des absences est le retrait des points. En témoignent ces propos :

El.9 : « Au premier trimestre j'ai eu -5 points »

Et.16 : « Je m'absente deux à trois fois dans la semaine, le professeur principal m'a dit que j'ai -17 points »

Les quelques élèves qui affirment ne pas connaître les retraits de points corroborent la déclaration de leur surveillant. Chacun a son carnet de correspondance qu'il faut présenter au surveillant afin d'avoir accès à la classe. Il faut noter que ce mode de traitement comporte des exigences. Il faut non seulement un effectif réduit, mais aussi assez de surveillants pour mieux entretenir la correspondance. S'agissant des conséquences du traitement actuel de l'absentéisme, les élèves disent que la plupart des exclusions ou des redoublements sont causées par les retraits de points. Selon eux, quel que soit le nombre de points retenus, il a un impact considérable sur le travail scolaire.

En outre, ils signalent que l'attitude des professeurs vis-à-vis d'eux n'est pas de nature à favoriser une bonne fréquentation scolaire. Lorsqu'ils s'absentent, les professeurs les frustrent et les honnissent devant leurs camarades. Certains les expulsent pour le cours prochain et font en plus un retrait de points. Alors, la peur d'être honnis devant leurs pairs conduit les élèves à rester à la maison. Une attitude qui ne peut qu'empirer leur situation, car les surveillants feront aussi des retraits de points. La participante *El.16* s'exprime ainsi : *« il y a trop de retraits de points. Ces retraits ne peuvent pas m'amener à aimer le cours d'anglais, ni à le suivre. Le professeur fait les devoirs et ne remet les copies que le jour de calcul des moyennes. »*

Il ressort de ces propos que les retraits de points, en même temps qu'ils pénalisent l'élève, ne parviennent pas à le dissuader à s'absenter.

2.3.4. Le point de vue des personnes ressources

La quasi-totalité des chefs d'établissements et les encadreurs pédagogiques expliquent que la gestion actuelle de l'absentéisme est opérée par les surveillants conformément au règlement intérieur de l'établissement. Pour ce faire, les retraits de points constituent la stratégie de traitement actuel. L'un d'entre eux contredit l'avis de son surveillant en soutenant que les retraits de points ne sont pas d'abord à l'ordre du jour dans son établissement. Cette contradiction interne témoigne, soit d'un manque de partage des décisions appliquées au sein de l'établissement, soit de la volonté manifeste du chef d'établissement à nous dissimuler la

stratégie de traitement des absences. Ce qui est certain, les autres acteurs de l'établissement affirment que les absences sont gérées par des retraits de points.

Dans notre pays, l'obligation scolaire va de 06 à 16 ans. L'administration scolaire est souvent embarrassée lorsque l'exclusion d'un élève de moins de 16 ans est consécutive à un retrait de points. La gratuité et le passage automatique ne sont pas effectifs et appliqués dans tous les établissements.

Les personnes ressources ne se sont pas étalées sur ce thème, car ils estiment ne pas être trop impliqués dans la gestion des absences. C'est ce qui pourrait expliquer certaines contradictions. Les surveillants leur rendent compte ; autrement, ils doivent l'exiger. Cela fait partie de leur travail de superviseurs et d'éducateurs.

2.3.5. Le point de vue des parents d'élèves

Auprès des parents d'élèves, nous avons cherché à vérifier s'ils étaient informés ou non de la manière dont les absences sont gérées dans les établissements et comment ils peuvent participer à la réduction du phénomène.

En dehors de quelques parents instruits qui s'intéressent à la vie de l'institution scolaire, nombreux sont ceux qui affirment ignorer le mode de traitement de l'absentéisme. Sur dix (10) parents consultés, sept (07) n'ont aucune information sur la gestion de l'absentéisme, et trois (03) affirment être informés. Le nombre réduit des parents informés du mode de gestion témoigne d'un manque de suivi des enfants et d'un manque de mécanisme d'information efficace et préventif entre l'établissement scolaire et les parents. Ce propos *Pe.1* dit : « *Nous sommes informés quelques fois et surtout quand on va chercher les bulletins de nos enfants.* »

C'est dire donc que la plupart des parents ne se rendent compte que leurs enfants ont séché des cours qu'en fin de trimestre ou de semestre, après la sanction. Quelques parents affirment avoir reçu une convocation de la surveillance. Lorsqu'ils se sont présentés, le surveillant général s'est plaint de les avoir convoqués plusieurs fois pour leur signifier l'irrégularité de leur enfant. Pourtant, ils n'ont jamais reçu ces convocations. Les quelques parents informés sont étonnés et mécontents de la conduite de leurs enfants qu'ils jugent inconscients et paresseux.

2.4. L'appréciation de la gestion actuelle et les perspectives

La gestion actuelle de l'absentéisme est diversement appréciée. Quant à la nouvelle stratégie de traitement des absences, les apports sont également différents.

2.4.1. Le point de vue des surveillants et censeurs

Les points de vue convergents sur l'inefficacité de la gestion actuelle sont nombreux. En effet, le constat est amer en ce qui concerne l'effet positif des retraits de points. Les élèves continuent de s'absenter. C'est pourquoi la majorité des censeurs et surveillants s'accordent en disant que la gestion actuelle de l'absentéisme est inefficace. *Sur.7* affirme : «*les retraits de points ne sont pas une meilleure solution, surtout pour des absences dues aux conditions socio-économiques précaires des parents ou tuteurs qui obligent les enfants à faire des travaux. Il y a des lycéens qui abandonnent la classe pour aller travailler à la SOFITEX afin d'assurer les frais de scolarité* »

Tableau 09 : Appréciation du mode de traitement

Etablissements	Nb participants	Efficace	+ou- efficace	Inefficace
LMD	02	00	00	02
LPN	02	01	00	01
LDB	01	00	00	01
LPB	02	00	01	01
CSPE	02	00	01	01
CPH	02	00	00	01
TOTAL	11	01	02	08
%		09.09%	18.18%	72.72%

A la lumière de ce tableau, 72.72% du personnel administratif estiment que le mode actuel de traitement est inefficace contre 09.09% qui affirment le contraire. Pour les 18.18%, les retraits de points n'améliorent que les élèves dont les parents suivent le travail scolaire.

S'agissant d'une nouvelle stratégie de traitement de l'absentéisme, certains participants n'ont pas pu proposer autre chose. D'autres cependant, exigent le suivi régulier des élèves de la part des parents et quelques uns suggèrent la mise à disposition de tous les élèves en début de trimestre de points d'assiduité, soit dix (10) points pour chacun. En ce moment, l'élève qui s'absente se verra retrancher des points dans cette note d'assiduité. Celui qui sera assidu au cours garde la totalité de ses points en plus des points de travail. Ce mécanisme de gestion a l'avantage de ne rien retrancher dans le peu que les absentéistes auraient engrangé, et de réduire les conflits de relations entre élèves et surveillants.

2.4.2. *Le point de vue des professeurs principaux*

Les professeurs principaux ont des appréciations partagées de la gestion actuelle de l'absentéisme. Il n'est pas question de se limiter aux travaux d'intérêt communautaire, il faut maintenir et continuer les retraits de points, tel est l'avis de la plupart des professeurs. Certes, le mode de traitement est inefficace, cependant il faut renforcer les punitions.

Une faible proportion des enseignants (02 professeurs sur les 10 interrogés) pense que le mode de traitement n'améliore pas le comportement et le travail scolaire. A cet effet, le répondant Pp.2 nous dit ceci : « *les retraits de points constituent une sanction qui n'a pas de portée pédagogique. L'élève puni de cette manière ne bénéficie de rien implicitement. D'ailleurs cela ne peut que réduire son rendement scolaire et salir son bulletin ou son livret scolaire* ».

Ces propos traduisent l'avis des participants qui pensent que le traitement actuel de l'absentéisme n'a pas d'influence positive sur l'apprentissage. Il influence très peu le comportement des élèves absentéistes. Au contraire, certains élèves cherchent à s'illustrer davantage dans cette conduite à risque.

En perspectives, la majorité des enseignants qui prônent les punitions, propose des sanctions strictes au delà des retraits de points. Par exemple, ils proposent d'ajouter l'exclusion au devoir prochain. Quant aux autres qui désapprouvent les retraits de points, ils demandent de motiver les élèves, d'impliquer les parents en mettant en place un carnet de suivi pour chaque élève. Ce carnet doit être visé par les surveillants chaque fois que l'élève est présent à l'école. Ce dernier devra faire constater sa présence à ses parents. Lorsqu'il doit s'absenter, le parent consigne le motif dans le carnet. Si, malgré tout ce mécanisme, l'élève s'absente sans que le surveillant, ni les parents ne soient au courant, l'accès à la classe lui est refusé tout une journée. Le lendemain il devra se présenter en compagnie de son parent pour un entretien avant d'accéder à la classe.

2.4.3. *Le point de vue des élèves*

Au vu de toutes les difficultés relatives à leur absence de la classe, les absentéistes désapprouvent les retraits de points. Ce mode de traitement, au lieu de les conduire vers l'assiduité, les exclut au contraire de l'école.

Quant aux élèves non absentéistes, leur appréciation de la gestion actuelle de l'absentéisme est divergente. La majorité d'entre eux rejette les retraits de points. A leurs avis, ce mécanisme de gestion est inefficace et il faut le retirer du règlement intérieur. En effet, vers la fin d'année, les élèves qui ont accumulé plus d'absences préfèrent sécher les cours. Quand ils

viennent en classe, leur objectif est de perturber et d'entraîner des camarades à suivre leur conduite. Pour les participants, ces élèves ont besoin d'une autre approche qui pourra les convaincre à être assidus aux cours. Ils sont convaincus que l'année suivante, au regard de leur mauvais résultat, ils changeront d'établissement. Or, dans certains privés, ce n'est point la moyenne ou la bonne conduite qui compte, plutôt la clientèle.

Une minorité des élèves interrogés, soit 26.68% estime que les retraits ont des effets escomptés. Ils permettent d'intimider certains de leurs camarades afin qu'ils soient réguliers aux cours. Car les parents instruits cherchent à comprendre lorsqu'ils constatent une rétention de points sur le bulletin.

En ce qui concerne les propositions dans le sens d'une nouvelle manière de gérer le phénomène, les élèves suggèrent que l'administration trouve une autre stratégie de traitement en dehors des retraits de points. Dans ce sens, ils demandent au personnel administratif de privilégier l'écoute, c'est à dire un entretien particulier avec les absentéistes. Ils estiment que l'institution scolaire pourrait les aider en leur rendant visite dans les familles suite à des absences consécutives.

2.4.4. Le point de vue des personnes ressources

S'agissant de l'appréciation apportée au sujet de la gestion actuelle de l'absentéisme, l'ensemble des participants affirme que les sanctions appliquées sont conformes aux règlements intérieurs. Le mode de traitement qui est bien communiqué aux élèves devrait leur permettre de prendre les précautions pour être en classe. Concernant l'efficacité de la gestion, les avis divergent. Les personnes ressources de la DR estiment que le mode de gestion n'est pas efficace. Quant aux chefs d'établissements, certains pensent qu'il permet de dissuader les absentéistes.

Tableau 10 : Efficacité de la gestion actuelle

Participants	Efficacité		Total
	Oui	Non	
Réponses			
Chef d'établissements	02	04	06
Personnes ressources/DR	00	03	03
TOTAL	02	07	09
%	22.30%	77.77%	100%

Ce tableau nous indique qu'une majorité écrasante des personnes ressources trouvent que la gestion actuelle de l'absentéisme est inefficace. Selon *Pr.1* « *elle n'est pas efficace, car on ne prend pas en compte les causes de l'absentéisme ; ce qui pourrait permettre de mieux combattre le phénomène* ». Pour cela, les personnes ressources proposent de prendre en compte les motifs des absences, tout en donnant l'occasion aux intéressés de s'exprimer. Dans notre système actuel de gestion, une absence n'est justifiable que lorsqu'elle émane d'un problème de santé certifié par un agent de santé. Pourtant des raisons plus pertinentes peuvent empêcher un élève de se rendre à l'école. Partant de ce fait, il est préférable de considérer les motifs, car il existe des facteurs spécifiques à chaque individu. De plus, une partie des chefs d'établissements demande d'instaurer un système d'information basée sur la communication téléphonique. *Pr.3* : « *Il faut donner des unités de recharge téléphonique aux surveillants qui vont informer le parent de chaque élève absent en fin de journée.* ». Cette forme de gestion apparaît d'emblée intéressante, mais elle implique des efforts financiers. Alors, les participants proposent que la trésorerie de l'Association des Parents d'Elèves (APE) s'engage à prendre ce volet en charge.

2.4.5. Le point de vue des parents d'élèves

Les parents ont également une appréciation négative des retraits de points. Ils auraient souhaité la création d'un cadre de concertation afin de trouver de façon collégiale un système d'information permettant un suivi régulier des enfants. En plus, ils proposent le renforcement positif pour les élèves exemplaires en lieu et place des retraits de points. *Pe .10* dit : « *il faut laisser les absentéistes et encourager les autres qui sont réguliers* ». Cet avis met sur la balance les effets des renforcements et la punition. En effet, tout comportement qui a été renforcé est plus susceptible de se reproduire dans des situations identiques ou semblables. Quand un comportement précis comme l'assiduité aux cours est suivi de conditions agréables telles que les éloges, les bons points ou de l'attention, l'élève aura tendance à reproduire cette conduite dans des situations analogues. C'est à dire, qu'en fin de trimestre ou en fin de mois, on récompense tout élève qui n'a pas enregistré une absence. Ce renforcement est dit positif et consolide le bon comportement. Tandis que les punitions, tout en cherchant à éliminer l'absentéisme, risquent de produire l'effet contraire.

2.5. Les difficultés de la gestion actuelle de l'absentéisme

Ce thème est émergé lors des différents entretiens. Tous les acteurs directs (surveillants, censeurs, professeurs et élèves) sont unanimes à reconnaître que la gestion actuelle comporte

des difficultés. Selon le personnel d'encadrement, plusieurs enseignants ne respectent pas le principe de contrôle des présences si bien que certains absents ne sont pas mentionnés dans le cahier. A ce sujet, *El.13* dit : « *Certains professeurs ne vérifient pas si tout le monde est là. Contrairement à d'autres qui tiennent à s'assurer qu'il n'y a pas d'absents. Le délégué de la classe ne signale pas et n'écrit pas les noms de ses amis absents* ». Cet extrait soulève à la fois le problème d'un manquement à une obligation professionnelle, et aussi la complicité des chefs de classe. Plusieurs enseignants ne savent pas que le contrôle des présences est un devoir professionnel. Lorsqu'ils le savent ils se désengagent et demandent au délégué de la classe d'écrire les noms des absents. C'est en ce moment que ce dernier ne mentionne pas les noms de ses amis absentéistes.

Les professeurs principaux ne nient pas cette situation qui est reprochée au corps enseignant. Ils se justifient en évoquant l'argument des pléthores. *Pp.3* : « *Les larges effectifs ne permettent pas de faire le contrôle journalier avant le début du cours. On risque d'y consacrer la moitié de l'heure.* ». Il est évident aujourd'hui que les effectifs pléthoriques sont une réalité dans les établissements. Cependant, chaque enseignant devrait développer une stratégie permettant de vérifier de façon rapide les présences ; c'est un point essentiel de la fiche pédagogique.

Dans certains établissements les professeurs détiennent des carnets d'absence constitués de billets détachables. Lorsqu'ils remplissent effectivement ces billets, ce qui n'est pas toujours le cas, les données inscrites sur le papier ne sont pas lisibles, ou alors sont incomplètes; les classes n'étant pas indiquées par exemple. De plus, les surveillants affirment qu'ils ne disposent pas d'ordinateurs dans lesquels ils pourraient enregistrer au quotidien les absences avec leurs motifs. Ce qui augmente la marge d'erreurs.

Selon les chefs d'établissements, les surveillants disponibles sont surchargés. Ils doivent à la fois, délivrer les billets d'entrée et de sortie, sonner ou faire sonner la cloche ou la sirène à chaque heure, recevoir les parents, surveiller les devoirs, gérer les conflits entre élèves,..., une panoplie de tâches à exécuter, si bien qu'ils ne disposent pas de moyens propices pour mieux traiter les absences.

3. Interprétation des résultats

Dans cette section, nous faisons l'interprétation des résultats sur la base des objectifs de l'étude, des questions de recherche, et ce, à la lumière du cadre de référence qui est, rappelons-le, construit autour des théories du management, principalement de la théorie systémique,

retenue comme fondement de la recherche. A partir des recoupements des données des questionnaires et des entrevues, et en nous fondant sur l'analyse qui en a été faite, nous procédons à une mise en relation des résultats obtenus avec la théorie systémique. Nous procédons par une reprise de chaque question de recherche comme axe d'interprétation, tout en faisant appel à la théorie comme moyen de lecture approfondie des réponses.

3.1. Interprétation des résultats à partir de la première question de recherche:

Notre première question spécifique de recherche a été ainsi formulée : « *quelles sont les conséquences du traitement actuel de l'absentéisme ?* ». Le constat qui se dégage des données recueillies auprès des participants est que la gestion de l'absentéisme dans les lycées et collèges a plus de conséquences négatives.

Le mode de gestion le plus répandu est centré sur la punition ou sanction. Il a des effets négatifs : les exclusions temporaires et les retraits de points. De l'analyse, il ressort que la plupart des établissements ont adopté ce mode de traitement qui privilégie les sanctions négatives. Cette manière de gérer, axée sur les retraits de points, comporte des conséquences lourdes aussi bien au niveau de l'individu (l'élève), qu'au niveau de l'institution scolaire et de la société toute entière.

- Au niveau de l'élève, il perd des points sans rien apprendre au plan pédagogique. Il ne pourra pas traiter les exercices de maison sur le cours raté. Un élève qui subit de telles conséquences se sentira victime d'une règle de l'organisation dont il fait partie. S'il avait à s'exprimer devant un conseil social (président APE, parents, surveillants, professeurs) il n'aurait pas tort. En effet, il est doublement pénalisé alors que des cours supplémentaires pourraient lui éviter le retrait de points.

- Au niveau de l'établissement, il faut souligner que les élèves concernés ont de prime abord perdu les cours dispensés à leurs absences, alors qu'une rencontre avec le proviseur sur la base du rapport du conseil social lui donnerait l'impression d'être important pour l'établissement et favoriserait le sentiment d'appartenance. Selon l'organisation actuelle du système d'enseignement au secondaire, les cours perdus ne sont pas repris. Cet état de fait constitue une perte pour l'institution scolaire, qui exclut des éléments de l'effectif du savoir qu'elle a le devoir de transmettre. Elle manque de jouer pleinement son rôle. Lorsque les retraits de points s'ajoutent à ce manque, l'établissement obtient un taux de réussite global faible au BEPC et au BAC, un taux qui participe à ternir sa réputation au plan systémique.

Les effets corollaires du mode de traitement affectent également le travail de l'enseignant. Ils diminuent son taux de réussite dans la matière enseignée et l'enseignant a à

gérer des relations didactiques difficiles avec des élèves révoltés contre l'école. Dans la théorie systémique tous les éléments sont cohérents et interdépendants. C'est pourquoi le travail du professeur est atteint.

- Au plan familial et social, cette tension scolaire se répercute sur les relations élève/famille. L'élève qui redouble ou qui est exclu devient un tourment pour sa famille, ses parents proches et la société. Comment pourra-t-il se prendre en charge dans la société ? Dans cette situation de sortie sans qualification, les exclus peuvent devenir des charges. Le risque de délinquance et de comportements antisociaux est élevé, si toutefois ils n'ont pas obtenu une nouvelle orientation.

Malgré toutes ces conséquences qui affectent l'ensemble de la communauté éducative et la société toute entière, les élèves continuent de s'absenter. Si les surveillants et professeurs continuent de faire les retraits de points, alors, c'est faire fi des réalités de l'environnement scolaire. C'est pourquoi, nous pensons que les principes de gestion actuelle de l'absentéisme ne cadrent pas nécessairement avec les réalités du terrain. Cette façon de gérer l'absentéisme s'inscrit dans les principes de la gestion bureaucratique, avec un manque de relations horizontales, un déficit de communication entre les acteurs éducatifs. En réalité, ces faits traduisent l'absence de formation des responsables en gestion scolaire. Ils se contentent d'exécuter des directives sans prendre des initiatives en lien avec les réalités. Dans les établissements secondaires les élèves et leurs parents n'ont pas la possibilité d'échanger avec les responsables de la gestion des absences. Comment peut-on s'imaginer assurer une bonne fonctionnalité à une organisation complexe, si tous les acteurs ne sont pas impliqués dans les décisions et les recherches de solutions aux difficultés de l'organisation?

L'ensemble des acteurs et responsables de l'établissement doivent privilégier ce principe systémique qui préconise que lorsqu' une situation pose problème, il faut, pour sa résolution, construire un schéma relationnel intégrant les flux, les diverses causalités multiples et les rétroactions. Cette démarche inclut nécessairement l'autorité en charge du système global, représentée ici par les encadreurs et les responsables d'éducation de la Direction Régionale du MESS/B-MHN. Ces acteurs pourraient organiser des conférences sur le sujet à l'endroit des élèves et des parents, afin de les sensibiliser et de les conscientiser sur le phénomène.

La multiplicité des conséquences et la diversité des personnes affectées témoignent de la complexité de la gestion de l'absentéisme. D'où la nécessité pour l'institution de s'approprier des principes de l'approche systémique qui privilégient l'intercommunication, l'interaction et

l'interdépendance, principes qui ne sont pas perceptibles dans les rapports des membres de la communauté scolaire au secondaire.

Le traitement de l'absentéisme qui privilégie le suivi par l'usage de carnet de correspondance s'inscrit dans la vision globale de la théorie systémique. Les conséquences sont non seulement bénéfiques pour l'institution scolaire mais aussi pour tous les acteurs éducatifs. Le carnet instaure une communication entre les surveillants et les parents dans l'intérêt d'un objectif commun, la réussite de l'élève.

3.2. Interprétation des résultats à partir de la deuxième question de recherche

Notre deuxième question spécifique de recherche a été formulée de la façon suivante :
« *comment peut-on mieux gérer le phénomène de l'absentéisme ?* ».

Les données recueillies auprès des parents ont fait ressortir qu'une grande majorité d'entre eux n'est pas informée du mode de gestion de l'absentéisme. Les parents constatent seulement des points retenus sur les bulletins de leurs enfants. Nous pouvons dire donc que la concertation entre les acteurs autour de la gestion de l'absentéisme est quasi-inexistante. L'absence de collaboration et d'implication de tous les acteurs du lycée ou du collège au processus de gestion est un frein à l'émergence d'une gestion participative.

Par ailleurs, la plupart des enseignants ne savent pas que la gestion de l'absentéisme est aussi leur affaire. C'est pourquoi, plusieurs d'entre eux prônent le renforcement des sanctions qui vont au-delà des retraits de points. Ils pensent que la gestion des absences incombe à l'administration. En effet, ils ne sont pas consultés pour une prise de décision en matière de gestion de l'absentéisme. Ils estiment que leurs préoccupations ne sont guère la recherche de stratégie pour gérer les absences plutôt la dispensation des cours. Il s'en suit alors un manque d'initiative dans la recherche d'une nouvelle stratégie de gestion de l'absentéisme.

Certes, les encadreurs vont souvent dans l'établissement, mais ils ne discutent jamais de la gestion de l'absentéisme. Il y a un manque d'intérêt pour le phénomène, alors qu'il a un impact certain sur l'enseignement-apprentissage en termes de rendement, de relation pédagogique et de climat de travail. C'est en cela que l'approche systémique est importante, car elle permet une ouverture.

Il faut souligner que les rapports entre les acteurs de l'établissement sont beaucoup plus empreints de méfiance. Des professeurs pensent qu'ils ne doivent pas regarder dans la même

direction que les membres de l'administration en ce qui est de l'absentéisme. Les élèves pensent que les surveillants ne sont là que pour punir. Les parents pensent que la vie scolaire dans l'établissement les engage peu. Pour preuve, ils ne vont ni chercher les bulletins ni s'assurer de l'assiduité de leurs enfants. Les encadreurs ne tiennent pas compte des absences des élèves dans l'examen des cahiers des élèves pris au hasard lors d'un suivi. Ce qui peut entraîner une évaluation biaisée du travail de l'enseignant. Et même des chefs d'établissements trouvent que la gestion des absences n'est réservée qu'aux surveillants.

En plus, sur le plan administratif, les établissements manquent de coordination centrale à même d'assurer un suivi efficace et une uniformité des pratiques, alors que les élèves des différents établissements communiquent entre eux, se passent de mauvaises comme de bonnes pratiques sans discernement. Chaque lycée se présente comme une entité isolée, ignorant l'existence des autres, alors qu'ils appartiennent à une même institution. En témoigne le quota des retraits de points qui varie d'un établissement à un autre. On note aussi que ni les professeurs ni les surveillants ne sont suffisamment formés pour devenir des partenaires actifs. On le constate à travers les propos des uns et des autres. A cela s'ajoute le fait que les parents affirment ignorer le mode de gestion des absences. Alors, nous nous demandons ce que serait l'établissement dans de tel climat ? Il est urgent que les établissements, dans un principe systémique, communiquent en la matière. Le mode de traitement du *Collège Saint Gabriel* pourrait servir soit d'exemple, soit de déclencheur pour un changement de pratiques de gestion innovantes. Chacun a sa partition à jouer pour que nous puissions vivre l'approche systémique dans la gestion de l'absentéisme. Ainsi, pour y parvenir, il faudrait une concertation perpétuelle regroupant personnel d'encadrement, professeurs principaux, élèves absentéistes et leurs parents. Les décisions doivent tenir compte de la spécificité de l'établissement et de son environnement.

Par rapport à notre question générale de recherche, nous pouvons dire que l'institution scolaire a une stratégie de gestion bureaucratique de l'absentéisme. Elle se crispe en renforçant les dispositifs de contrôle et de répression. Elle évite de s'interroger sur ce que représente l'absentéisme et cherche à maintenir coûte que coûte les sanctions comme mode de traitement. Dans cette perspective bureaucratique, les surveillants sont les seuls concernés par le problème et cela signifie, à terme, que si l'absentéisme perdure, c'est parce qu'ils n'ont pas fait correctement leur travail, travail qui consiste à réprimander. Pourtant, dans une perspective opposée, centrée sur l'élève, l'institution peut considérer que l'absentéisme est un phénomène

qui pose question et que l'on doit en tenir compte, dans une approche systémique pour modifier et adopter les prestations éducatives de l'établissement. Il s'agit de faire du dispositif de contrôle ou de sanction, une instance d'écoute et d'analyse, dans laquelle le CE engage une coordination des informations et des actions à mener avec les professeurs principaux (PP) et les parents. Il devient plus que nécessaire de travailler en équipe.

L'interprétation des données en rapport avec nos objectifs a engendré autres perspectives de notre part, en vue de juguler le phénomène d'absentéisme au secondaire.

4. Autres perspectives

Vu la complexité du phénomène et son interaction avec plusieurs facteurs sociaux, économiques et environnementaux, l'identification des stratégies efficaces de gestion de l'absentéisme n'est pas facile. Toutefois, nous semble-t-il, des principes essentiels sont à retenir : une approche systémique mettant l'accent sur des sanctions éducatives, la nécessité d'une approche participative, le suivi de l'absentéiste et l'importance de prévenir au lieu de chercher des méthodes curatives.

4.1. Des sanctions éducatives

Toute sanction doit être expliquée, justifiée et décidée en fonction de l'élève dans sa singularité. Cela n'exclut pas de privilégier le dialogue avec l'élève et ses responsables légaux. Pour être acceptée, une sanction doit être légitimée par le sens. Ce sens, formalisé par écrit dans le règlement intérieur de l'établissement, doit être exprimé aussi constamment et de manière orale par les personnels. Les adolescents ont besoin d'explication et de fermeté de la part des adultes dans ce monde où tout semble permis, accessible, facile en apparence. La « parole accompagnatrice » décrite par PRAIRAT (1997) nous démontre tout l'enjeu de l'autorité en éducation qui repose aujourd'hui plus sur la cohérence, la constance que sur la hiérarchie statutaire, qui est considérée comme arbitraire par bien des élèves. Dans'' *La sanction''*, il écrit : « *Toute sanction appliquée doit être une sanction expliquée [...] sanctionner sans s'assurer qu'elle soit comprise (ou puisse tôt ou tard être comprise), c'est tout simplement sévir* ».

Les sanctions doivent varier en fonction de la durée et de la fréquence des absences injustifiées. Le chef d'établissement ou le Conseiller d'éducation peut décider de sanctionner l'élève absentéiste par un ou plusieurs jours d' « inclusion », plutôt que de l'exclure ou de faire des retraits de points, ce qui aggraverait son retard scolaire. Mais l'objectif pédagogique, certes louable, de vouloir faire progresser l'élève, se heurte aux limites relatives à l'encadrement de l'établissement scolaire. Un élève « inclus » une journée suppose la présence d'un adulte en mesure d'assurer une surveillance continue, mais aussi, un soutien pédagogique pour lui venir en aide dans son travail.

La pratique de la sanction doit être pleinement intégrée à l'accompagnement. Elle rend la loi réelle et effective. Pour l'élève qui ne reconnaît pas l'autorité des principes établis par les règles, il est indispensable de les porter à sa connaissance de manière claire et explicite. L'élève absentéiste évolue moins à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement scolaire, il n'a pas conscience du caractère dangereux que revêt sa conduite. Occasionnée par la transgression, la sanction est une mise en rapport avec le règlement intérieur. La transgression permet à l'élève de faire concrètement l'expérience de la limite, de l'interdit. La loi, la norme et la sanction constituent des repères qui empêchent de dévier, qui déterminent tout comportement social, toute vie en communauté. C'est le respect de la loi commune qui fonde le groupe. A cet effet il est retenu à l'école pour recopier 100 fois l'article du règlement intérieur qui est en lien avec la faute. Cependant deux conditions nécessitent la bonne application de la sanction.

L'adhésion des parents demeure la première condition fondamentale de l'acceptation de la sanction. Au contraire, sans cette adhésion, la sanction risque de perdre toute crédibilité aux yeux de l'élève qui profitera alors d'une incohérence pour se réfugier derrière un discours irresponsable. Le soutien des parents est essentiel pour aider l'adolescent à prendre conscience de la légitimité du rappel à l'ordre. La seconde condition pour que la sanction éducative se réalise peut se résumer en un principe : l'individualisation. Il s'agit d'une action éducative à destination de l'individu, adaptée à sa singularité, par opposition à la généralisation, qui s'adresse à un collectif. La sanction doit s'adresser à l'élève considéré comme une personne dont il faut prendre en compte la personnalité et le comportement. Ces éléments peuvent constituer des circonstances aggravantes ou atténuantes. Les professionnels (proviseurs, censeurs, surveillants et enseignants) sont donc appelés à s'adapter à l'élève en prenant en considération son degré de maturité, son niveau de compréhension, son degré d'implication, d'effort et de bonne volonté.

Si la répression semble courante aujourd'hui pour son apparente simplicité et son aspect spectaculaire, il est à souhaiter qu'elle ne devienne pas prioritaire dans les pratiques éducatives. Bien qu'ayant sa place dans l'éducation, la répression n'est pas un mode d'éducation au sens strict ; elle serait plutôt un moyen au service de l'éducation et non une fin. Les réponses répressives s'attaquent aux conséquences et non aux causes des problèmes. Elles protègent plus le groupe, les membres de la communauté éducative qu'elles ne viennent réellement en aide à l'élève.

4.2. Le partenariat en matière de gestion

La gestion partenariale est une approche qui prône la collaboration et la démocratisation du pouvoir décisionnel qui sont autant de valeurs exaltées par la théorie systémique sur laquelle se fonde la présente recherche. De même, la gestion partenariale dans les établissements pourrait servir au bon fonctionnement du service de la vie scolaire qui est le maillon central ou la courroie de transmission entre élèves et administration scolaire puis entre parents et administration scolaire. Pour appliquer cette gestion à l'absentéisme, quelques conditions doivent être observées par les acteurs éducatifs, surtout les responsables de la vie scolaire.

La première condition est la reconnaissance de l'autre et de ses compétences. Il faut mettre son ego de côté et laisser de la place à l'autre. Autrement dit, chaque acteur doit absolument remettre en cause « son jardin de certitude » avant de faire un partenariat, sinon on bloque tout échange avec l'autre. Chacun doit sentir qu'il peut apporter une pierre à la résolution du problème de l'absentéisme.

La deuxième condition est une bonne capacité d'ouverture par l'adoption d'une position d'écoute en évitant les jugements à priori liés aux préjugés et représentations des rôles, des tâches et de chacun. Il convient d'être attentif aux phénomènes de groupe qui risquent de nuire à la mise en place et au développement d'un partenariat. Ne pas déceler ces phénomènes peut transformer une entreprise collective en une entreprise individuelle. Le partenariat est une approche qui se situe dans une perspective d'amélioration et de transformation qualitative du système éducatif nécessitant la participation à la prise de décision.

La participation, en tant que mécanisme de gestion, est la capacité accordée à des acteurs de prendre part à des degrés différents et selon des modalités diverses à la prise de décision. Comme l'indique BRASSARD (1996), « *la participation satisfait les besoins d'estime et de réalisation de soi, et favorise une adhésion plus solide et plus durable aux solutions retenues.* ». Le niveau de participation va de la possibilité d'accès à l'information

jusqu'à la prise de décision elle-même, en passant par toutes les formes de consultations possibles. Dans les lycées et collèges, il est souhaitable de faire participer les élèves à la gestion de l'absentéisme, car, en tant que concernés, c'est à eux que s'appliquent les décisions en la matière. Il y a par exemple la réécriture du règlement intérieur par les élèves eux-mêmes afin qu'ils se l'approprient. On peut mettre en place des systèmes de tutorat ou de parrainage. Ainsi, la participation à la prise de décision suppose que chaque acteur sache ce qu'il est important de faire dans le système afin de pouvoir influencer la réalité de la gestion au lieu de la subir.

4.3. Le suivi des absentéistes : Le CE au centre du dispositif

Le CE a une responsabilité au niveau du suivi des absences. Il recueille les informations des classes, informe les familles, établit une première analyse des causes individuelles et collectives, et enfin communique les données de ce premier traitement à la direction et aux professeurs principaux en toutes occasions, mais de façon systématique avant les conseils de classe. Pour cela, la gestion informatique pourrait être envisagée. Elle permet un suivi éducatif et pédagogique. On installe un logiciel de traitement des absences qui sera branché en réseau sur l'ensemble des bureaux de l'administration et de vie scolaire avec des accès différents. Chaque motif d'absences est associé à une couleur : maladie en vert clair ; problème de transport ou panne de vélo en rouge ; raisons familiales en rose ; etc. Ce qui permet de repérer facilement les élèves aux comportements à risques. Dans ce sens, « *Equo-service* » propose un modèle de gestion informatique de la vie scolaire avec son produit « *Easy school* »⁹. Cela permet au CE en charge des entretiens individuels d'effectuer un suivi plus approfondi. Le contrôle des justificatifs est capital, à condition qu'il y ait une analyse des absences et que les situations soient traitées en termes de besoins éducatifs. Une fois l'absence justifiée, l'élève reçoit un billet de retour en classe qui signifie au professeur que celui-ci est dans la légalité face au règlement intérieur.

Alors, le CE a un rôle pleinement éducatif à jouer et doit apporter un soin particulier à l'analyse des motifs des absences des élèves. Il doit donc s'entretenir avec ceux qui présentent des comportements problématiques face aux absences. Ce comportement étant souvent révélateur d'un malaise. C'est pourquoi nous proposons cette fiche de suivi.

⁹ Voir annexe 10

FICHE DE SUIVI D'ELEVE ABSENTEISTE
(À l'intention des Conseillers d'Education)

1. Renseignement administratif

DR/MESS :

Etablissement :

Nom et prénom de l'élève :

Date et lieu de naissance : Sexe : M F

Classe : Redoublant : oui non

Nom et adresses des parents :

Professions :

Tel :

Situation familiale : mariée divorcée séparée

2. Situation de l'absentéisme

-absentéisme léger, de courte durée

-absences liées au non respect du RI

-expulsion pour comportement perturbateur en classe

-absentéisme lourd, de rupture

-absences sélectives (selon les matières, les horaires)

3. Difficultés repérées chez l'élève

-scolaires

-conduites additives (alcool, drogue, tabac,

-éloignement du domicile

-problème de restauration

-autres (à préciser) :

4. Démarches entreprises

-l'Attaché d'Education

Dates de constat des absences :

Dates de transmission du dossier au CE :

5. Observations et actions concrètes

-ampleur de l'absentéisme : léger lourd

-information aux parents : appel téléphonique dès 8h30 15h30 courrier

-exigence commune avec les enseignants : rigueur de l'appel, vérification de l'absence

-croisement des informations : PP et CE.

- Réunion de concertation (CE, Assistante sociale et infirmière)

6. Entretien avec l'élève et/ou sa famille

-l'assistante sociale

Dates des entretiens avec l'élève et/ou sa famille :

Visite à domicile :

Rapport social adressé au CE : oui non

-L'infirmière ou l'agent de santé

Dates des entretiens avec l'élève

Rapport médical adressé au CE : oui non

-le Conseiller d'Education

Dates d'avertissement de la famille :

Dates des entretiens avec l'élève:

Dates des entretiens avec la famille :

Conclusion des entretiens :

Date de compte rendu au chef d'établissement

7. Décisions :

4.4. La prévention

Dans tout système, la sanction révèle l'échec des actions de prévention mises en place voire l'absence de mesures préventives. La prévention constitue un enjeu de taille pour l'institution scolaire car elle implique le déploiement d'une vigilance au regard des phénomènes scolaires. Réussir une politique de prévention dans l'établissement permet, en outre, d'écarter le danger avant d'imposer des solutions curatives qui risquent d'intervenir trop tard. Du dialogue avec les jeunes peut émerger une réflexion sur le sens de l'école et sur le sens de ses procédures, voire une sensibilisation aux risques liés à l'errance des adolescents. Certains élèves n'adhèrent pas aux méthodes de transmission des savoirs : ils doivent néanmoins s'approprier la méthodologie des apprentissages scolaires, de même qu'assumer les différentes contraintes inhérentes à leurs études. En développant la prévention, les personnels sont naturellement amenés à aider les élèves dans le but de leur faire comprendre les raisons de leurs difficultés, et d'y remédier avant qu'elles ne deviennent insurmontables. Par exemple, un réaménagement de l'emploi de temps pourrait éviter certaines absences. Il s'agit de reculer l'heure de début des cours de la journée, quitte à programmer des cours le samedi. A cet effet, pour la matinée, ce sera de 7 h30 à 12h00 avec une pause de 30 mn et le soir de 15h00 à 17h00. En ce moment l'emploi de temps doit être sans trous et en cas d'absence d'un professeur, on procède à son remplacement par un suppléant en attendant son retour. Cela suppose qu'il y ait assez d'enseignants et de surveillants.

5. Limites de l'étude et difficultés rencontrées

Notre étude comporte certainement des limites. Pour être complet, notre échantillon aurait pu prendre en compte quelques partenaires des collectivités locales, des agents de santé du service médico-scolaire et des anciens élèves absentéistes. Leurs avis pourraient contribuer à comprendre certaines raisons et manifestations de l'absentéisme. Ces limites s'expliquent en partie par notre statut d'apprenti chercheur et aussi par les difficultés que nous avons rencontrées sur le terrain de la recherche.

Nous n'avons pas eu des données chiffrées en termes de pourcentage d'absentéisme sur les années antérieures. L'administration scolaire ne dispose d'aucun taux permettant de mesurer l'ampleur ou les manifestations sur les trois dernières années. L'architecture des établissements favorise l'absentéisme. Les services de vie scolaire sont mal situés et les élèves peuvent s'isoler facilement. Les convocations ne sont pas remises. Lorsqu'elles sont remises quelques rares cas,

les élèves les prennent à la légère. De manière générale, il n'existe pas de politique d'établissement mise en place face au phénomène de l'absentéisme.

Toujours sur le terrain, nous avons dû faire face à des contraintes de temps et de moyens financiers. Le stage de terrain qui a occupé le second trimestre a coïncidé avec notre période d'enquête. Il a fallu trouver des autorisations d'absences pour se rendre dans les localités. A cela, il faut ajouter que la période de collecte des données a été perturbée par la fermeture des établissements suite aux manifestations d'élèves et étudiants.

Par rapport à la démarche scientifique, c'est l'approche qualitative adoptée qui a été par moment source de difficultés, vu le temps et les moyens limités. En effet, l'entretien semi dirigé qui exige la présence et l'attention permanente est l'outil que nous avons soumis à la majorité des participants. Le manque de surveillants, la non disponibilité des enseignants qui tiennent à partir assurer leurs cours n'ont pas permis d'atteindre l'échantillon prévu. Par ailleurs certains parents ne voyaient pas trop l'importance de leur participation. C'est pourquoi dans la récupération, nous avons été confrontés à des faux rendez-vous.

Cependant, nous avons pu avec l'apport inestimable de notre Directrice de mémoire faire aboutir ce travail, modeste certes, mais qui, s'il venait à être approuvé, peut contribuer à interpellier les acteurs de l'éducation sur la nécessité de se pencher sur les phénomènes scolaires qui entravent l'obligation scolaire dans notre pays.

CONCLUSION

Au terme de notre recherche sur la gestion de l'absentéisme des élèves du secondaire, il apparaît que la question des absences est un phénomène complexe. L'absentéisme renvoie au désordre potentiel, à la perte des repères et au non respect de la norme fixée par l'institution (respect des horaires, du principe d'assiduité). La gestion de l'absentéisme est sujette à des controverses. Les adeptes de la prévention s'opposent à ceux de la répression. Bien que cette opposition soit moins marquée, l'absentéisme est un problème polymorphe dont les racines sont souvent profondes, parfois complexes : par exemple, il ressort de l'étude que les conditions socio-économiques peuvent être la principale cause de l'absentéisme. Aucune mesure systématique, stéréotypée, ne saurait le résoudre. Cette présomption qui a en partie guidé notre choix du sujet sur « *la gestion de l'absentéisme des élèves dans les lycées et collèges : stratégies de traitement, conséquences et perspectives* » a été confirmée par les participants.

Ainsi, dans la première partie de la réflexion, notre but était de chercher à comprendre pourquoi les mesures actuelles n'arrivent pas à juguler le problème de l'absentéisme des élèves. Aussi nous sommes fixés pour objectifs d'analyser les modes de gestion du phénomène afin d'en montrer les limites. Il s'est agi de façon spécifique de :

- recueillir les représentations et analyses des acteurs en ce qui concerne les pratiques actuelles de gestion de l'absentéisme ;
- d'en dégager les conséquences ;
- de proposer d'autres perspectives de gestion susceptibles d'endiguer le phénomène dans nos établissements secondaires.

Pour ce faire, nous avons formulé notre question de recherche comme suit: *Comment l'absentéisme est-il géré dans les établissements secondaires ?* La réponse à cette question devait nécessairement passer par la formulation de deux questions spécifiques de recherche à savoir:

- Quelles sont les conséquences du traitement actuel de l'absentéisme ?
- Comment peut-on mieux gérer ce phénomène ?

Notre démarche a consisté à nous soumettre d'abord à une revue de la littérature existante sur notre thème à même de nous aider à mieux cerner son contenu. Cette étape nous a permis de visiter des ouvrages généraux, des travaux de recherches se rapportant à la question de l'absentéisme, des articles de revues et des textes officiels. Nous avons ensuite analysé des

théories susceptibles de servir de fondement à notre recherche. Ce qui a abouti au choix de la théorie systémique à laquelle nous avons fait recours pour l'interprétation des résultats.

Enfin, nous avons bâti notre démarche méthodologique de recherche sur l'approche qualitative : notre objet d'étude étant complexe et notre objectif la compréhension de la gestion actuelle de l'absentéisme. La recherche qualitative de par sa flexibilité est apparue plus pertinente pour l'investigation de terrain. En rapport avec ce modèle, nous avons retenu comme instruments le questionnaire et l'entretien qualitatif. Au total soixante-quatre (64) acteurs éducatifs du secondaire dont les chefs d'établissements, les censeurs, les surveillants, les professeurs principaux, les élèves, les parents d'élèves, les encadreurs pédagogiques et responsables d'éducation ont pris part à la recherche.

La seconde partie de notre réflexion a consisté à la présentation et à l'analyse des données suivies de l'interprétation des résultats. Les données recueillies ont été soumises à une analyse thématique qui a consisté à regrouper les réponses des participants autour des principaux thèmes en rapport avec les questions de recherches, mais aussi en fonction du thème qui a émergé des entretiens. Les résultats auxquels nous sommes parvenus révèlent que l'absentéisme est géré dans les lycées et collèges par les sanctions, notamment les retraits de points et les expulsions. Les conséquences d'une telle gestion sont le redoublement, le renvoi, l'abandon, la détérioration des relations entre les acteurs de l'établissement. La recherche a montré que les facteurs ne sont pas négligeables. Au delà des facteurs familiaux, psychologiques et socio-économiques qui justifient l'absentéisme des élèves du secondaire, il y a aussi le rôle de l'institution scolaire qui occasionne des absences. L'absence de dialogue entre le personnel d'encadrement et les élèves, et le nombre relativement faible de surveillants favorisent également l'absentéisme. Les mesures répressives et dissuasives ne constituent pas la meilleure solution pour juguler ce phénomène ; tout comme la gestion bureaucratique du problème ne permet pas une collaboration saine entre le personnel d'encadrement, les élèves, les enseignants et les parents. L'analyse approfondie des données fait ressortir des faiblesses aussi bien dans la pratique d'identification des absentéistes que dans la gestion du phénomène. En effet, sur le plan du fonctionnement, on peut déplorer l'absence de contrôle systématique des présences par les professeurs, l'insuffisance de communication et le manque de personnel. Les conséquences et les difficultés sont certes nombreuses, mais au regard de la nature du phénomène, il y a lieu d'envisager de nouvelles stratégies de traitement.

Pour mieux gérer l'absentéisme, la sensibilisation doit être au cœur du dispositif afin d'établir un partenariat avec tous les acteurs, notamment les élèves. Il y a lieu d'établir une communication permanente avec les parents, soit par écrit, soit par appel téléphonique. Des

sanctions éducatives et le suivi individualisé de l'absentéiste par le CE sont à envisager. Il est nécessaire aussi de projeter l'école dans la modernité par une gestion informatisée des absences. Nous pensons qu'il ne faut pas occulter la prévention. C'est dire donc que la gestion de l'absentéisme doit s'inscrire dans une politique globale où projet d'établissement et travail en équipe sont essentiels (chef d'établissement, CE, Attachés d'éducation, Assistants d'éducation, Infirmière, Assistante sociale, Professeurs, COSP, parents, délégués des élèves,...).

De ce travail de réflexion qui n'a pas épuisé le sujet, se dégagent d'autres pistes de recherches, parmi lesquelles nous proposons les thèmes suivants: les conduites additives des lycéens ; les lycéens et la législation scolaire ; les difficultés relationnelles entre les acteurs éducatifs du secondaire; le rôle de l'Etat dans l'amélioration de la fréquentation scolaire.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

BALLION R. (1994). *Les lycéens et leurs petits boulots*. Paris : Hachette

BERGERON, J.L. et BELANGER, L (1979). *Les aspects humains de l'organisation*. Québec : Gaëtan Morin.

BLOCH, M. et GERDE, B. (dir.), (1998). *Les lycéens décrocheurs : de l'impasse aux chemins de travers*. Lyon : Chronique sociale.

BOURDIEU, P. et PASSERON, J.C. (1999). *Les héritiers*. Paris : Les Editions de minuit.

BRASSARD, A. (1996). *Conception des organisations et de la gestion : les conceptions mécanistes centrées sur les besoins humains et situationnels*. Montréal, Québec :Ed. Nouvelles.

CAOUETTE, C.E. (1992). *Si on parlait d'éducation*. Montréal, Québec : vlb éditeur.

DELDIME, R. et DEMOULIN, R. (1994). *Introduction à la psychopédagogie*. Bruxelles : De Boeck.

FREIRE, P. (2001). *Pédagogie des opprimés*. Paris : La Découverte.

JACQUARD, L. (2002). *Le livre bleu des conseillers principaux d'éducation*. Orléans : CRDP.

JANOZ, M. (2000). *L'abandon scolaire chez les adolescents ; perspective nord-américaine*. Montréal : CRIPES. Université de Montréal.

HUERRE, P. (dir) et LEROY, P. (2006). *L'Absentéisme scolaire, du normal au pathologique*. Paris: Hachette Littératures.

KI-ZERBO, J. (1990). *Eduquer ou périr*, Dakar : UNESCO-UNICEF

NUTTIN, J. (1991). *Théorie de la motivation du besoin au projet d'action*. Paris : PUF.

OBIN, J. (1996). *Les établissements scolaires entre l'éthique et la loi*. Paris : Hachette éducation.

PLATON. (1967). *La république*. Paris: Garnier-flammarion

PRAIRAT, E. (1997). *La sanction*. Paris : L'Harmattan

REID, K. (1985). *Trancy and school Absenteeism*. London : Hodder and Stoughton

Mémoires, thèses et articles de recherche

- ASPY, D. et ROEBUCK, F. (1990). *On n'apprend pas d'un prof qu'on n'aime pas*. Montréal: Ed. Thomas.
- BENOIT, G. DONATIEN, M. et PIERRE, P. (2000). *vision de l'école et facteurs liés à l'absentéisme dans une population d'élèves à risque de décrochage*. Louvain : Université catholique.
- ESDIRI, F. (2009). *Violence en milieu scolaire : causes et solutions envisageables*. Mémoire pédagogique de fin de formation au professorat de l'enseignement secondaire. Tunisie: Ecole Préparatoire Beni M'hira.
- LEFEVRE, B. (1999). *Les familles sont aussi responsables*. Paris : Le monde de l'éducation
- LE GOFF, C. (2003). *L'absentéisme en question*. Mémoire professionnel de fin de formation à la fonction Conseillère Principale d'éducation. Caen : IUFM de Basse Normandie.
- KABORE/OUEDRAOGO, J (2003). *Pratique et conception de professionnalisation chez les enseignants du secondaire publique au Burkina Faso. Cas de la ville de Ouagadougou*. Thèse de Doctorat. Québec : Université de Québec.
- KORBEOGO, O. (2004). *L'absentéisme des élèves en milieu rural : causes et conséquence. Cas de la circonscription d'éducation de base de Poa, province de la Boulkièmdé*. Mémoire de fin de formation à la fonction d'inspecteur de l'enseignement 1^{er} degré. Koudougou : ENSK.
- MANCA, R. (2004). *Absentéisme et sécurité des élèves*. Paris : *Recherches et éducatons*. .
- MULLER, F. (2006). *Autour du décrochage scolaire*. Paris : Innovation Pédagogique.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FANCOPHONIE (2001). *Education à la citoyenneté en Afrique francophone subsaharienne*. Dakar : PIM
- PANANTIDTIGRI, P. B. (1986). *Analyse des causes d'absentéisme dans les centres de formation des jeunes de la région de Komsilga*. Mémoire de fin de formation à la fonction Conseiller Pédagogique Itinérant. Ouagadougou : ECAP
- TOULEMONDE, B. (1998). *L'absentéisme des lycéens, les rapports de l'éducation nationale*. Rapport du Groupe Etablissement Vie de l'IGEN sur l'éducation. Paris: CNDP, Hachette éducation.
- VITALI, C. (2000). *Le CPE médiateur de l'ennui*. Paris : le conseiller d'éducation

Les textes officiels

Assemblée Nationale, (2007). Loi N° 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso. Ouagadougou : AN.

Présidence du FASO, (2006). Décret N° 2006-423/PRES/PM/MFPRE/MESSRS/MFB portant organisation des emplois spécifiques du MESSRS. Ouagadougou : PF.

Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, (1994). Décret N° 94-07/MESSRS/SG du 16 Août 1994 portant fixation des effectifs dans les classes. Ouagadougou : MESSRS

Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, (1994). Arrêté 94-81/MESSRS/SG/DESG/DEST du 28 Juillet 1994 portant réglementation du recrutement en complément d'effectif secondaire publics. Ouagadougou : MESSRS.

Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, (2004). Arrêté 2004-66/MESSRS/SG/DGESG/DGESTP du 9 Avril 2004 portant fonctionnement des établissements secondaires. Ouagadougou : MESSRS.

Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, (2010). Arrêté 2010-224/MESSRS/SG du 05 juillet 2010 portant règlement intérieur des établissements d'enseignement secondaires au Burkina Faso. Ouagadougou : MESSRS.

Sites internet

FERRY, L. (2006). *Nouveau dispositif de lutte contre l'absentéisme scolaire*. <http://www.education.gouv.fr/> consulté le 18-05-2010

GUILLET, A. (2010). *Sarkozy et les violences scolaires : des syndicats peu convaincus*. <http://lci.tf1.fr/france/société/> Consulté le 10-05-2010

TONDREAU, J. (2010). *Absentéisme scolaire : loi adoptée*. <http://www.Sénat.fr/thème/document-éducation.htm>. Consulté le 24-10-2010

TABLE DES MATIERES

	Pages
Dédicace.....	II
Remerciements.....	III
Acronymes.....	IV
Liste des tableaux et carte.....	V
INTRODUCTION	1
ASPECTS THEORIQUES	4
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET REVUE DE LITTERATURE	5
1. Problématique	5
1.1. <i>Situation problématique</i>	6
1.2. <i>Problème de recherche</i>	12
1.3. <i>Justification du choix du thème</i>	15
1.4. <i>But et Objectifs de la recherche</i>	17
2. Revue de la littérature	18
2.1. <i>Les ouvrages généraux</i>	18
2.2. <i>Les mémoires et articles de recherches</i>	25
2.2.1. <i>Les mémoires</i>	25
2.2.2. <i>Les articles de recherche</i>	28
2.3. <i>Les instructions et textes officiels</i>	34
CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE	38
1. Les différentes théories des organisations	38
1.1. <i>La théorie des besoins de MASLOW (1954)</i>	38
1.2. <i>La théorie systémique</i>	40
2. Les conceptions de la communication en éducation	41
3. Questions de recherche	43
CHAPITRE III : CADRE METHODOLOGIQUE	44
1. Le champ de la recherche	44
1.1. <i>Situation scolaire des établissements secondaires</i>	44
1.2. <i>Situation de la gestion de l'absentéisme</i>	45
2. La méthode et approche de recherche	47
2.1. <i>Les instruments de collecte des données</i>	47
2.1.1. <i>La recherche documentaire</i>	47
2.1.2. <i>Le questionnaire</i>	47
2.1.3. <i>L'entretien semi-dirigé</i>	48

3. La population et l'échantillon de recherche	48
3.1. <i>La population de recherche</i>	49
3.2. <i>L'échantillon de recherche</i>	59
4. Validation et administration des outils	51
5. Le mode d'analyse des données	51

ASPECTS EMPIRIQUES	52
---------------------------------	----

CHAPITRE IV : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES	53
--	----

1. Présentation des données collectées	53
1.1. Résultats du dépouillement	53
1.2. Présentation des données	54
1.2.1. <i>Présentation des données des entretiens</i>	54
1.2.1.1. <i>Présentation des données collectées auprès des censeurs et surveillants</i>	54
1.2.1.2. <i>Présentation des données collectées auprès des professeurs principaux</i>	55
1.2.1.3. <i>Présentation des données collectées auprès des élèves</i>	56
1.2.2. <i>Présentation des données des questionnaires</i>	57
1.2.2.1. <i>Présentation des données collectées auprès des personnes ressources</i>	57
1.2.2.2. <i>Présentation des données collectées auprès des parents d'élèves</i>	58
2. Analyse des données	59
2.1. La situation de l'absentéisme	59
2.1.1. <i>Le point de vue du personnel administratif</i>	59
2.1.2. <i>Le point de vue des professeurs principaux</i>	61
2.1.3. <i>Le point de vue des élèves</i>	63
2.1.4. <i>Le point de vue des personnes ressources</i>	63
2.1.5. <i>Le point de vue des parents d'élèves</i>	64
2.2. Les facteurs déclencheurs de l'absentéisme	65
2.2.1. <i>Le point de vue du personnel administratif</i>	65
2.2.2. <i>Le point de vue des professeurs principaux</i>	66
2.2.3. <i>Le point de vue des élèves</i>	67
2.2.4. <i>Le point de vue des personnes ressources</i>	71
2.2.5. <i>Le point de vue des parents d'élèves</i>	72
2.3. La gestion de l'absentéisme et conséquences	73
2.3.1. <i>Le point de vue du personnel administratif</i>	73
2.3.2. <i>Le point de vue des professeurs principaux</i>	74
2.3.3. <i>Le point de vue des élèves</i>	75
2.3.4. <i>Le point de vue des personnes ressources</i>	75
2.3.5. <i>Le point de vue des parents d'élèves</i>	76
2.4. L'appréciation de la gestion de l'absentéisme et perspectives	76
2.4.1. <i>Le point de vue du personnel administratif</i>	77
2.4.2. <i>Le point de vue des professeurs principaux</i>	78

2.4.3. <i>Le point de vue des élèves</i>	79
2.4.4. <i>Le point de vue des personnes ressources</i>	79
2.4.5. <i>Le point de vue des parents d'élèves</i>	80
2.5. Les difficultés de la gestion actuelle de l'absentéisme	80
3. Interprétation des résultats	81
3.1. <i>Interprétation de la première question de recherche</i>	82
3.2. <i>Interprétation de la deuxième question de recherche</i>	84
4. Autres perspectives	86
4.1. <i>Les sanctions éducatives</i>	86
4.2. <i>Le partenariat en matière de gestion</i>	88
4.3. <i>Le suivi des absentéistes : le CE au cœur du dispositif</i>	89
4.4. <i>La prévention</i>	91
5. Limites de l'étude et difficultés rencontrées	91
CONCLUSION	93
BIOBIBLIOGRAPHIE	96
TABLE DES MATIERES	99